This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1088

Soc. 3974 e. 14b
1830-1

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1830.

BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N° 13.

M. DCCC. XXXI.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1830.

M. Jouannet, président, ouvre la séance à sept heures du soir et prononce un discours sur l'origine et les révolutions du commerce de Bordeaux.

M. Blanc-Dutrouilh, secrétaire-général, présente le précis des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. Laterrade, secrétaire de la commission d'agriculture, fait le rapport des travaux de cette commission, depuis la dernière séance publique de l'Académie.

M. le Président proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou des mentions honorables dans les divers concours. Dans le concours de poésie, *Mademoiselle Victorine Germillan*, de Périgueux, a obtenu une médaille d'or de 100 fr. *M. Sauveroche aîné*, de Bordeaux, une men-

tion honorable, et des éloges ont été donnés à une traduction de la huitième églogue de Virgile. Dans le concours d'histoire, une médaille d'or de 100 fr. a été décernée à *M. J. Hélie-Émile de Ste.-Hermine*, à Niort, et une mention honorable à *M. Philippe de St.-Paul*, à Montpellier. Il a été décerné, à *M. Brard*, la médaille destinée au zèle des correspondans; à *M. Espic*, de Ste.-Foi, la médaille d'encouragement pour la littérature; à *M. Clouzet aîné*, la médaille destinée aux arts utiles; à *M. Bosredon*, une médaille d'encouragement pour des découvertes d'antiquités; à *M. Saintourens*, une médaille semblable pour de semblables découvertes; à *M. Marchandon*, une médaille d'encouragement pour un tableau d'observations météorologiques; et à *M. Merle*, agriculteur à Cestas, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture.

M. Léon Marchant lit un essai sur la vie et les écrits de M. Victor Desèze, membre honoraire.

M. Guilhe prononce l'éloge de M. Desèze, président honoraire à la Cour royale de Bordeaux, membre honoraire.

Jouannet, *président*.

Bourges, *secrétaire*.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 22 JUILLET 1830,

PAR M. F. JOUANNET, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Au moment de remplir la tâche honorable qu'en ce jour l'usage impose au président de l'Académie, je ne me suis point dissimulé que mes paroles allaient trouver en vous des juges auxquels l'esprit, le savoir et le goût donnent tout droit d'être sévères; mais j'ai osé espérer qu'en vous entretenant quelques instans de votre patrie, de l'origine et des révolutions de son commerce, je me con-

cilierais du moins votre bienveillance, et que peut-être l'intérêt national du sujet vous rendrait moins exigeans. Puissé-je ne m'être pas trompé !

S'il fallait s'en rapporter à la tradition et aux historiens qui l'ont suivie, le commerce de Bordeaux remonterait à la plus haute antiquité : par lui les Bituriges-Vivisques, premiers habitans de cette ville, auraient été florissans, avant même le siècle d'Auguste; les Boïens, leurs alliés, établis autour du bassin d'Arcachon, se seraient trouvés assez puissans pour aller fonder au loin toutes ces colonies de Boïens, que l'histoire nous montre des deux côtés des Alpes et jusqu'au fond de la Germanie; les Landes du Médoc remplaceraient aujourd'hui des plaines jadis riantes et fertiles ; une population fortunée, des cités nombreuses, des ports fréquentés auraient brillé sur ces mêmes rivages que les sables de l'océan ont convertis en d'effrayantes solitudes.

Mais, Messieurs, quelle est dans ces croyances traditionnelles la part de la vérité ? Car si la tradition ne mérite pas toute la confiance que lui accorde la crédulité, elle mérite encore moins tout le mépris que le septicisme affecte pour elle. En effet, dans le principe, la plupart des traditions reposèrent sur des faits; mais ces premiers souvenirs, bientôt altérés par l'effet inévitable du temps, furent ensuite complétement défigurés par l'ignorance et par l'amour du merveilleux.

L'investigation de vérités ainsi enveloppées a de l'attrait pour certains esprits; elle est cependant hérissée de difficultés, et trop souvent l'homme de bonne foi qui s'y livre, peut se comparer au voyageur égaré sans boussole au milieu d'un désert. Il rencontre bien çà et là de douteux vestiges, il reconnaît même de loin en loin des pas d'homme; mais, dans son incertitude, il craint autant de les suivre que de s'en éloigner. Combien de fois ne l'ai-je pas éprouvé !

N'appréhendez pas, Messieurs, que je vous soumette aussi à ces tourmens du doute, ni que je vous fatigue du minutieux détail des recherches auxquelles j'ai dû me livrer. Content de vous en présenter seulement les résultats, je vous dirai que ce qui nous reste des voies antiques et des tombelles gauloises, explorées autour du bassin d'Arcachon, loin de nous porter à voir, dans les ancêtres des pauvres pêcheurs de la Teste, les fondateurs de tant de colonies, nous prouve au contraire que cette population, aujourd'hui beaucoup plus nombreuse, n'eut probablement jamais ni des motifs, ni des moyens suffisans pour quitter la demeure où la trouvèrent encore les Romains.

De même nul doute que les Landes du Médoc ne fussent à l'époque romaine ce qu'elles sont aujourd'hui. Quand la nature de leur sol ne suffirait pas pour vous en convaincre, comment

pourriez-vous, Messieurs, ne pas le reconnaître aussitôt, en considérant qu'à l'exception des défrichemens modernes, ces plaines solitaires n'offrent à l'œil le plus attentif aucun vestige de culture, aucune trace d'industrie humaine, rien qui dépose du séjour de l'homme? Si par hasard le pasteur errant y rencontre encore quelque monnaie, quelque débris antique, c'est à la surface, au pied des bruyères, à la place même où l'objet fut jadis perdu par un autre nomade de ces déserts.

Quant aux cités brillantes, aux ports commerçans de l'ancien littoral, tout en reconnaissant que des empiétemens partiels de la mer, et surtout ses alluvions beaucoup plus étendues, ont dû nécessairement changer la face du pays, envahir quelques groupes d'habitations, peut-être même combler de petits havres autrefois accessibles, n'oublions pas l'exposition de ces plages si découvertes à l'ouest, la fréquence et l'impétuosité des vents dont elles sont toujours battues, la nature du fonds, la mobilité des rivages, enfin, l'action constante de tant de causes naturelles et antérieures aux temps historiques. Comment concilier leurs inévitables effets avec ces songes traditionnels? N'est-il pas plus sage de reconnaître ici l'exagération d'accidens trop réels, mais comparables à ceux dont, sans la fixation des dunes, nous serions encore les témoins? Au-

trement, il faudrait, oubliant l'ordre physique établi, poursuivre des chimères à travers les ténèbres dont les Gaulois eux-mêmes voulurent s'envelopper.

Les premiers documens positifs que nous ayons sur le commerce de Bordeaux, datent de l'arrivée des Romains en Aquitaine, époque à laquelle commencent aussi pour nous les temps historiques. Strabon, géographe contemporain d'Auguste et de Tibère, nous apprend que, de son temps, Bordeaux (*Burdigala*) habité par un peuple étranger au pays, mais libre, exempt de tributs, et gouverné par ses propres lois, était un *emporium*, un marché, situé au bord des marais et de la Garonne. Ne rougissez point, Messieurs, de cette modeste origine : assez de monumens authentiques nous avertissent que ce marché biturige ne tarda pas à compter parmi les premières cités commerçantes de la Gaule.

Une gare creusée par les Romains à travers les marais de la Devise; ce petit port intérieur, entouré par eux de rues symétriques, de places régulières, et d'une enceinte fortifiée; des temples et de grands édifices, dont le temps a respecté quelques débris; le port de Noviomague fondé par les Bituriges, et que Ptolémée place à l'embouchure de la Gironde; plus tard Blaye, Bourg, Libourne, Castres, Langon, Bazas, devenus des établissemens romains; huit voies anti-

ques dont nous avons reconnu la direction et les vestiges, plusieurs *villa* romaines, une foule d'inscriptions, de tombeaux, de fragmens d'architecture, de médailles de tous les métaux et de tous les règnes, depuis Auguste jusqu'à Honorius : tout ne nous révèle-t-il pas quelle fut, dès le temps des Romains, l'importance de Bordeaux, et que déjà le commerce avait enrichi ce peuple aimable dont l'histoire a célébré l'esprit, l'enjouement, et les mœurs élégantes ? Ce fut la suite naturelle non seulement de la liberté et de l'exemption de tout tribut, mais encore de l'heureuse situation d'une capitale, que son fleuve et ses affluens mettaient en relation directe avec la province romaine, et avec presque tout le midi de la Gaule ; tandis que par mer elle recevait du nord les barques des Pictes et des Venetes ; du midi, celles des Lusitaniens et des Cantabres.

Mais, Messieurs, ne nous exagérons pas l'importance de ce commerce. Rappelons-nous l'état des connaissances nautiques à l'époque ; souvenons-nous qu'alors le navigateur n'osait encore perdre de vue les rivages, et que les galères romaines elles-mêmes trouvaient peut-être plus d'audace à franchir les colonnes d'Hercule, que nous n'en trouvons aujourd'hui à faire le tour du monde ; souvenons-nous surtout que le commerce de l'Aquitaine et des Gaules se bornait à l'échange des produits du sol. Et ne m'accusez

pas, Messieurs, de ravaler ici la gloire de votre patrie; Marseille votre aînée, Lyon et Narbonne alors plus opulentes que vous, parce qu'elles étaient plus que vous voisines de l'Italie, ne connaissaient pas d'autre négoce.

Heureux si cette prospérité naissante, quelque idée qu'on s'en forme, eût été plus durable! Mais vous le savez, Messieurs, l'invasion des barbares au cinquième siècle, les querelles hideuses des descendans de Clovis, l'irruption des Sarrasins, les malheurs de Waifre et l'ambition de Pepin, les ravages des Normands; enfin, tous les désordres, toutes les calamités du moyen âge firent expier à Bordeaux quelques années de félicité, par cinq longs siècles de dévastation et de misère. Votre patrie, Messieurs, était encore sanglante et presque déserte, lorsque la seconde lignée des ducs d'Aquitaine vint y établir sa cour; faveur qui ne répara point tant de pertes. Eh! comment le commerce, qui ne fleurit qu'à l'ombre des lois et d'une sage liberté, aurait-il pu renaître de ses cendres, au milieu des guerres publiques et privées sans cesse renaissantes, alors que la mer était au pouvoir des pirates, et que les fleuves, les rivières, les routes étaient infestés de brigands, ou d'exacteurs plus avides que les brigands eux-mêmes? Plus de sécurité, plus de liberté, plus d'industrie! Dans ces jours déplorables, l'homme se vit forcé de borner toutes

ses pensées aux besoins de la vie, tout son avenir aux soucis du lendemain.

Cet état de choses subsistait encore en partie, lorsque le second mariage d'Éléonore livra l'Aquitaine aux Anglais. Ne vit-on pas, même au quatorzième siècle, Edward III interposer son autorité pour soustraire aux confiscations que s'arrogeait un seigneur d'Albret, les navires poussés par la tempête sur vos rivages? Ce même Edward ne fut-il pas obligé de protéger, contre je ne sais quel vicomte d'Horte, les marchands que le noble vicomte rançonnait sur la route de Bayonne à Bordeaux. J'ai prononcé le nom d'*Horte*; mais je ne crains pas que vous le confondiez avec un nom semblable devenu depuis immortel.

Tout ce que les Anglais purent faire pour rendre au commerce quelque sécurité, ce fut de régulariser d'odieux péages, de consacrer ainsi d'antiques usurpations pour en prévenir de nouvelles. N'attribuez plus, Messieurs, à la crainte du retour des Normands les vieux châteaux qui bordent vos rivières; je viens de leur assigner une origine moins douteuse, et de vous montrer à quel prix, les communications étant devenues moins périlleuses, la Guienne put enfin livrer à la circulation les produits de ses vignobles.

C'était encore à peu près son seul commerce, mais accru de toutes les relations de l'Angleterre avec l'Ecosse, l'Irlande, la Flandre, la Normandie,

l'Espagne et le Portugal. A cette époque, Bordeaux florissant brilla d'un assez vif éclat, surtout lorsque le fils d'Edward, le vaillant prince noir, vint y établir sa cour aventureuse et chevaleresque.

Après l'expulsion des Anglais, le commerce de votre patrie, ébranlé d'abord par les mesures impolitiques de Charles VII, reprit son activité sous Louis XI et sous ses successeurs. Les priviléges dont il jouissait faisaient sa richesse, priviléges abusifs sans doute, imaginés au temps où les souverains menacés par les seigneurs cherchèrent un appui dans les communes ; mais ce fut une nécessité du siècle. Eh ! comment s'en plaindre, quand on considère que ces mêmes priviléges, que, grâce aux progrès des lumières, vous repousseriez aujourd'hui, furent les premiers fondemens de votre fortune commerciale?

Louis XII et Henri II furent plus sages et plus politiques, lorsqu'ils garantirent aux Espagnols et aux Portugais qui viendraient s'établir à Bordeaux, tous les avantages dont jouissaient les habitans eux-mêmes. C'était favoriser deux peuples dont l'un en découvrant l'Amérique, et l'autre en se frayant le chemin des Indes venaient d'ouvrir au commerce un nouvel avenir, et d'appeler tous les esprits vers les spéculations lointaines.

François I.er, Henri IV, Louis XIII surtout, favorisèrent de tout leur pouvoir cet heureux

élan ; mais Bordeaux ne devait entrer dans la carrière que sous le règne de Louis XIV. Alors, des primes accordées aux vaisseaux de commerce qui seraient fabriqués dans nos ports éveillèrent l'industrie de vos constructeurs, et activèrent vos chantiers ; la franchise de tout droit, garantie aux marchandises expédiées de Bordeaux aux colonies ; un entrepôt ouvert dans cette ville aux tabacs des îles et de la côte de St. Domingue ; les raffineries restreintes à un petit nombre dans les colonies ; la réduction des droits sur les sucres raffinés à Bordeaux et expédiés à l'étranger ; des restitutions mêmes imposées au fisc, exemple malheureusement trop rare dans nos annales : toutes ces mesures imprimèrent aux spéculations de la place un mouvement jusqu'alors inconnu.

D'un autre côté, l'industrie manufacturière créée par le sage Colbert ; le canal du Languedoc achevé en quatorze ans ; les Suédois appelés dans nos Landes, pour apprendre à leurs habitans la meilleure exploitation du pin maritime ; d'autres hommes du nord venant assainir nos marais, et terminer l'ouvrage de Henri IV ; enfin, tout ce que la sagesse d'un grand ministre, sous l'égide d'un grand roi, put entreprendre de favorable au commerce et à l'industrie, Bordeaux le vit exécuter, Bordeaux en recueillit les fruits dès la fin du dix-septième siècle.

La régence qui suivit ce règne de glorieuse mé-

moire, cette régence si fatale aux mœurs, ne le fut pas au commerce de Bordeaux. Je ne sais même, car l'homme est toujours plus ébloui des succès qu'effrayé des revers, je ne sais si les fortunes subites qu'improvisa le système de Law, ne contribuèrent pas à faire naître et à propager l'espèce d'audace dont le commerce avait besoin à son entrée dans une nouvelle carrière.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, sa prospérité parut s'accroître; mais elle n'atteignit son plus haut degré que sous les deux règnes suivans. A la vérité la guerre de neuf ans et celle de l'indépendance américaine lui portèrent des coups funestes. La première surtout fut désastreuse. Presque tous les vaisseaux sortis de la Gironde tombèrent entre les mains de l'ennemi, nos colonies devinrent sa proie, la paix elle-même ne nous rendit ni les Iles du Vent, ni le Canada, ni nos pêcheries; mais telle était alors la force vitale du commerce de Bordeaux, que de si profondes blessures laissaient à peine des cicatrices.

Je vois en effet que, de 1763, année où finit la guerre de neuf ans, jusqu'en 1782, le nombre des navires annuellement expédiés de Bordeaux aux colonies s'éleva graduellement de 155 à 310, et que la valeur des retours, suivant la même progression fut portée de 26 millions à 60, au tiers à peu près des mêmes retours pour toute la France. Voulez-vous, Messieurs, apprécier

mieux encore les développemens de ce commerce? Reportez-vous dans la pensée à la première année du règne de Louis XV : votre place n'expédia en 1715 aux colonies que 18 navires.

Je ne vous parle que des relations de Bordeaux avec nos colonies, parce que mieux que toute autre elles peuvent vous montrer la prodigieuse rapidité avec laquelle le génie du commerce éleva la fortune de votre patrie. Mais, Messieurs, ses relations avec le nord de l'Europe, les côtes d'Afrique, les États-Unis et les Indes orientales, quand celles-ci eurent cessé d'être abandonnées au ruineux monopole des compagnies, étaient alors aussi dans un état assez brillant pour exciter la jalousie des autres places vos rivales.

En 1789, les voiles bordelaises se montraient encore sur toutes les mers, les pavillons de toutes les nations commerçantes flottaient sur vos rives, Bordeaux ne le cédait en magnificence et en richesse à aucune autre ville de France, les trésors naturels de la province et ceux du Nouveau-Monde y entretenaient l'aisance dans la classe industrieuse, et la gaîté dans toutes; l'or de l'étranger, échangé contre les produits des cafiers et de la canne, venait fertiliser les champs et les vignobles de l'antique Aquitaine. Alors qui aurait osé prévoir que tant de splendeur n'était que le vif et dernier éclat d'un flambeau près de s'éteindre?

Mais éloignons d'affligeans souvenirs ; au lieu de donner d'inutiles regrets à vos malheurs, jetons plutôt un regard sur les jours qui les ont suivis. Quand la France recouvra la paix et l'espérance, tous les liens du commerce avaient été violemment brisés ; l'étranger n'avait plus les mêmes goûts, les mêmes besoins, ou, pour les satisfaire, il s'était ouvert des voies nouvelles ; St.-Domingue n'existait plus pour nous ; nos autres colonies étaient envahies ou languissantes, et nos comptoirs abandonnés : la terre seule n'avait point cessé de vous prodiguer ses trésors ; mais ces trésors eux-mêmes étaient une charge de plus, et leur conservation achevait d'épuiser vos capitaux ; vos magasins étaient encombrés et votre port désert, tandis que l'Angleterre inondait de ses produits manufacturés les marchés des deux mondes.

C'est du sein de tant de causes de détresse que Bordeaux a su reprendre son ancien rang commercial. L'histoire racontera un jour vos pertes et vos désastres ; mais, Messieurs, elle racontera avec plus de complaisance les généreux efforts que vous avez faits pour les réparer. Elle dira ce voyage autour du monde tenté pour aller sonder le commerce des pelleteries, et reconnaître celui de la Chine ; vos navires portant des armes et les frivolités européennes à l'héritier de Tipo-Saïb ; l'Inde souriant à vos pavillons si long-temps

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BLANC-DUTROUILH, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

L'USAGE que vous avez adopté de rappeler, dans chacune de vos séances publiques, les travaux dont vous vous êtes occupés depuis la séance publique précédente, impose à votre Secrétaire-général un devoir dont il s'acquitte toujours avec zèle, mais chaque fois avec une nouvelle crainte de ne pas remplir complétement votre attente. En effet, pour que son rapport eût, pour vous et pour le public qui nous honore de sa présence,

ce genre d'intérêt que procure la connaissance des choses utiles et qui est indépendant de la manière dont elles sont présentées, il devrait offrir une analyse exacte de tous les ouvrages dont il vous a été rendu compte pendant l'année académique; mais la durée de cette séance suffirait à peine à la lecture d'un pareil travail, et cependant d'autres lectures en réclament la plus grande partie. Votre Rapporteur se voit donc obligé de ne vous présenter qu'une énumération rapide du plus grand nombre des mémoires qui vous ont été adressés; et s'il se permet d'appeler plus particulièrement votre attention sur quelques-uns d'entre eux, il a le regret de ne pouvoir que citer les titres d'autres ouvrages qui mériteraient d'être analysés avec détail, et qui paraîtraient peut-être d'un égal intérêt.

Vous sentirez, Messieurs, ce que cette obligation a de pénible pour votre Rapporteur; il la rappelle, parce qu'il croit qu'elle lui donne des droits à votre indulgence; elle lui servira en même temps d'excuse auprès des auteurs qui croiraient avoir à se plaindre de ce qu'il n'a pas donné assez d'étendue aux articles qui les concernent.

Pour ne pas changer l'ordre suivi dans les précédens rapports, je ferai passer successivement sous vos yeux les communications que vous avez reçues de personnes étrangères à l'Académie,

lorsqu'elles auront donné lieu à des recherches ou à des rapports de nos collègues, les mémoires que vous ont adressés vos correspondans, enfin, les travaux de vos membres résidans, et les rapports sur le concours aux prix que vous avez proposés.

Les encouragemens que vous avez accordés aux architectes et aux autres personnes que leur état ou leurs fonctions mettent fréquemment en position de découvrir des monumens antiques dans notre ville ou dans les environs, et de travailler efficacement à leur conservation, avaient déjà éveillé, l'année dernière, une utile émulation et produit d'heureux résultats. Cette année, M. Bosredon, entrepreneur de bâtisses, et M. Saintourens, conducteur des ponts et chaussées, ancien élève de l'école des Mineurs de St.-Etienne, vous ont adressé des notices intéressantes sur des fouilles qu'ils avaient été appelés à faire, le premier, près l'église St.-Seurin, dans les rues de la Prévoté, St.-Etienne et Tronqueyre; le second, dans un mamelon ou petit tumulus, situé dans la commune de Cadaujac, à 200 mètres de la route royale.

La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de ces deux notices et des faits qui y sont précisés, a reconnu que leurs auteurs avaient décrit les monumens qu'ils avaient découverts, avec un soin et une exactitude dignes d'éloges.

Ceux trouvés par M. Bosredon consistent en sépultures de l'antique cimetière de St.-Seurin. Si par eux-mêmes ils sont peu remarquables, cependant ils peuvent fournir des documens positifs, propres à éclaircir l'antiquaire qui voudrait connaître les limites de ce cimetière, le premier et pendant long-temps le seul à l'usage des Chrétiens de Bordeaux; il paraît avoir succédé au cimetière romain de Terre-Nègre; ainsi, son établissement, qui remonterait au temps où l'ancien culte fit place au nouveau, daterait du second siècle de notre ère. Cette conjecture devient presque une vérité pour qui sait que le cimetière de Terre-Nègre, maintenant épuisé, n'a rien fourni de postérieur au règne d'Antonin, et que, dans le lit inférieur des tombeaux de St.-Seurin, on a trouvé des médailles de cet empereur, des lacrymatoires, et autres objets qui se rencontrent ordinairement dans les sépultures romaines de l'époque. Ces considérations donneront toujours un grand intérêt aux découvertes qui seront faites dans cet enclos funéraire.

Celles qui ont donné lieu à la notice de M. Saintourens sont encore des sépultures, mais des sépultures évidemment romaines, et où l'on a trouvé, en grand nombre, des vases et des médailles. Les vases ne diffèrent pas de ceux qu'a fournis Terre-Nègre. Quant aux médailles, la plupart sont illisibles; les seules qu'il soit possible

de reconnaître, appartiennent, une au règne d'Antonin, et deux au règne de Dioclétien. M. le Rapporteur de votre commission vous a fait remarquer, Messieurs, que le travail de M. Saintourens se recommandait auprès de vous, non seulement parce qu'il a eu pour résultat de vous conserver quelques antiquités, mais encore parce que l'endroit où elles ont été découvertes se trouve sur l'alignement de la voie romaine qui conduisait de Bordeaux à Agen; c'est un point intermédiaire entre Bordeaux et Saint-Médard d'Ayran, où l'on a aussi reconnu des sépultures antiques. Voilà un jalon de plus sur cette voie.

Vous avez jugé que la précision avec laquelle M. Bosredon et M. Saintourens avaient rendu compte de leurs travaux, et les soins qu'ils avaient apportés à la conservation des antiquités qu'ils avaient découvertes, méritaient une récompense académique; vous décernez aujourd'hui à chacun d'eux la médaille destinée à encourager ce genre de recherches.

Une machine à teiller le chanvre vous a été présentée. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, celle de M. Laforet et les observations auxquelles elle donna lieu dans votre sein, lorsque vous en connûtes la description. MM. Mothes frères, de Bordeaux, qui avaient traité avec M. Laforet de l'exploitation de son brevet d'invention pour deux départemens du midi, ne tardèrent pas à reconnaître

que cette machine était loin de mériter les éloges que lui ont prodigués les journaux ; que même des modifications importantes étaient indispensables pour qu'elle pût fonctionner. Ils se sont occupés avec activité et intelligence de ces modifications; et après plusieurs essais, ils sont parvenus à composer une machine qui peut être mise en mouvement par un cheval, et qu'ils annoncent être également propre à teiller le chanvre et à égrener le blé, en changeant seulement l'une des pièces dont elle est composée. La commission que vous avez chargée d'examiner cette machine l'a vue en action, et a reconnu qu'elle présentait plusieurs avantages sur celle de M. Laforet, quoique le principe sur lequel elle est construite soit le même; l'effet de l'une et de l'autre résulte du choc opéré sur la matière à broyer par de lourds couteaux en bois retombant d'une certaine hauteur. L'expérience à laquelle votre commission a assisté n'ayant eu lieu que sur une petite quantité de tiges de chanvre de mauvaise qualité, et sur quelques petites bottes d'épis récoltés depuis long-temps, elle n'a pu se fixer sur l'effet utile de cette machine comparé à celui de la broie et du fléau ordinaire. Ces sortes de comparaisons, pour être exactes, devraient être faites en grand dans le lieu de production des matières à exploiter, parce que là seulement on peut opérer simultanément, et dans des circonstances entière-

ment semblables, par les deux méthodes à comparer, en employant des ouvriers également habitués à les pratiquer. Votre commission, en reconnaissant que les travaux de MM. Mothes méritent des éloges, et prouvent que leurs auteurs, sans être mécaniciens de profession, sont doués de cet esprit d'observation exact et réfléchi sans lequel il est impossible de réussir en mécanique, n'a pu que les encourager à suivre leur projet d'établir leur machine dans le département de Lot-et-Garonne. Ils pourront aisément y faire constater, par des procès-verbaux détaillés et réguliers, les résultats obtenus par son moyen. Lorsque ces procès-verbaux seront parvenus à votre commission, elle aura l'honneur de vous en présenter l'analyse; si, comme il est probable, ils constatent l'effet de la machine pour le battage des céréales, elle se propose de vous en offrir la comparaison avec les résultats obtenus par les machines déjà inventées dans le même objet, et principalement avec celle de M. Maroles, qui a été l'objet d'un excellent rapport fait récemment à la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, et que cette Société a bien voulu vous communiquer.

Le froid rigoureux de l'hiver dernier a donné lieu à diverses observations météorologiques. Parmi celles qui vous ont été communiquées, vous avez distingué celles de notre honorable

collègue, M. Laterrade, qui les a exposées dans un mémoire étendu, avec ses remarques relatives à l'effet du froid sur quelques plantes hiémales. M. Bouchereau jeune vous a aussi adressé un exemplaire de son mémoire sur les conséquences qu'il présumait devoir résulter pour les ceps de vigne et pour leurs sarmens, de la forte gelée qu'ils ont éprouvée; ce dernier ouvrage ayant plus particulièrement pour objet l'agriculture, son analyse trouvera sa place dans le rapport de M. le Secrétaire de votre commission d'agriculture ; mais je dois vous parler d'observations plus détaillées qui vous ont été adressées par M. P. J. Marchandon, employé dans les bureaux des ponts et chaussées.

M. P. J. Marchandon se livre, avec un soin et une assiduité dignes d'éloges, aux observations météorologiques. Sachant le prix que vous attachez à des observations bien faites, il a pris note tous les jours, pendant les mois de Décembre, Janvier et Février derniers, et à trois époques de la journée, savoir, au lever du soleil, à deux heures après-midi et au coucher du soleil, de la hauteur du mercure dans le tube thermométrique, de la direction des vents, de l'état du ciel et de celui de la Garonne. Une des colonnes des tableaux où ces observations sont consignées, est destinée à indiquer la température moyenne, déduite des trois températures observées chaque

jour ; une autre colonne fait connaître l'étendue des oscillations journalières du mercure dans le thermomètre ; enfin, une récapitulation indique le maximum, le minimum, et la température moyenne de chaque mois.

Vous voyez par là, Messieurs, que M. Marchandon n'a négligé de vous transmettre aucun des renseignemens thermométriques qu'il était utile de connaître, relativement à notre dernier hiver. Vous avez délibéré de l'inviter à vous communiquer la suite de ses observations, et vous lui décernez la médaille que vous destinez aux travaux météorologiques.

J'aurai l'honneur de vous entretenir plus tard des résultats que notre honorable collègue, M. Billaudel a déduits de ces observations, en vous rendant compte du travail qu'il vous a présenté sur la température hiémale de nos contrées.

M. Clouzet, professeur de grammaire et de sténographie à Bordeaux, à qui vous aviez décerné, l'année dernière, une mention honorable pour les ouvrages qu'il vous avait adressés, vous a envoyé cette année un recueil de pièces de prose et de poésie lithographiées en caractères sténographiques. Ce recueil se distingue par la beauté et la correction des caractères, ainsi que par le choix des sujets. La sténographie, si elle ne peut devenir d'un usage général, mérite cependant d'être cultivée, à raison de son utilité, pour re-

produire, avec exactitude, les leçons orales dans les écoles, et les débats politiques et judiciaires. En décernant à M. Clouzet une médaille d'encouragement, vous lui donnez une preuve de la satisfaction que vous avez de la constance de ses efforts pour propager dans notre ville ce genre d'écriture, ainsi que de l'intérêt que vous attachez à ses communications.

Le sieur Jean Merle, agriculteur de la commune de Cestas, a aussi mérité de vous une médaille d'encouragement pour les produits extraordinaires qu'il a obtenus de la culture d'une pièce de terre située dans cette commune. Il a été constaté par des procès-verbaux authentiques et par les investigations de vos commissaires que dans deux journaux $^{1}/_{10}$ de terre (environ 61 ares) le sieur Merle avait recueilli 64 hectolitres de seigle et quinze charretées de paille; dans le fond du sillon il avait semé, suivant l'usage du pays, du panis dont le produit a été de 25 hect. de grain et de trois charretées de paille. Dans le reste de la même pièce, d'un journal $^{9}/_{10}{}^{me}$, un hectolitre et demi de pommes de terre ont produit 40 hectolitres. La pièce entière de la contenance d'environ 4 journaux, autrefois en prairie, avait été défrichée depuis quatre ans; sa qualité est celle des bonnes terres du pays.

Le sieur Merle n'a employé que les procédés usités dans les landes; il doit en grande partie

le succès qu'il a obtenu aux soins tout particuliers qu'il a donnés à la culture de sa petite propriété, ainsi il n'aurait acquis aucun droit à vos récompenses si vous ne les accordiez qu'à l'invention ou à l'emploi des procédés nouveaux; mais vous avez pensé que le zèle, les soins assidus et l'exactitude, qualités si rares et si précieuses, méritaient au moins autant que l'esprit d'invention les encouragemens de l'Académie. Il n'était pas d'ailleurs sans intérêt d'établir par un fait aussi positif combien peu certaines terres de landes méritent la réputation de stérilité qu'elles ont généralement et de prouver qu'une bonne culture suffit pour les rendre aussi productives que les meilleurs terrains du département.

Vous avez reçu de M. Vallot, secrétaire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon, des réflexions sur le sujet d'un des prix que vous avez proposés : celui relatif aux insectes qui attaquent les osiers et les saules que dans notre département on distingue sous le nom d'*aubiers*. La lettre de M Vallot renferme de nouvelles preuves de l'étendue de ses connaissances en entomologie, et vous avez cru, Messieurs, ne pouvoir mieux lui prouver le prix que vous attachez à ses judicieuses observations qu'en en faisant usage pour la proposition de la même question dans votre programme de cette année.

Un autre membre de l'Académie de Dijon, M. Maillard de Chambures vous a adressé une statis-

tique imprimée de l'Irlande et une dissertation manuscrite sur le culte d'Apis à Alexia. La découverte à Alise Ste.-Reine, bourg qui a pris la place de l'antique Alexia, de quatre pieds de bœuf en marbre, reposant chacun sur un œuf, au milieu de cendres, de débris de vases, d'instrumens de sacrifice et de plusieurs fragmens de marbre, a donné lieu à cette dissertation; elle a pour objet de prouver que ces pieds ne sont que des fragmens d'une représentation du Bœuf Apis ou d'Hercule Égyptien, adoré sous cette forme par les Éduéens et plus particulièrement par les habitans d'Alexia. Le travail de M. de Chambures écrit avec une élégante simplicité est semé de citations nombreuses et contient plusieurs notes remplies d'érudition qui indiquent avec précision les sources où l'auteur a puisé les bases de ses raisonnemens et de ses présomptions. Vous avez jugé qu'il ne pouvait qu'ajouter aux droits déjà acquis par M. de Chambures au titre d'archéologue d'un mérite distingué.

M. Cottereau, médecin, à Paris, à qui vous deviez déjà un opuscule manuscrit sur les effets singuliers, produits par l'usage interne et externe de quelques médicamens, vous en a adressé un second sur l'effet différent que produisent certains remèdes suivant la voie par laquelle ils sont introduits dans le corps de l'homme. Ces deux ouvrages sont une preuve du zèle qui di-

rige M. Cottereau dans ses *observations cliniques*; vous l'en avez remercié en lui faisant part de votre désir qu'il vous continue ses intéressantes communications.

M. Soyer-Villermet, bibliothécaire de la ville de Nanci et membre de plusieurs académies, vous a fait hommage sous le titre modeste d'*Observations sur quelques plantes de France*, d'un travail important sur la botanique. On y trouve consigné le résultat de ses recherches sur les riches produits d'un voyage entrepris par l'auteur dans l'ouest, le midi et l'est de la France et dans lequel il a recueilli environ trois mille espèces et plus de dix-huit mille échantillons. La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage vous l'a signalé comm un modèle d'analyse, de discussion et de critique scientifique, et comme désormais indispensable dans la bibliothéque d'un botaniste français.

Parmi les autres ouvrages que leurs auteurs vous ont adressés, vous avez remarqué les suivans dont nous nous contenterons de vous donner les titres quoiqu'ils aient été le sujet de rapports étendus. Ils sont imprimés et cette circonstance jointe au peu de temps accordé à cette lecture nous dispense d'en présenter l'analyse.

Vous avez reçu :

De M. Héricart de Thury, sa notice sur les puits forés à St.-Oüen ;

De M. Boullée, son rapport à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Macon, sur les mémoires envoyés à cette société pour répondre à la question qu'elle avait proposée sur l'extirpation de la misère ;

De M. Cany, la collection complète pour l'année 1829, du journal qu'il rédige à Toulouse sous le titre du propagateur industriel ;

De M Leure, l'éloge de M. Serène, médecin, à Nîmes ;

De M. Briou, sa notice historique sur le dernier Louis Valentin de Ranci ;

De M. Fidèle Delcroix, le recueil de ses poésies ;

De M. de Ladoucette, son recueil de nouvelles, contes et apologues, en trois volumes ;

De M. Isard, juge au tribunal civil de Bordeaux, son ouvrage sur l'autorité des ordonnances royales sur les tribunaux ;

De M. Benoit, ancien élève de l'école polytechnique, sa traduction *du Guide du Meunier et du Constructeur de Moulins*, par Olivier Evans ;

Enfin de M. Rifaud, de Marseille, le tableau de l'Égypte et de la Nubie, en un volume. Cet ouvrage indépendamment de son utilité comme guide des voyageurs dans ces contrées, peut être considéré comme le prodrome du grand ouvrage

que va publier M. Rifaud et qui renfermera le résultat de ses recherches sur les antiquités, l'histoire naturelle, etc, de l'Égypte et de la Nubie, et des observations qu'il a faites sur les mœurs et les usages de leurs habitans, pendant les treize années consécutives qu'il a passées parmi eux uniquement occupé de travaux scientifiques.

Je dois maintenant, Messieurs, vous entretenir des travaux des membres de l'Académie. Plusieurs de vos associés correspondans ont enrichi votre bibliothéque des ouvrages qu'ils ont publiés.

M. de St.-Denis vous a fait hommage de la réponse d'un français à l'appel sur la réforme de l'orthographe;

M. Chapuis de Montlaville, de la continuation de son histoire du Dauphiné;

M. Ternaud, de Limoges, de sa dissertation sur les méthodes latines;

M. Mollevaut, de ses *Pensées* en vers;

M. Duplan, de son mémoire sur la météorologie. Cet ouvrage qui vous avait été adressé manuscrit avait mérité, de votre part, à l'auteur la médaille que vous accordez annuellement aux recherches et aux observations météorologiques;

M. Limousin-Lamothe, de ses observations sur l'hiver de 1830.

Vous avez également reçu :

De M. Eusèbe de Salverte son ouvrage en deux

volumes, intitulé : *Des sciences occultes ou essai sur la magie, les prodiges et les miracles;*

De M. Charles Molo, littérateur, à Paris, son histoire de l'île d'Haïti en un volume, et un petit ouvrage en vers sur le néant de l'homme;

De M. Davezac de Macaya, auteur des Essais historiques sur le Bigorre, une notice sur l'apparition nouvelle d'un prophète musulman en Afrique;

Et de M. Fournier-Désormes, de Chartres, deux pièces de vers manuscrites. L'une d'elles est la première scène d'une tragédie dont l'auteur s'occupe dans ce moment et que, d'après ce qu'il a bien voulu vous communiquer, nous devons désirer de voir bientôt entièrement terminée.

M. Lermier, autrefois l'un de vos membres résidans et actuellement commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Angoulême, vous a envoyé un mémoire sur les moyens à employer pour faire acquérir au cours d'eau de la jale qui fait mouvoir les moulins à poudre de Saint-Médard et un très grand nombre d'autres usines, le même volume et la même puissance qu'il avait autrefois. Ce travail est d'un intérêt local; mais il est aussi important par l'utilité de son objet que par les vues, soit théoriques, soit administratives que l'auteur y a développées.

L'Académie doit à son honorable correspondant, M. ch. Chrétien Rafn, professeur royal

à Copenhague, secrétaire de la Société royale des Antiquaires du Nord, et membre d'un grand nombre de sociétés savantes de France et de l'Étranger, plusieurs communications importantes relatives à l'histoire et aux antiquités de son pays, choses généralement trop peu connues en France, mais dont s'occupent, avec autant de zèle que de distinction, les savans composant la Société royale des Antiquaires du Nord. L'Académie a particulièrement distingué, dans l'envoi de M. le chevalier Rafn, un *fac simile* du manuscrit, intitulé : *Historia Jomsvicensium*, et quatre planches au trait des armes et armures antiques du nord. Le *fac simile* ne peut donner qu'une idée très imparfaite de l'ouvrage sur lequel il a été pris; mais l'écriture même des anciens historiens intéresse toujours comme pouvant donner un degré d'authenticité aux écrits qu'on leur attribue, et comme nous rapprochant en idée des temps où ils écrivirent. Quant aux gravures des armes septentrionales, elles semblent copiées sur celles dont se servaient nos ancêtres à l'époque gauloise et à l'époque du moyen âge. Comme nous, les peuples du nord ont dû à la pierre leurs premières armes et leurs premiers outils. L'usage du bronze et du fer vint ensuite. A peine peut-on saisir quelque différence entre le poignard, la flèche, le dard en silex de ces vieux habitans du nord, et ceux que l'on de

nos confrères a trouvés, soit en Périgord, soit dans nos landes. Il en est de même de ces coins en pierre auxquels on donne assez généralement le nom de *Hache*, bien que l'on conçoive difficilement qu'ils aient pu servir aux mêmes usages que la hache; vous ne distingueriez pas le coin trouvé dans les forêts d'Islande de celui que l'on trouve quelquefois dans nos contrées. Il est moins étonnant, sans doute, de reconnaître chez les guerriers du nord le casque, le haubert, la cuirasse, la cotte de mailles, la longue épée, et tout l'accoutrement militaire de nos anciens preux; mais ces rapprochemens sont encore utiles et curieux.

Il n'y a que bien peu de jours que vous venez de recevoir du même correspondant, de nouvelles preuves de son zèle académique, et de l'étendue de ses travaux littéraires. Il vous a adressé, avec six volumes des traditions historiques du nord, en langue islandaise, et avec la traduction qu'il en a faite en danois et en latin, trois volumes des traditions mithico-historiques et romantiques en langue islandaise qu'il a recueillies; il y a joint leur traduction en danois. Le même envoi renfermait un ouvrage en trois volumes, et un rapport manuscrit sur l'établissement de l'enseignement mutuel en Danemarck, par M. le chevalier Abrahamson, président de la Société des Antiquaires d'Écosse. Ces derniers ouvrages of-

frent une nouvelle preuve de ce que peuvent les efforts d'un seul homme constamment animé d'un but utile. Si le Danemarck possède l'inestimable bienfait d'écoles primaires, solidement établies sur presque tous les points habités de ce royaume, il le doit à M. le chevalier Abrahamson. C'est encore sous sa direction et par ses soins que l'établissement des sourds-muets de Copenhague a pris une étendue et une consistance telles, que tous les sourds-muets du royaume y sont entretenus et y reçoivent une solide instruction.

D'autres communications non moins intéressantes ont été le fruit de la correspondance soutenue et substantielle de M. le chevalier Rafn avec l'Académie. Nous regrettons de ne pouvoir les rappeler ici en détail ; mais nous devons dire qu'il nous annonce un ouvrage qu'il publiera prochainement sur la découverte de l'Amérique. Les manuscrits originaux d'une haute antiquité, déterrés par l'auteur dans la poussière des bibliothéques ou des archives publiques, et d'autres documens authentiques récemment découverts, ajouteront à l'intérêt qu'offre le sujet qu'il a entrepris de traiter.

Un autre de vos correspondans, M. Espic, professeur de belles-lettres, à Ste.-Foi, vous a fait hommage de deux pièces de poésie de sa composition. La première est un fragment d'un poème plus étendu, qui a concouru pour le prix de

l'Académie française, et dont le sujet est l'affranchissement de la Grèce; le second ouvrage est un petit recueil d'odes latines qui ont mérité votre attention particulière par la pureté de la latinité et par la grâce du style. On retrouve dans ces odes ce naïf abandon et cette fraîcheur d'images qui distinguent la plus belle époque de la littérature romaine. Il est aisé de voir, en les lisant, que l'auteur s'est nourri de la lecture d'Horace et de Virgile.

Aujourd'hui, plus qu'à aucune autre époque peut-être, l'étude des langues anciennes et l'habitude de les écrire, méritent d'être encouragées. Jamais, en effet, a-t-il été plus nécessaire, pour la conservation de la pureté de notre langue, d'étudier celles dont elle tire son origine et qui ont servi à la former? Et d'autre côté, lorsque notre littérature est menacée d'envahissement; lorsqu'on peut craindre qu'elle ne retombe dans cet état de barbarie où elle était avant Malherbe, n'est-ce pas le moment de rappeler, par des imitations plus ou moins fidèles, la manière des bons auteurs de l'antiquité dont les ouvrages seront, dans tous les âges, des modèles de goût, parce qu'ils sont des modèles de raison et de style. En se livrant à un travail de ce genre, M. Espic a donné un exemple que l'Académie juge digne d'être imité. Par ce motif, et en même temps pour lui témoigner sa satisfaction de son

zèle comme Académicien, elle lui décerne la médaille qu'elle destine aux travaux de ses correspondans.

Jusqu'à présent, Messieurs, vos usages avaient borné à une seule les médailles que vous leur décernez annuellement; mais vous avez cru devoir faire aujourd'hui une exception en faveur de M. Brard, à raison de l'utilité de la découverte qu'il vous a communiquée. Ce laborieux et savant correspondant a déjà plusieurs fois mérité et obtenu cette récompense académique, par des travaux énumérés dans nos précédens rapports; celui dont il s'agit maintenant est une suite d'expériences sur la fabrication du papier et du carton de bois décomposé.

Vous savez, Messieurs, que de tous les temps l'industrie s'est exercée sur un grand nombre de substances, dans l'objet de découvrir celles qui pourraient être le plus propres à la confection du papier. La commission à laquelle vous avez confié l'examen du mémoire de M. Brard, vous les a fait connaître en détail dans un rapport plein de recherches curieuses. Il résulte de ce rapport que, si quelques physiciens ont eu l'idée qu'on pourrait faire du papier avec des bois qui auraient acquis un certain degré de pouriture, l'espèce de ces bois n'est pas désignée dans le seul ouvrage où il soit fait mention de cette substance comme propre à cet usage. Rien n'in-

dique d'ailleurs que des tentatives aient été faites, ni qu'elles aient eu un résultat satisfaisant.

M. Brard a eu plus de succès. Cet habile observateur, accoutumé à épier les secrets de la nature, et doué surtout de cet excellent esprit qui saisit dans l'étude des sciences physiques et naturelles les applications utiles, a été frappé de la contexture filamenteuse propre aux arbres de la famille des conifères, et en particulier, au bois de pin pouri sur pied, ainsi que de l'analogie qu'il offre en cet état avec la pâte de chiffon qui sert à faire le papier commun; encouragé ensuite par quelques résultats qu'il obtint dans les montagnes de la Savoie en 1815, il conçut l'heureuse idée de donner une nouvelle existence et une valeur réelle à une substance abondante, et qui n'avait jamais été d'aucun usage.

Les expériences faites récemment par M. Brard dans les forêts de la Haute-Provence, lui ont démontré la possibilité de cette conversion; par les procédés qu'il a mis en usage dans la papeterie du sieur Ligier, à Brignoles, procédés qui ne diffèrent presque pas de ceux employés pour la pâte de chiffon, il a obtenu du papier et du carton uniquement fabriqués avec la pâte du pin maritime pouri. Vous avez sous les yeux les échantillons qu'il nous en a adressés.

M. Brard ne s'est pas dissimulé que le papier tel qu'il vous l'a présenté est encore loin de pouvoir supporter la comparaison avec celui qu'on obtient de la pâte de linge, mais il pense et vos commissaires partagent cette opinion, que les procédés qu'il a employés sont susceptibles de perfectionnement. Alors même qu'il deviendrait impossible de donner au papier de bois le degré de finesse suffisant pour l'employer à tous les usages du papier de chiffon, la découverte de M. Brard aurait encore un grand degré d'intérêt, puisque par son moyen on se procurerait du papier à enveloppe et du carton qu'on pourrait livrer à très bas prix, à raison de l'abondance du pin qui se perd de vétusté dans les forêts, de l'inutilité pour d'autres usages des bois décomposés, et de la possibilité d'établir des fabriques sur des lieux rapprochés de celui où on les trouve.

Dans une lettre postérieure à son mémoire, M. Brard observe qu'il serait aisé de hâter la décomposition des débris de bois, même de la sciure qui provient des moulins à scie. En effet, la trituration mécanique à l'aide de moulins hâterait certainement la confection de la pâte des bois pouris ou à demi pouris, et d'autre côté, M. Sabathier ayant démontré qu'il était possible de faire du papier avec du linge non pouri, en le soumettant au choc prolongé de maillets, il y a lieu de croire que cette méthode pourrait s'ap-

pliquer au traitement des bois qui ne seraient pas entièrement décomposés.

Nous devons ajouter que M. Brard, dans l'objet d'établir la priorité de sa découverte a réclamé et obtenu du gouvernement un brevet d'invention, mais que renonçant avec une générosité peu commune au bénéfice de l'exploitation de ce brevet, il a autorisé l'Académie à publier et à répandre ses idées sur la fabrication du papier et du carton de bois, par tel moyen qu'elle jugera convenable, il l'a en même temps invitée à engager les habitans de nos landes à les mettre en exécution, sur les bois morts sur pied, et sur tous les débris sans valeur qui pourissent naturellement.

Ces intentions de l'auteur sont trop honorables pour lui, et peuvent être trop utiles en donnant naissance à un nouveau genre d'industrie, pour que l'Académie ne s'empresse pas d'y répondre. Son programme de cette année contiendra l'extrait du mémoire de M. Brard, et l'annonce d'un prix de la valeur de 300 francs que l'Académie décernera, dans sa séance publique de 1832, au fabricant qui lui aura fait parvenir une certaine quantité de papier de bois, ou de feuilles de carton de différentes épaisseurs, provenant de la même substance, d'une qualité supérieure aux échantillons envoyés par M. Brard, avec l'indication des moyens auxquels est dû le perfectionnement.

Vous devez, Messieurs, à votre correspondance avec presque toutes les sociétés académiques du royaume, un recueil précieux des ouvrages qu'elles publient, et de journaux rédigés sous leur direction ou leur patronage. Bienveillantes communications qui ont l'heureux effet de réunir toutes les Académies de France en un seul corps animé du même esprit : celui de propager les lumières pour le plus grand avantage de la société. A ces communications je dois joindre celles de deux sociétés étrangères qui cette année vous ont envoyé les résultats de leurs travaux.

Vous avez reçu de la Société royale des Antiquaires d'Écosse, un exemplaire de ses mémoires en 5 volumes in-4.° Cet ouvrage est composé d'une nombreuse suite de mémoires et de notices presque tous destinés à décrire les monumens antiques de l'Écosse, à rechercher quels furent les mœurs et les coutumes de ses anciens habitans, ou à découvrir les traces des faits intéressans dont ce pays a été le théâtre. Aux descriptions sont jointes des gravures exécutées avec soin, et qui représentent des vues perspectives de monumens ou des dessins d'armes et d'instrumens gaulois, romains ou d'une origine inconnue; d'autres mémoires ont pour objet la statistique de l'Écosse; l'ouvrage entier, sans doute plus particulièrement utile pour les Écossais à qui il donne une connaissance plus précise de l'état ancien et

de l'état actuel de l'Écosse, est loin d'être sans intérêt pour les étrangers, par la variété des sujets et l'érudition avec laquelle la plupart sont traités. Vous avez exprimé à l'honorable Société royale des Antiquaires d'Écosse, votre reconnaissance de l'envoi qu'elle vous en a fait.

Une autre Société s'est formée à Londres sous les auspices de la Société royale Asiatique dans l'objet d'encourager la traduction et la publication des ouvrages en langue orientale. Cette société, dont la formation remonte à peine à deux années, a pris, dès son origine, une consistance qui ne fait que s'accroître; et déjà elle a pu, en faisant usage de sommes considérables provenant des souscriptions de ses membres, commencer ses utiles travaux : plusieurs traductions d'ouvrages importans sont à l'impression, et elle a déjà publié la traduction en anglais par M. Samuel Lee, professeur en l'université de Cambridge, des voyages de *Jbn Batutta*, religieux mahométan, qui, dans le quatorzième siècle, consacra vingt années de sa vie à parcourir l'Égypte, l'Arabie, l'Inde, la Turquie, la Tartarie, la Chine et une partie de l'Afrique. Il écrivit en arabe la relation de son voyage. Cet ouvrage vous a été transmis par la société de Londres. Le rapport que vous en avez entendu vous a fait connaître l'utilité dont peut être sa publication pour la géographie et l'histoire de contrées presque ignorées par les Européens à

l'époque où il fut composé, et dont quelques parties sont encore peu visitées, et l'intérêt qu'il a à la lecture par les nombreux détails qu'on y trouve sur les mœurs de leurs habitans. Peu d'ouvrages eussent pu donner une idée aussi favorable de la louable entreprise de la nouvelle société. Il peut être utile de faire connaître, qu'outre les sommes qu'elle consacre aux frais d'impression, elle en destine d'autres à récompenser le zèle des personnes qui lui communiquent des manuscrits orientaux inédits, quelle que soit la langue dans laquelle ils sont écrits, ou qui lui présentent la traduction de manuscrits déjà connus et relatifs aux mœurs, à la littérature, à la religion ou à l'histoire politique ou morale de quelques-unes des nombreuses nations qui ont occupé quelques points de l'immense étendue de l'Asie et de l'Afrique.

Nous rapprochant davantage de notre époque, et rentrant dans nos localités, vous n'entendrez pas sans intérêt, Messieurs, les résultats que notre honorable collègue, M. Billaudel, a déduits des observations de M. Marchandon, dont nous vous avons déjà parlé, sur la température de notre dernier hiver. De semblables résultats, quoique moins étendus, se déduiraient aussi de celles dont vous devez la communication à M. Laterrade.

D'après ces observations :

1.° C'est le 27, le 28, le 29 et le 30 Décembre dernier que le froid le plus fort s'est fait sentir à

Bordeaux. Le 27, jour où le maximum a eu lieu, le mercure est descendu à 10° $^1/_2$ au-dessous de zéro et la température moyenne de ce jour a été de 8° aussi au-dessous de zéro;

2.° A l'exception des six premiers jours du mois de Décembre, de 4 à 5 jours dans le cours de Février et de la dernière moitié de Mars, pendant lesquels la température au lever du soleil a été au-dessus du terme de la glace, mais n'a jamais dépassé 6°., il n'est aucun des jours de ces trois mois où le thermomètre ne soit descendu à zéro ou au-dessous;

3.° Les oscillations journalières du mercure, pendant cette période, n'ont été habituellement que de 1 à 6°; pendant quelques jours seulement de Janvier elles ont atteint le maximum de 10° $^6/_{10}$; et d'autre côté, pendant le plus grand nombre de jours dont se composent ces trois mois d'observations, le temps a été couvert, pluvieux ou nuageux.

Par là s'explique parfaitement la rigueur de notre hiver; en effet personne n'ignore que c'est de la continuité de l'influence des rayons solaires ou de leur faible action que résulte l'extrême chaleur et le froid excessif.

M. Billaudel ne s'est pas borné à établir ces résultats, il a voulu les comparer à ceux qui ont été observés à Bordeaux pendant les hivers remarquables par leur rigueur. Le travail important

qu'il vous a communiqué à ce sujet n'est qu'une partie de celui qu'il a entrepris et qu'il continuera lorsqu'il aura pu obtenir la communication des anciens manuscrits de l'Académie déposés à la bibliothéque publique. Cependant les documens qui étaient en sa possession et qui méritent toute confiance lui ont permis de composer trois tableaux météorologiques. Le premier offre la comparaison jour par jour de la température, de la direction des vents et de l'état du ciel pendant le mois de Janvier 1820 et le mois de Janvier 1830 ; dans un second tableau sont consignés les maximum, les minimum et les moyennes de la température des mois de Décembre, Janvier et Février de chacune des années comprises dans les deux périodes de 1778 à 1790 et de 1822 à 1830; enfin un troisième tableau indique la moyenne des températures de l'hiver pendant ces deux périodes.

Il résulte du dépouillement de ces tableaux que l'hiver de 1789 a été beaucoup plus rigoureux qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé depuis 1778. Le 31 Décembre 1788, le thermomètre descendit à 10.° $^{8}/_{12}$ au-dessous de zéro, le 7 Janvier suivant à 9.° $^{4}/_{12}$; mais dans ces deux mois le mercure à deux heures après midi s'élevait de 10 à 14.° au-dessus de zéro; c'est-à-dire, assez haut pour que l'influence du froid du matin fût en partie détruite par celle des rayons

solaires. Cet hiver fut d'ailleurs renfermé dans les limites du 20 Décembre au 20 Janvier. Vous avez vu qu'il n'en a pas été ainsi dans celui de 1830, il a eu une durée consécutive de plus de deux mois pendant lesquels le soleil s'est à peine montré; mais ce qui le rend surtout remarquable c'est la constance avec laquelle le vent s'est maintenu dans la direction du nord, inclinant quelquefois à l'est; tandis que dans les autres hivers, même très rigoureux, le vent était très variable et parcourait en peu de temps tous les rumbs de la Rose.

En 1820, l'hiver n'a réellement duré que dix jours du 8 au 18 Janvier; le plus grand froid observé, fut mesuré par 7.° au-dessous de zéro; pendant ce court intervalle de temps la Garonne charria des glaces, mais en moins de quatre jours elle en fut entièrement débarrassée.

Le troisième tableau nous apprend que la température de l'hiver à Bordeaux, c'est-à-dire, celle des trois mois de Décembre, Janvier et Février, a été représentée pendant 22 ans par une moyenne de 5.° au-dessus de zéro. Or, la moyenne de 1789 est de 3.° $^{8}/_{12}$, tandis que celle de 1830 n'est que de 1.° $^{8}/_{12}$; c'est-à-dire, moins de moitié.

Dans un quatrième tableau dressé dans les bureaux du pont de Bordeaux, M. Billandel vous a présenté une suite d'observations faites pen-

dant les mois de Janvier et de Février derniers sur la température de l'eau de la Garonne comparée à celle de l'air; elles font suite à celles qu'il vous avait déjà communiquées dans le même objet et sont d'un grand intérêt puisqu'elles prouvent que la température de l'eau de la rivière est beaucoup plus uniforme que celle de l'air. On y voit en effet que, tandis que le thermomètre descendait à l'air à 8.° au-dessous de zéro, il se tenait dans l'eau à la température de la glace fondante. Le 9 Février dernier le thermomètre était remonté à l'air à 11.° au-dessus de zéro, et il ne marquait dans l'eau que 2.°; notre honorable collègue vous a fait remarquer que ce peu de variation dans la température des grandes masses d'eau est ce qui conserve sans doute la vie des poissons, des plantes marécageuses et des reptiles qui passent l'hiver engourdis dans des eaux limoneuses.

Vous auriez désiré, Messieurs, que le mémoire entier de M. Billaudel et ses tableaux pussent être insérés dans votre prochaine publication; il est peu probable que leur étendue puisse le permettre, mais du moins y trouvera-t-on une suite de dessins linéaires ou de courbes qui représentent d'une manière simple et abréviative les résultats des observations que nous venons de détailler. Ces courbes forment une espèce de langage qui figure les rapports des chiffres, rap-

ports qui demandent toujours un certain travail d'intelligence pour être gravés dans la mémoire; au lieu que l'inspection des figures permet de les saisir pour ainsi dire d'un coup d'œil. *(Voyez la planche)*.

Avant de terminer sur ce sujet, je ne dois pas omettre une remarque importante par laquelle notre honorable collègue a conclu son mémoire. On s'est demandé depuis quelque temps s'il se formait en effet de la glace au fond des rivières? Si cette formation avait lieu dans les eaux tranquilles ou dans les eaux courantes? On a présenté même à l'Académie royale des sciences de Paris, des faits à l'appui de l'opinion qu'avait embrassée chaque physicien.

» Je ne puis douter, vous a dit M. Billaudel, » d'après les observations faites aux ponts de Bor- » deaux et de Libourne, que la glace ne se forme » au fond des eaux. Pendant le cours de cet » hiver les pierres qui composent les enroche- » mens qui entourent les piles de ces ponts se » sont couvertes d'une glace qui est devenue » quelquefois très épaisse; la position de ces » pierres correspond aux courans les plus rapides » de la rivière. Ainsi le fait s'est vérifié dans » notre climat comme dans le nord de l'Europe; » il reste maintenant aux physiciens à en donner » l'explication. Il me semble qu'on peut la dé- » duire de la théorie du rayonnement du calo- » rique, et que la formation de la glace au fond

» des eaux peut être comparée à celle de la rosée
» à la surface de la terre. On peut concevoir de
» la sorte comment, tandis que l'eau de la Ga-
» ronne à sasurface n'est jamais descendue au-
» dessous de zéro, les couches du fond ont pu
» acquérir une température inférieure et donner
» lieu à la formation des glaces qui ont adhéré
» au lit même du fleuve.

» Au reste on doit remarquer que dans une
» rivière la vitesse est moindre au fond qu'à
» la surface ou en tout autre point du courant;
» ainsi la formation de la glace dans la partie infé-
» rieure plus abondamment qu'à la surface, s'ac-
» corderait avec l'opinion des physiciens qui
» pensent qu'elle doit avoir lieu plus fréquem-
» ment encore dans les eaux stagnantes que dans
» les eaux courantes. »

Ces observations auxquelles a donné lieu notre dernier hiver devaient à juste titre trouver place dans vos recueils; mais ce n'est pas seulement sous le rapport physique que ses effets doivent être considérés; il a offert à l'observateur des circonstances d'un tout autre ordre dont il n'est pas moins utile de conserver la mémoire; une température de plusieurs degrés au-dessous de zéro ne pouvait se maintenir presque sans discontinuité pendant plus de deux mois, dans nos climats où une aussi longue durée d'un froid rigoureux est peu ordinaire, sans produire des effets

désastreux pour une nombreuse classe d'habitans. Le plus grand nombre des travaux ayant été forcément interrompu tant à la ville qu'à la campagne, la misère, suite naturelle de la cessation de travail, s'annonçait sous toutes les formes. Heureusement la charité a été proportionnée au malheur. Dans cette calamité publique personne ne s'est isolé; le concours a été unanime; particuliers, corps constitués, cercles, sociétés scientifiques et littéraires chacun a apporté son offrande; l'Académie a pu par une souscription particulière de ses membres s'associer au bienfait; sur une simple indication de l'autorité, des sommes considérables ont été versées au Bureau central de charité; des sommes non moins fortes, des vêtemens, des couvertures, des alimens ont été distribués par d'autres voies qui sans être aussi publiques arrivaient aussi sûrement au même but. L'administration a ouvert de nombreux ateliers de déblayemens; elle a pourvu par de sages mesures à l'arrivage des subsistances; et enfin on peut dire avec vérité qu'à côté de chaque besoin s'est trouvé un secours. Ces faits, Messieurs, sont tellement récens et ont laissé une telle impression dans les esprits qu'il paraîtra peut-être superflu de les rappeler; mais ils sont trop honorables pour l'humanité, ils sont une preuve trop marquante de l'esprit de bienfaisance qui anime nos concitoyens pour qu'il n'en soit pas fait mention dans nos annales.

M. Jouannet a présenté à l'Académie sous le titre de *Considérations générales sur les terrains tertiaires du Département de la Gironde*, un mémoire dans lequel il traite des positions respectives de ces terrains. Si ce travail ne devait pas être imprimé dans nos recueils académiques, je croirais devoir vous en donner une analyse détaillée et vous faire connaître la classification adoptée par notre honorable confrère, des formations nombreuses dont se compose à une grande profondeur le sol de notre département, les faits sur lesquels il établit que le bassin tertiaire de la Gironde diffère et de celui de Paris et de ceux du Midi de la France, et les questions délicates et importantes auxquelles l'observation de ces faits donne lieu. Vous entendriez avec plaisir ce que cet ouvrage nous apprend des sables aurifères qu'on rencontre par fois dans les graviers de Langon et vers l'embouchure de la rivière près le Verdon, ainsi que des cavernes à ossemens découvertes à diverses époques dans le département; mais je passerai sous silence ces documens et beaucoup d'autres non moins précieux pour vous entretenir des puits artésiens. Obligé d'abréger ce que nous en dit M. Jouannet, je supprimerai les détails géonostiques, et me bornerai aux résultats.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, ce que l'Académie a fait pour provoquer, dans notre

département, les sondages de cette nature. Sa voix a été entendue. Déjà nous comptons plusieurs forages artésiens, tous entrepris par des hommes recommandables, éclairés, amis de leur pays, et qui regardent tout sacrifice utile à leurs concitoyens comme le plus bel emploi des dons de la fortune.

Le premier sondage, qui ne fut qu'un essai destiné à former des ouvriers, a été pratiqué dans le jardin du maire de Caudéran, à 16 mètres au-dessus de l'étiage de la Garonne. L'entreprise se fit aux frais de plusieurs maires et propriétaires de la banlieue de Bordeaux. Les difficultés, inséparables de tout essai, la somme des frais et l'insuffisance des instrumens, obligèrent d'abandonner l'expérience. La sonde traversa vingt pieds de terrain de transport supérieur, puis une suite d'alternats irréguliers de calcaire marin et de marnes; elle parvint et cessa d'agir à 139 pieds dans une épaisse couche de marne, fond blanc, très charbonneuse; elle avait touché à 93 pieds des lignites friables dans une argile brune un peu fétide.

A la même époque, M. le marquis de Lascaze faisait opérer, sur son domaine de Peujard, un sondage entrepris par des moyens plus sûrs et plus énergiques. On était descendu à 220 pieds, lorsqu'un accident imprévu força à abandonner ce percement; mais M. de Lascaze ne fut point

découragé; dans un second sondage, qui sera continué, on a dépassé 400 pieds. Le forage a été commencé sur un niveau supérieur de 200 pieds à l'étiage de la Gironde. La sonde a traversé des terrains de molasse, et dans la profondeur, une série de bancs calcaires reposant sur des sables rouges ébouleux.

A Béchevelle, commune de St.-Julien, M. Guestier fils fait exécuter et poursuivre un forage artésien, dans lequel la sonde a atteint la profondeur de 191 pieds métriques, niveau qui correspond, à peu de chose près, au niveau inférieur du terrain de Peujard. Les terrains traversés sont à partir de la surface :

Terrains de transport, terres et graviers	22	pieds métriques.
Calcaire marin, coquillier, sableux	6	
Série de terrains de molasse	72	
Série de bancs calcaires, avec deux minces couches d'argile	62	
Argile noirâtre, tenace et compacte	4	
Sable ébouleux, grès et quartz	16	

La sonde a foré six pieds de plus; mais le terrain n'est pas encore suffisamment reconnu. Des lignites friables ont été rencontrées à la profondeur de 80 pieds.

La ville de Bordeaux fait exécuter en ce mo-

ment un forage artésien sur la place Dauphine, située à 18^{m} 44^{d} au-dessus des eaux de l'étiage de la Garonne. Au terrain de transport supérieur et à quelques alternats de calcaire marin et de marnes, ont succédé des terrains de molasse, argileux ou marneux, légèrement micacés, et dont la couleur varie du gris au jaunâtre et au brun; l'épaisseur cumulée de leur série est de 54^{m} 47^{d}; la sonde, en arrivant à 98 pieds, a touché un roc de calcaire marin, à miliolites, comparable au calcaire inférieur de Béchevelle. Elle avait rencontré des traces de lignites friables à 102 pieds.

Si ces différens travaux n'ont point encore obtenu le résultat désiré, on doit considérer que souvent de pareilles entreprises n'ont été couronnées de succès qu'en descendant à de plus grandes profondeurs. Déjà nous devons à ces forages une connaissance plus intime de nos terrains. Espérons que nous leur devrons aussi les avantages que poursuivent, à leurs frais, les hommes respectables, et les autorités que nous venons de signaler à la reconnaissance publique.

Dans une notice sur quelques antiquités du département de la Gironde, trouvées pendant l'année académique de Juin 1829 à Juin 1830, M. Jouannet vous a donné la description d'un grand nombre de médailles, parmi lesquelles il s'en trouve de celtibériennes, de romaines et

d'anglo-gasconnes, et de plusieurs vases et instrumens antiques, le tout provenant de fouilles occasionées par la construction de divers édifices. D'autres médailles, au nombre de vingt, ont été trouvées sur la plage sablonneuse de Soulac, et sont dues aux recherches provoquées et encouragées par notre honorable collègue, M. Desmoulins, parmi des employés que leurs fonctions appellent tous les jours à explorer ces parages. Ces médailles, par elles-mêmes remarquables, acquerront un nouveau degré d'intérêt du lieu où elles ont été trouvées. La plus grande incertitude règne encore sur la véritable place qu'occupa l'antique Noviomague; nous ne suivrons pas M. Jouannet dans la discussion des conjectures, d'après lesquelles ce port bituriqe serait maintenant sous les eaux devant Royan; nous nous contenterons de dire avec lui : « Si les médailles récemment découvertes et rejetées par la mer provenaient des ruines de Noviomague, elles prouveraient que cette ville a été détruite postérieurement au troisième siècle de notre ère; si elles ne sont que des témoins d'antiques naufrages, elles nous fournissent du moins la preuve que, dans ces temps reculés, l'embouchure de la Garonne était déjà visitée par les navigateurs. Sous quelque rapport qu'on considère ces monnaies, elles ne sauraient être indifférentes à l'histoire du pays. »

C'est encore à M. Jouannet que vous devez, Messieurs, un ouvrage intéressant sur le Périgord. Déjà, dans les voyages de Hastings, et dans une suite de notices statistiques, notre honorable collègue avait fait connaître cette contrée aussi intéressante pour le géologue que pour l'antiquaire; les lettres de M.me de S. * à sa fille, publiées cette année, ont pour objet de signaler les changemens opérés depuis quarante ans dans les mœurs, les arts et l'industrie des habitans. Le cadre ingénieux adopté par M. Jouannet, lui a permis de faire passer sous les yeux du lecteur les diverses classes de la population, et d'offrir de nombreux termes de comparaison entre le Périgord d'autrefois et le Périgord tel que l'ont fait le temps et les progrès de la civilisation; à ces détails de mœurs sont réunis d'autres tableaux, les uns rians, les autres pathétiques, mais tous gracieux et dans lesquels on retrouve le goût et la manière de l'auteur. Le département de la Dordogne lui doit d'être mieux connu sous tous les rapports, et il est inutile de vous rappeler, Messieurs, tous les droits qu'il a à notre reconnaissance pour les lumières que ses recherches ont répandues sur l'histoire, la statistique et la géologie de celui que nous habitons.

Notre collègue, M. Léon Marchant, vous a communiqué la seconde partie de son ouvrage, intitulé : *Considérations historiques sur les eaux*

minérales. Cette seconde partie a principalement pour objet de convaincre de leur utilité en thérapeutique ; l'auteur y démontre que, quoique l'emploi qu'on en a fait ne doive être considéré que comme empirique, et que leur usage n'ait pas toujours été efficace, ce moyen de curation qui nous a été transmis malgré les révolutions des empires et des lettres, ne doit pas être négligé; mais cependant doit être appliqué avec une prudente circonspection, ce qu'indique d'ailleurs la précaution que le Gouvernement a cru devoir prendre de soumettre son usage à une inspection légale.

Je ne dois pas omettre de vous rappeler, Messieurs, les judicieuses observations que vous a communiquées M. Raimond Vignes sur la grande culture perfectionnée que préconisent les nouveaux auteurs d'agriculture, et sur la possibilité ou la convenance de son application dans nos contrées méridionales.

« Sans doute, vous a dit notre honorable col-
» lègue, les avantages de la grande culture per-
» fectionnée sont incontestables; mais elle n'est
» applicable qu'à des pays riches et où la plus
» grande portion des habitans, occupée de tra-
» vaux industriels, doit obtenir sa subsistance
» des travaux agricoles de la plus petite portion
» de la population.

» Elle ne convient qu'aux pays riches, attendu

» qu'elle exige des avances très considérables. En
» Angleterre il est reconnu que le moindre capital
» disponible d'un fermier ne peut être au-des-
» sous de dix fois le prix de sa ferme; c'est-à-
» dire, à peu près la moitié de la valeur de la pro-
» priété. Et comment pourrait-on dans les cam-
» pagnes de nos départemens se procurer des
» capitaux disponibles aussi considérables?

» Elle ne convient qu'à des pays riches où la plus
» grande partie de la population est utilement
» occupée à des travaux industriels, attendu que
» ce mode de culture n'emploie qu'un petit nom-
» bre d'individus. Quel serait dans nos contrées le
» genre d'industrie qui pourrait occuper utilement
» les bras qui ne seraient pas employés à l'agricul-
» ture? Et ne voyons-nous pas que dans le pays
» où l'industrie est poussée plus loin et où la
» grande culture est le plus perfectionnée, la
» misère est parvenue au point de menacer l'exis-
» tence du gouvernement.

» D'ailleurs dans l'application de la grande cul-
» ture à nos départemens, il ne faut pas perdre
» de vue qu'elle s'occupe spécialement de la
» production des fourrages et de l'éducation des
» bestiaux; que la consommation excessive de la
» viande en Angleterre est singulièrement réduite
» chez nous par suite de nos habitudes et peut-
» être de la nature de notre climat; enfin que
» la grande culture ne consacre à celle des cé-

» réales, base de la nourriture des habitans de
» notre pays, qu'une partie des terres et qu'à su-
» perficies égales, ses produits dans ce genre n'ex-
» cèdent pas les produits de la petite culture
» perfectionnée pratiquée dans nos landes. »

Les considérations qu'a développées notre honorable collègue vous ont paru d'un ordre élevé et propres à fournir matière à de sérieuses réflexions sur la direction à donner à l'agriculture de nos contrées. En les publiant dans ses recueils, l'Académie a principalement pour objet de provoquer ces réflexions, et de prévenir le danger qui pourrait résulter pour la France de l'adoption trop prompte de tout système exclusif, relativement à l'une des sources les plus abondantes de notre prospérité.

C'est parce que l'Académie a toujours été convaincue des graves inconvéniens attachés aux innovations générales en cette matière importante; ainsi que de la nécessité pour le plus grand bien de l'agriculteur et de la société entière, que les produits fussent autant que possible proportionnés aux consommations; qu'elle a chaque année proposé des encouragemens pour l'amélioration des cultures particulières qui paraissaient devoir être suivies avec avantage dans notre département et qui y étaient négligées, ou pour des cultures nouvelles dont l'introduction promettait des succès.

réflexion, qu'ils se sont laissés aller, avec trop d'abandon, à ce premier mouvement de prédilection dont il est d'abord assez difficile de se défendre. Un essai malheureux ne les découragera pas, et peut-être un jour l'Académie aura-t-elle à récompenser leurs efforts.

L'ode, inscrite sous le n.° 9 et intitulée : *Délivrance de la Grèce*, ne manque ni de mouvement, ni de chaleur ; cette pièce est d'un style lyrique ; mais elle est malheureusement une nouvelle preuve que le talent naturel, ce talent que beaucoup de gens s'imaginent devoir tenir lieu de tout, ne peut cependant, sans l'étude, rien produire de véritablement estimable. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas pris pour lui-même son épigraphe : *Faites-vous des amis prompts à vous censurer ;* un sage ami lui aurait dit que *Pindare* ne rime pas avec *gloire*, ni *bras* avec *exploits*, ni *comptés* au pluriel avec *resté* au singulier, etc., etc.; il aurait pu aussi lui apprendre d'autres règles de notre versification. L'Académie ne peut penser que l'auteur se soit cru appelé à réformer la langue et la poésie française ; mais elle s'est imaginé qu'il était peut-être étranger, et, sous ce rapport, elle a regretté qu'il n'eût pas écrit dans sa propre langue. Cette ode n'est pas sans mérite ; mais l'Académie ne peut ni encourager, ni récompenser un travail dont l'oreille et la prosodie ont trop souvent à gémir.

Restent quatre pièces très supérieures à celles que je viens d'indiquer; elles offrent, à des degrés différens, du style, du goût, de la poésie même, la connaissance de l'art et le respect des règles.

L'une d'elles est la traduction de la 8.me églogue de Virgile, et porte cette épigraphe: *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* A ne consulter que la grammaire, le style de cette pièce est à peu près irréprochable; mais ce n'était pas une petite tâche que l'auteur s'était imposée, elle est plus difficile que beaucoup de gens ne l'imaginent; il ne suffit pas, en effet, d'une parfaite connaissance des deux langues pour bien traduire un poète aussi sentimental que Virgile, il faut monter son ame au ton de la sienne; il faut s'identifier avec lui. La traduction qui vous a été soumise, d'ailleurs exacte, laisse beaucoup à désirer sous ce rapport. Son estimable auteur a entendu Virgile; mais on pourrait croire qu'il ne l'a pas senti. En général, chez lui le besoin de la rime tue la pensée, et l'on trouve rarement l'expression passionnée ou sentimentale qui pourrait seule rendre celle du poète latin.

La pièce inscrite sous le n.° 10, est un dithyrambe sur le triomphe et la mort du Tasse. Elle présente des beautés; mais on y trouve plusieurs taches; et on doit d'autant plus regretter que l'auteur les y ait laissées, qu'il lui aurait été plus

aisé de les faire disparaître. Quelques locutions prosaïques, quelques termes impropres, des vers manquant de justesse et de clarté, ont paru à l'Académie des raisons suffisantes pour qu'elle n'adjugeât pas à l'auteur la couronne à laquelle sa poésie élevée et en général bien pensée lui aurait donné des droits.

La troisième pièce a pour titre *Rebecca* et porte pour épigraphe: *Il ordonne à Éliézer, son serviteur, d'aller dans la Mésopotamie.*

La quatrième est intitulée *Oscar*.

Je désire, Messieurs, que la durée de cette séance permette de lire en entier ces deux pièces qui l'une et l'autre se distinguent par la pureté et la correction du style. L'assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter jugerait sans doute comme l'Académie que, si on peut reprocher à la première un peu de longueur dans l'exposition du sujet, d'autre côté les tableaux qu'on y trouve ont de la vérité, de la fraîcheur, et de la couleur sans trop d'éclat: l'hymne du soir que l'auteur met dans la bouche de Rebecca est heureusement imaginé et les sentimens religieux qu'il exprime sont rendus d'une manière touchante et poétique.

Le poème d'Oscar, d'un ton plus élevé, se recommanderait par la convenance des mouvemens et de la couleur locale, et par le mérite d'un plan attachant, dont les diverses parties sont liées

par des transitions heureuses tournées en sentimens. Mais vous trouveriez avec regret dans cette pièce comme dans la précédente, plusieurs défauts, d'autant plus marquans, que le reste de l'ouvrage est mieux soigné.

En résumé, l'Académie considérant que les quatre dernières productions dont je viens de vous entretenir, ont, à des degrés différens, droit à ses éloges, mais qu'aucune d'elles n'est entièrement irréprochable, et désirant concilier ce qu'exige le goût et ce que permet le désir d'encourager le talent, a délibéré ;

1.° De décerner un jeton d'or à l'auteur de la pièce, intitulée : *Rebecca*, et semblable récompense à celui de la pièce, intitulée : *Oscar*.

2.° De mentionner honorablement le dithyrambe sur le triomphe et la mort du Tasse.

3.° De déclarer que la traduction de la huitième églogue de Virgile est digne de quelques éloges.

Les billets joints aux pièces de Rebecca et d'Oscar ayant été ouverts dans la dernière séance générale, il s'est trouvé que ces deux ouvrages étaient du même auteur ; et cette circonstance, par elle-même assez remarquable, acquiert un nouveau degré d'intérêt lorsqu'on apprend que cet auteur est une jeune dame, M.lle Victorine Germillan, de Périgueux.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix

d'Histoire, la question suivante : *Quelle fut sur la destinée de la France l'influence du divorce de Louis VII ?* Deux mémoires ont été envoyés au concours. Celui inscrit sous le n.° 1, a pour épigraphe une phrase du cours d'histoire de M. Guizot. Le n.° 2 porte cette épigraphe : « Les » étourderies de la reine Éléonore, les soupçons » jaloux de son époux, la faute qu'il a commise, » et les malheurs qui l'ont suivie, sont peut-» être les moyens que la Providence a employés » pour nous délivrer de la servitude. »

Le mémoire n.° 1 est divisé en trois parties ; la première qui, à elle seule, forme près de la moitié de l'ouvrage, a pour unique objet de faire connaître quelle était, au moment où le divorce de Louis VII fut prononcé, la situation des états d'Éléonore. L'auteur a cru nécessaire d'indiquer leur situation géographique, les différentes races des peuples qui y habitaient depuis la conquête des Gaules par César ; il y ajoute le résultat de ses recherches sur les révolutions qu'a subies le langage des Aquitains, et celles survenues dans leur civilisation et leurs mœurs par suite des changemens des princes qui les ont successivement gouvernés ; enfin il termine cette partie par un coup d'œil sur leur organisation sociale au douzième siècle.

Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue la longue série des événemens militaires aux-

quels donna lieu la guerre qui exista pendant trois siècles entre la France et l'Angleterre pour la possession des états d'Éléonore. Il consacre la troisième à un résumé des deux premières, qui le conduit à cette conclusion inattendue que le divorce de Louis n'eut d'autre effet pour la France que de la priver, pendant quelque temps, d'une portion de territoire qu'elle aurait conservé paisiblement sans ce divorce, et dans laquelle elle ne put rentrer qu'en en faisant la conquête.

L'auteur du mémoire n.° 2 est d'une opinion toute différente. Dans un préambule court, mais heureusement pensé, il fait voir que l'abbé Suger dans les conseils qu'il donnait à Louis VII, prévoyait tous les malheurs dont le divorce du roi deviendrait la source, et la désorganisation qui devait en résulter dans le système de gouvernement alors en vigueur. Entrant ensuite dans l'examen de la question dont il a parfaitement saisi l'esprit, il signale dans chaque événement politique quelle a été l'influence de la détermination du monarque français. C'est moins son effet matériel, c'est-à-dire, ses résultats relativement à la plus ou moins grande étendue de la France, que ses conséquences pour le bonheur des peuples, qu'il s'est attaché à considérer. Il croit voir dans la nécessité où se trouvaient les rois de se procurer à tout prix des hommes

et de l'argent pour soutenir une guerre de si longue durée et dont les succès étaient si divers, la véritable cause de l'affranchissement des communes, de l'introduction du tiers état dans les états généraux, et jusqu'à un certain point celle de la concession de la fameuse charte fondement des libertés anglaises. Ces guerres elles-mêmes dans lesquelles les bourgeois furent obligés de prendre une part active pour défendre leurs propriétés, produisirent un germe d'indépendance du pouvoir féodal, qui se développa dans les siècles subséquens ; tout l'ouvrage est consacré à établir cette opinion déja annoncée par l'épigraphe.

L'auteur de ce dernier mémoire a mieux compris que son concurrent la question proposée ; Il ne suffisait pas en effet à celui-ci d'énoncer que le divorce de Louis VII avait été sans influence, il devait le prouver pour démontrer que l'Académie s'était trompée en supposant que ce mémorable fait historique avait donné lieu à des conséquences d'un tout autre intérêt pour la France que celui de la perte momentanée de quelques provinces.

Sous un autre rapport le mémoire n.° 2 est préférable au mémoire n.° 1 : le style de ce dernier est lent et sans couleur, ce qui dépend peut-être de la multiplicité de détails historiques qu'on y trouve. Au contraire dans le mémoire n.° 2,

le style quoique quelquefois incorrect a toujours de la noblesse : il est rapide, philosophique et en général adapté au sujet.

Cependant l'Académie n'a pas trouvé que cet ouvrage remplît entièrement ses vues; les faits historiques y sont trop peu nombreux, la filiation des événemens n'y est pas assez soutenue; un enchaînement plus suivi des circonstances importantes aurait conduit à une solution plus sûre et plus complète du problème, et n'aurait permis aucun doute sur la justesse des inductions que l'auteur a présentées.

Par ces motifs l'Académie n'a pas cru pouvoir adjuger le prix; mais jugeant le mémoire n.° 2 digne d'une récompense académique, elle décerne à son auteur une médaille d'or de la valeur de cent francs, et elle accorde une mention honorable au mémoire n.° 1, à raison des recherches historiques dont il offre les résultats. L'auteur du mémoire n.° 2 est M. Jean-Élie-Émile de Ste.-Hermine, de Niort.

L'Académie éprouve le regret de ne pouvoir adjuger cette année les six médailles qu'elle devait distribuer dans cette séance, comme encouragement à l'amélioration des chemins communaux; il lui a été impossible de réunir à temps les documens nécessaires pour fixer son opinion sur les travaux de ce genre exécutés en 1829. Cependant les droits qu'avaient à ces récom-

penses MM. les Administrateurs des communes du département ne sont pas pour cela compromis, seulement l'Académie se voit forcée, d'en différer le jugement et d'en renvoyer le prononcé à la séance publique de 1831. Dans cette séance elle adjugera deux médailles par arrondissement au lieu d'une seule. Le programme de cette année en contient l'annonce.

Je me hâte, Messieurs, pour ne pas abuser de votre attention. J'ai cependant encore à vous parler des changemens survenus dans la liste des membres de l'Académie.

Elle s'est associé, comme membres correspondans :

MM. Maillard de Chambures, secrétaire de l'Académie de Dijon.
Soyer-Villermet, botaniste, bibliothécaire de la ville de Nanci.
Ainsworth, membre de la Société des Antiquaires du Nord.
Rifaud, voyageur, membre de plusieurs académies.
Ladoucette, littérateur.

Et comme membres correspondans pour l'agriculture:

MM. Le marquis de Rabar, propriétaire, à St.-Denis, près Libourne.

De Jaurias, médecin, propriétaire, à Libourne.

Bouchereau jeune, propriétaire, à Carbonnieux.

Depiot-Bachan, propriétaire, à Saucats.

Enfin, elle a admis au nombre des membres résidans M. Isard, juge au Tribunal civil de Bordeaux, et fils d'un membre distingué de l'ancienne Académie.

Mais M. Monballon a désiré passer de la classe des membres résidans dans celle des honoraires, et nous avons éprouvé une perte irréparable par la mort de M. Victor Desèze, inspecteur général honoraire de l'université, et l'un des plus anciens membres de l'Académie.

Un de nos collègues vous lira, dans cette séance, un Essai sur les ouvrages qui ont mérité à M. Desèze la réputation de penseur profond et d'habile écrivain ; le plan qu'il s'est tracé lui prescrivait des bornes qu'il n'a pas dû dépasser; mais vous savez, Messieurs, que sous bien d'autres rapports, M. Desèze n'avait pas de moindres titres à nos regrets. Il n'est aucun de nous qui n'ait eu l'occasion de le voir dans sa famille à laquelle il donna l'exemple de toutes les vertus, au sein de l'Académie qui était aussi sa famille, au milieu de cette nombreuse jeunesse dont il dirigeait les efforts. Combien de traits de sa vie privée et

publique sont restés dans votre mémoire ; il n'en est aucun qui ne caractérise l'homme probe animé des sentimens les plus élevés, d'un esprit fin, quoique étendu, plein d'aménité et de grâces ; espérons qu'ils seront rappelés plus tard dans une seconde notice. L'éloge de cet excellent homme serait imparfait, si nous ne rendions un touchant hommage aux vertus qui le firent généralement aimer et estimer.

SUITE DU RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PARTIE AGRICOLE;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

L'ACADÉMIE a continué à s'occuper, soit par sa correspondance, soit par les travaux de son comité agricole, soit enfin dans ses séances générales, de ce qui peut intéresser, améliorer et avancer l'agriculture du département. Le rude hiver que nous avons éprouvé cette année ne pouvait manquer de lui fournir matière à quelques observations, et elle s'est entourée de nouvelles lumières en admettant dans son sein quelques cultivateurs zélés, qui sont à même de lui trans-

mettre de précieux matériaux sur nos divers arrondissemens, seul moyen de parvenir à des données exactes sur ce qui est relatif à la fertilité de notre sol, et à la nature ou à l'abondance de ses produits. Entrons dans quelques détails.

La correspondance nous a offert les recueils publiés par les Sociétés d'Agriculture de l'Aube, du Tarn-et-Garonne, de la Charente, de la Seine-Inférieure, de Poitiers, de l'Arriège, de l'Auvergne, de la Dordogne, des Pyrénées-Orientales, par la Société Linnéenne de Bordeaux; en outre, le Journal de la Société d'agronomie pratique et des jardins, et les Annales de l'agriculture française. La plupart de ces ouvrages ont été le sujet de rapports présentés par MM. Guyet de Laprade, Jouannet, Charles Desmoulins et le Secrétaire du comité.

Il nous serait facile, Messieurs, de grossir le nombre des pages de cette notice, si nous vous présentions des analyses extraites de tant de journaux. Mais il faut le dire, ils sont d'une faible ressource pour votre comité, parce que la plupart répètent les mêmes articles; nous avons même vu des cahiers entièrement remplis de mémoires déjà imprimés dans d'autres ouvrages du même genre, et c'est ainsi que deux cents pages de brochures se réduisent quelquefois à dix; c'est ainsi que cette abondance de matériaux,

présentée par ces communications mensuelles, est bien plutôt apparente et fictive que réelle. Ces répétitions du même article dans différens journaux sont, nous l'avouons, motivées par l'utilité qu'il y a de répandre, dans chaque département, des données qui peuvent être utiles. Chaque recueil offre ainsi de l'intérêt pour ceux qui y sont exclusivement abonnés; mais peut-il en être de même quand on a, à la fois, sous les yeux, une certaine quantité de ces ouvrages périodiques. Cependant il est parmi eux d'heureuses exceptions à faire, et d'ailleurs presque tous ont été l'objet de rapports faits à votre comité.

De ces rapports et des conférences auxquelles ils ont donné lieu dans le comité, ont été déduites des observations appropriées à la localité, et souvent des conséquences qu'il peut être utile de faire connaître; enfin des réflexions et des pratiques qu'il est bon de répandre.

1.° Des branches d'ormeau, *ulmus campestris*, détachées par la furieuse tempête du mois de Juillet dernier, ont été observées couvertes abondamment d'une espèce de cochenille vivante et d'une poussière noire, analogue à celle que l'on remarque sur les oliviers.

2.° Les prétendues pluies de soufre que le peuple croit voir quelquefois en Avril ne sont autre chose que la poussière des étamines du pin de nos landes, *pinus maritima*, poussière que le vent

porte à d'assez grandes distances quand cet arbre est en pleine floraison (1).

3.° Il est démontré qu'une seule goutte du suc du mancenillier, *hippomane mancinella*, appliquée sur l'épiderme, peut occasionner de graves accidens sur l'économie animale. A cette occasion, le Secrétaire du comité signale sept à huit individus du sumac empoisonné, *rhus toxicodendron*, qu'il a trouvés abandonnés dans les bois de la commune de St.-Médard-en-Jale, individus qu'il serait à désirer que l'on fît disparaître, si déjà ils n'ont été détruits.

4.° Il est un moyen bien simple de préserver la farine de maïs, *zea maïs*, de s'échauffer. Ce moyen consiste à mettre dans la farine un morceau de fer (2).

Un mémoire relatif à l'amélioration des troupeaux de nos landes, sujet bien intéressant pour la localité, vous a été adressé par un agronome qui a voulu garder l'anonyme, mais qui est connu par d'autres mémoires relatifs à l'économie rurale. L'auteur propose un plan qui, à de légères modifications près, nous paraît propre à remplir son objet. Le moyen est simple, mais bon. Il consiste à récompenser, d'une manière solennelle, les pasteurs qui se seraient attachés à s'ac-

(1) Voy. Flore Bordelaise, troisième édition, pag. 443.
(2) Annales de l'agriculture française, n.° 16.

quitter de leurs modestes et utiles fonctions. En admettant les projets de l'auteur, qui sont d'ailleurs peu dispendieux dans l'exécution, point de doute qu'on ne travaillât à la fois à la prospérité des troupeaux et au bien-être des bergers; mais le comité a jugé que le but que se propose l'auteur serait beaucoup mieux atteint par l'administration que par l'Académie; aussi vous a-t-il prié d'adresser le mémoire, avec recommandation, au conseil d'agriculture du département.

Effets des froids. — L'hiver rigoureux que nous avons éprouvé ne pouvait qu'exercer une funeste influence sur la plupart des végétaux. C'est ce qui est arrivé. Les plantes sauvages elles-mêmes, telles que la grande pervenche, le petit houx, etc., et en quelques endroits le pin, quoique ce soit un arbre résineux, ont considérablement souffert. Et si les plantes de nos champs ont été ainsi maltraitées, on doit juger de ce qu'ont dû éprouver celles que l'homme s'est pour ainsi dire appropriées par une longue culture, mais qui ont toujours besoin des douceurs de l'abri et des soins qu'on ne cesse de leur prodiguer. Aussi dans nos meilleures prairies l'herbe a été belle mais généralement peu épaisse; toutes les primeurs ont été détruites dans nos potagers; les céréales eussent probablement éprouvé le même sort, si une couche de neige ne les avait heureusement recouvertes avant les premiers froids,

et comme elles ont eu à souffrir des seconds, il est des localités où les guérets n'auraient rien produit si la température humide et pluvieuse des derniers jours qui précédèrent le printemps n'avait singulièrement favorisé le développement du chaume. Les lauriers francs, *laurus nobilis*, le laurier d'Espagne, *laurus pruno-cerasus* et les figuiers, *ficus carica*, ont presque tous péri, et doit-on en être étonné quand on a vu des arbres se fendre par l'intensité du froid?

On a eu et malheureusement avec raison de grandes craintes pour la vigne. M. Bouchereau jeune, dans le mémoire qu'il vous a adressé à ce sujet dès la fin de Mars, s'exprime ainsi :

» L'hiver que nous venons d'éprouver ne doit-
» il pas nous faire craindre par son intensité et
» sa durée le retour d'un désastre semblable à
» celui de 1766, de 1789 et 1795? En d'autres
» termes nos ceps de vignes ont-ils été atteints
» ou non de la gelée de cet hiver? La récolte
» prochaine et les deux suivantes ne devront-
» elles pas se ressentir des suites funestes d'un
» pareil état de choses? Nous n'hésitons pas à
» nous prononcer affirmativement sur les deux
» questions que nous venons de poser : *oui, nos*
» *vignes ont cruellement souffert du froid; oui, la*
» *récolte prochaine sera pour ainsi dire d'une nullité*
» *complète, etc.* (1).

(1). Effets des froids de l'hiver sur la vigne. *Ami des champs*, Avril 1830, page 110.

Les preuves de l'assertion de notre honorable correspondant sont tirées de ce que les nombreux sarmens qu'il examina avec nous vers la fin de Février nous offrirent la moelle désorganisée et les entre-nœuds détruits; de sorte qu'il n'y avait pas de point d'arrêt de circulation par où la séve comprimée pût se diriger vers les bourgeons pour y faire développer les pampres et surtout les fruits.

Ensuite l'auteur concluait déjà par induction ce qu'avaient dû souffrir les vignes récemment acclimatées ou plutôt implantées dans des régions trop froides pour ce précieux arbrisseau. Il dit qu'il doit en être pour la vigne dans ces climats comme dans le nôtre pour beaucoup d'autres plantes, qui, originaires des pays chauds, avaient néanmoins supporté en pleine terre les froids peu rigoureux d'un grand nombre d'hivers, et qui toutes ont péri cette année. » La nature, » ajoute-t-il, a des lois immuables qu'on ne peut » violer; elle accorde à chaque peuple des pro- » duits en rapport avec le climat qu'il habite, » le sol qu'il cultive, l'industrie qui l'anime; elle » se rit des vains efforts des hommes qui, dans leur » imagination déréglée, méconnaissent et veulent » braver sa puissance; elle ne tarde pas long- » temps à les punir de leur vain orgueil (1). ».

(1) Ibidem, page 114.

Voilà, Messieurs, ce que disait il y a quatre mois l'auteur du mémoire. Depuis cette époque les beaux jours qui nous ont annoncé le printemps ont favorisé l'ascension de la séve, ce qui a donné, comme nous l'avions prévu, une espérance trompeuse; mais ensuite la vigne, à la vérité peu favorisée dans sa floraison, abîmée d'ailleurs en bien des localités par le funeste ouragan du 20 Mai, dont les pluies que nous venons d'avoir sont sans doute la suite, la vigne par son état de souffrance ne prouve que trop aujourd'hui que les prévisions de notre honorable correspondant se sont malheureusement, au moins en partie, réalisées.

Ce funeste hiver qui a déjà pris rang parmi ceux que l'on cite comme les plus rigoureux dans nos climats, a fait le sujet d'un mémoire qui vous a été adressé par l'un de vos plus laborieux correspondans, M. Limousin-Lamothe, pharmacien à Albi. Après avoir exposé le résultat des observations météorologiques qu'il a faites depuis le 24 Décembre 1829 jusqu'au 19 Février 1830 inclusivement, l'auteur passe à des remarques sur la fin de l'été et la durée de l'automne de l'année dernière. Il dit que la grande quantité de fruits dont étaient chargés les arbrisseaux et les arbustes à baies lui annonçait un hiver long et rigoureux, parce que, ajoute-t-il, les oiseaux et les autres animaux frugivores, chassés

des régions encore plus froides que la nôtre, viendront chercher chez nous une nourriture qui leur est préparée avec abondance.

En admettant ces vues, et l'on sait que les inductions tirées de la nature nous ont souvent servi, ce serait, Messieurs, une nouvelle preuve de la bonté de cette Providence qui veille à tout et qui, en préparant la pâture des petits oiseaux, avertirait l'homme des dangers qui menacent ses cultures, et de la vigilance extraordinaire avec laquelle il doit se prémunir contre un fléau si terrible dont il a été dit il y a tant de siècles : *antè faciem frigoris ejus quis sustinebit* (1) ?

Vous devez encore à ce zélé correspondant une notice sur le pastel. Tout en étudiant les propriétés tinctoriales de cette plante bisannuelle, M. Limousin-Lamothe a trouvé en elle un moyen de fertilisation et même d'amendement pour le sol. Pour obtenir ces effets précieux, il ne s'agit que d'enfouir cette crucifère dans la terre, lorsqu'elle a acquis un certain développement. Nous indiquons d'autant plus volontiers ce procédé, que le pastel, *isatis tinctoria* (2), croît spontanément à St.-Émilion (Gironde) où nous l'avons trouvé en abondance dans nos excursions, ce qui ne peut laisser aucun doute sur la réussite de cette culture.

---

(1) David. Ps. 147, vers. 17.

(2) Flore Bordelaise, pag. 321.

C'est ainsi que souvent des observations faites dans d'autres départemens, liées à celles qui ont été faites dans le nôtre, peuvent nous conduire à des conclusions utiles pour la localité. Mais nous ne devons pas nous le dissimuler; si nous attachons, avec raison, le prix de la reconnaissance aux travaux agricoles de ceux de nos collègues qui sont éloignés de nous, combien plus nous deviendraient précieuses des observations faites dans nos divers arrondissemens, et sur les principales espèces de terrains qu'ils peuvent offrir.

C'est ce qui, sur la demande de son comité d'agriculture, a déterminé l'Académie à admettre dans son sein, en qualité de correspondans agricoles, plusieurs propriétaires du département qui, possesseurs d'un domaine assez étendu, en dirigent eux-mêmes l'exploitation. Ici, comme le disait il y a quelques jours M. le Président (1) : « Pour accroître plus sûrement la somme des » connaissances positives, acquises déjà sur nos » différentes cultures, vous avez consulté, dans » vos choix, l'intérêt local de chacune de nos » grandes divisions territoriales, divisions éta- » blies par la nature elle-même, et d'une ma- » nière si tranchée, que comparées les unes aux » autres, elles présentent aux yeux les moins at- » tentifs de frappans contrastes. C'était le moyen

(1) Discours de M. Jouannet. Séance du 24 Mai 1830.

» de sortir enfin du cercle des théories générales
» pour entrer dans le cercle moins étudié, et
» pourtant plus utile des localités. Il n'y a rien
» de général dans la nature ; elle ne nous offre
» en tout que des individus. Aussi ces préceptes
» généraux que nous voyons dans nos traités
» d'agriculture, préceptes excellens en eux-mêmes,
» parce qu'ils sont déduits d'une foule d'observa-
» tions comparées, ont-ils besoin, quand on en
» vient à l'application, d'être modifiés suivant
» la nature du sol, du climat, des ressources,
» et des habitudes locales elles-mêmes ; car les
» habitudes aussi, même celles qui sont vicieuses,
» demandent des ménagemens. En agriculture,
» on n'improvise ni les réformes, ni les amélio-
» rations ; c'est seulement peu à peu et par des
» exemples, que l'homme des champs s'éclaire. »

Ainsi, l'Académie a choisi pour correspondans : dans nos landes, M. le Maire de Béliet et M. Depiot-Bachan, qu'elle a eu le plaisir de couronner dans ses concours ; à Carbonnieux, M. Bouchereau jeune, propriétaire de l'un de nos premiers vignobles de Graves ; et dans l'arrondissement de Libourne, où l'art agricole est si intéressant sous le rapport de la variété et des produits, M. le marquis de Rabar, propriétaire du beau domaine de Bomale, et M. de Jaurias, maire de la commune des Billauds.

Avec de tels auxiliaires, votre comité agricole

activera ses travaux, il multipliera ses observations locales, il répondra, Messieurs, à votre sollicitude, et par là l'Académie atteindra le but le plus noble et le plus utile qu'elle se soit proposé, la connaissance approfondie, l'extension et l'amélioration des principales cultures du département de la Gironde.

ESSAI

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

VICTOR DESÈZE,

PAR LE D.r LÉON MARCHANT (1).

Si, de tous les temps, les hommes méditatifs ont consacré leur vie à la recherche de la vérité, c'est que l'instinct philantropique éveillait plus vivement en eux que dans les ames vulgaires, ces sollicitudes qui naissent à la vue du genre humain déshérité d'une destinée calme et heureuse. Que chacun de nous interroge sa conscience; au milieu de ses passions agitées, au mi-

(1) Victor Desèze naquit à St.-Émilion, département de la Gironde, en 1754. Il fut docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, secrétaire perpétuel adjoint de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, et membre de la Société de médecine, à la

lieu des erreurs de son esprit ; au milieu des actes d'une vie douloureuse, il sent qu'il est né pour le bonheur. Ce n'est ni un mensonge, ni une illusion ; ce sentiment est universel pour tous les êtres : il est un fait de la nature, et la nature, inaltérable dans ses grands phénomènes, jamais ne donne de fausses indications, elle n'égare jamais. Pénétrés de cette puissante pensée, et l'esprit comme illuminé par une inspiration du ciel, les législateurs, les philosophes, les sages, peu importe le nom, ont vu les plaies de l'humanité et les ont sondées ; ils en ont étudié les causes, et ont proposé et essayé de les guérir. Ces essais n'ont pas toujours été heureux ; et lorsqu'ils l'ont été, c'est sans durée et sans universalité, tant le mal est grand, tant le remède est borné ! La décadence vient de tous, c'est un torrent ; la restauration vient du très petit nombre, c'est une faible digue sans appui.

---

fondation de laquelle il concourut ; médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu-St.-André de cette ville ; recteur de l'Académie et officier de l'université ; membre de la légion d'honneur ; etc.

Indépendamment des ouvrages dont il est question dans l'essai suivant, Victor Desèze publia, en 1774, une dissertation inaugurale, ayant pour titre : *Dissertatio Medica de affectionibus soporosis ;* Montp. Il a laissé aussi quelques manuscrits dont je n'ai pas eu connaissance, notamment un travail sur l'hygiène. Il est mort en 1830, âgé de 76 ans.

Mais si les institutions politiques, mais si les leçons de sagesse données aux hommes, n'ont pas constamment contribué à imprimer à leur organisation, à leurs actions des effets susceptibles de modérer et de corriger cet entraînement presque irrésistible vers la souffrance physique et morale, toujours est-il certain que cette inquiétude pour l'amélioration de l'espèce humaine, que cette persévérante recherche de la vérité est l'œuvre qui mérite le plus notre admiration, parce qu'il n'en est pas de plus désintéressée. Et celui qui lui voue ses loisirs et ses veilles, lorsqu'il pourrait donner à son existence la direction de l'intérêt privé, ne devient pas seulement un motif d'émulation pour ceux qui ont le goût de l'utile, il en est un aussi pour lui-même, il se sent ennoblir: car rien ne dispose d'avantage l'ame aux pratiques de la morale que les études sublimes et les joies intellectuelles qui en sont la source. » Que serait-ce, s'écrie Cicéron, » que serait-ce que cette intelligence dont nous » sommes doués? que serait-ce même que la vie, » s'il n'y avait rien d'arrêté dans notre pensée » et dans notre conduite? » le plus grand effort, en effet, la plus grande preuve de sagesse est de montrer ses actions en harmonie avec son langage, de faire, selon l'expression concise de Sénèque, de l'homme un tout uniforme.

Ainsi donc, celui-là seul possède la vérité, qui en fait la règle de sa conduite.

Cette pensée, vieille comme l'humanité, est fondamentale dans l'appréciation des motifs des actes de la volonté. On ne devrait donc cesser de rechercher les occasions de la développer, surtout lorsqu'on le peut faire pratiquement. Elle importe beaucoup pour la morale: l'exemple parle plus haut que le précepte. Je vais tenter ces développemens. Chargé par l'Académie de l'éloge historique de l'un de ses membres, c'est dans les écrits et la vie de Victor Desèze que je trouverai avec abondance les documens nécessaires pour parvenir au but que je me propose.

Dans l'œuvre la plus bornée, comme dans la plus étendue, il faut de la méthode; sans cela, la clarté des idées est impossible. Je dois donc m'expliquer sur ce que j'entends par *vérité*.

La vérité, dans son acception la plus générale, dans son vrai sens philosophique est *ce qui est* ou *devrait être* pour le bien de l'humanité; et *tout résultat*, fruit de recherches scientifiques et pratiques, qui *est* ou *peut devenir* profitable à l'homme, rentre dans le domaine de la vérité. Son caractère est l'absolu, parce qu'elle est la représentation abstraite de toutes les vérités relatives.

Pour celles-ci, selon la matière qu'elles développent, elles constituent les diverses sciences, l'homme et ses besoins, puis ses moyens

de conservation et de réparation, voilà l'objet de toute science; et celle qui n'aurait pas un de ces motifs en vue, serait une science de mensonge et de vanité; elle ne serait même pas une science, puisqu'elle ne pourrait servir à la vérité absolue qui doit se trouver dans toutes les vérités relatives, comme l'unité dans la multitude, pour employer une locution platonicienne.

Voilà les termes définis: ainsi l'on voit qu'il ne peut être question ici de l'homme diversement scientifique que pour mieux faire apprécier le philosophe. Nous laisserons donc à d'autres le soin de rapporter chronologiquement les particularités de la vie et des succès de Victor Desèze; ces détails qui sont de tous les éloges, ne seraient intéressans et précieux que pour ceux qui l'ont connu et aimé; ils s'excluent naturellement d'un discours où l'on veut mettre en relief des facultés intellectuelles puissantes et fécondes, et un caractère façonné par les habitudes et les acquisitions de l'esprit; où l'on veut montrer la vérité exerçant toute influence sur les actions.

Dans l'âge où l'on a peu médité parce qu'on a peu vécu, Victor Desèze publia sous le titre de *Recherches philosophiques* et *physiologiques sur la sensibilité* ou la *vie animale*, un ouvrage

qui fixa bien plus l'attention des philosophes que des médecins. Ceux-ci n'y virent rien, en effet, qui pût servir directement à l'art médical; la physiologie alors, et surtout la physiologie élevée n'allait pas à des esprits qui la jugeaient à peu près comme inutile à la science des maladies, et qui avaient répandu dans le monde qu'elle n'était qu'un roman curieux sur nos fonctions et nos facultés plus fait pour amuser que pour intéresser. On disait bien, d'après Hippocrate, que la médecine pouvait plus pour la philosophie que la philosophie pour la médecine; mais on n'y croyait guère, et cette proposition fut long-temps traitée de paradoxale : c'était l'opinion des petites capacités. Aussi l'ouvrage de Victor Desèze, destiné à donner du crédit et du développement à une pensée aussi vraie, ne fut mal jugé que parce qu'il fut mal compris. Son mérite resta au-dessus de sa réputation. Les seuls auteurs de l'encyclopédie méthodique lui rendirent justice : ils n'avaient pas le jugement cerné par les habitudes toutes spéciales d'une science. En parlant de la nécessité de fonder la métaphysique des grands et des petits corps sur la médecine, ils disent que les recherches sur la sensibilité doivent être lues et méditées par tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances humaines, et qui s'occupent des moyens de les accélérer.

Fruit d'investigations laborieuses, et d'une imagination réfléchie et brillante, cet ouvrage reproduit les faits et les inductions connus à l'époque de sa publication; mais la forme philosophique qui règle l'arrangement des idées et l'enchaînement des propositions, en fait une œuvre de haute physiologie : le génie de Haller y préside. Presque à chaque page, on y trouve des conceptions qui atteignent à des vérités qu'il était donné à notre siècle expérimentateur de démontrer. Présentées sans preuves efficaces et sans développemens suffisans, elles devaient rester inconnues, et contribuer plus tard à la réputation de ceux qui les rendraient évidentes.

La vie n'est pas un phénomène relatif, c'est un fait général, observable dans tout ce qui est organisé. Considéré dans son universalité, dans ses effets et dans son but, il livre l'esprit à des pensées qui dépouillent l'homme de ses prétentions et de ses vanités, et il laisse dans l'ame un sentiment de résignation qui le rapproche de la sagesse. L'admiration que l'auteur des recherches sur la sensibilité a pour les actes de la nature, où il voit une tendance inaltérable vers le bien-être, l'a conduit à des assertions vraies pour quelques esprits seulement, et fausses pour le plus grand nombre. Telle est celle-ci sur le principe qui nous anime : « Ce feu ne s'éteint pas, dit-il, il pénètre de nouveaux corps, déploie de nou-

veau tous ses attributs; jouit dans ces nouvelles créations des avantages qu'il n'aurait plus dans des corps épuisés et languissans. La vie animale s'engendre donc de celle qui n'est plus; et si cette animation est un bien, la mort est donc une cause de bonheur. Cette activité sans cesse renaissante augmente la félicité générale qui, relativement à l'ordonnateur de l'univers, ne peut naître que de l'abondance de la vie, et de la multiplicité des productions qui en jouissent. » Cette pensée est grande, et les expressions en sont éloquentes. Le but de la vie est le bonheur; les cris de la douleur ne sont qu'un accident : ils peuvent attendrir l'ame, mais ils ne doivent pas affaiblir la raison.

Examinée sous un point de vue relatif, la vie n'est que la sensibilité. Ses mille modalités dépendent de la complication et de la texture des organes. Elle reçoit d'autres modifications par des causes étrangères, qui lui communiquent un surcroît d'activité, et cette activité influe sur tous les actes de l'organisme. Régulière, tout est bien; irrégulière, elle génère la douleur; elle peut même s'anéantir partiellement ou toute entière. Les tempéramens sont le fait de la sensibilité inégalement répartie dans les organes, en gratifiant l'un d'eux d'une action prépondérante, au-delà de celle que la nature lui avait accordée. — Voilà des faits et d'autres encore que les expériences récentes sur

le système nerveux ont mis hors de doute; ces faits, Victor Desèze les a exprimés il y a près d'un demi-siècle.

Le plaisir et la douleur, attributs uniques et primordiaux de la sensibilité, sont analysés par lui avec étendue; s'il ne le fait pas toujours avec bonheur, il le fait constamment d'une manière ingénieuse. Mais il y a dans son esprit une telle puissance d'induction, qu'il a pu établir des théorèmes dont la solution devait se trouver dans une expérience qui alors n'était pas acquise. Rigoureux dans ses conséquences, et fidèle à ses idées premières, il pense que la souffrance dans la plupart des cas est un bien, et que la mort naturelle, s'opérant par le retrait insensible de l'action nerveuse, doit être douce. Faut-il s'étonner d'après cela de rencontrer le passage suivant : « Si les impressions de plaisir contribuent à maintenir et à augmenter la vie, les impressions de douleur la relèvent quand elle s'affaiblit, et s'opposent à ses altérations. » De ce trait et de plusieurs autres que l'auteur a accompagnés de quelques développemens précis, il y a matière à induire des principes de l'école philosophique de la sensibilité. Cabanis, qui se fit connaître plus tard, a dit toutes ces choses avec plus de détail dans ses rapports du physique et du moral. L'explication physiologique que l'on a donnée du mécanisme des passions se trouve indiquée d'une manière

fort remarquable dans le livre de Victor Desèze. Là encore, on signale cette fameuse division des actions physiologiques que Bichat a exposée expérimentalement, et qui est devenue un de ses titres de gloire. On y lit qu'il y a deux vies dans le cerveau, l'une extérieure rémittente, et l'autre intérieure continuelle, que ces deux manières d'être sont fort dépendantes l'une de l'autre, et sont liées par l'influence commune des centres principaux de la sensibilité. Sans doute cette division n'est pas aussi correctement établie que dans les *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort* de Bichat, mais elle n'en est pas moins clairement énoncée.

Les précédens indiquent toute la part que Victor Desèze donnait au cerveau dans les phénomènes de la sensibilité. L'axiome d'Aristote, renforcé de l'autorité toute-puissante de la philosophie expérimentale, était la base de ses opinions en idéologie, il dit et développe que les sens sont une émanation du cerveau, que c'est au pouvoir qu'a cet organe de conserver long-temps nos sensations, que nous devons la faculté de les comparer et d'en former des idées; que l'inégalité des capacités intellectuelles provient d'abord de l'inégalité de la matière cérébrale, puis des tempéramens, et puis de l'éducation qui modifie tout en nous. Toutes les propositions qui s'y rapportent, sont présentées sans timidité; en 1786, il y avait

encore du courage à énoncer ce qu'on croyait utile à la vérité. Aujourd'hui on est tellement imbu de ces idées, que l'on s'étonne avec raison que des opinions, qui ont fondé en durée tout ce qu'il y a de positif et de moral dans la société actuelle, aient pu exciter assez peu l'intérêt, et qu'on laissât languir les élémens de ce qui devait devenir si profitable.

Tel est l'aperçu que l'on peut avoir des travaux précoces de la vie médicale de Victor Desèze. Ceux qui le connurent alors, et qui n'estiment la science que pour la réputation et la fortune qu'elle donne, durent lui prédire les plus heureuses destinées. Ils se trompaient : les espérances du monde sont légères ; la reconnaissance est rare ; à peine si son livre est enregistré. Mais on n'a pu le frustrer de cette pensée, si un moment d'amour-propre l'a soulevée dans son esprit : dans mes jeunes ans j'ai prophétisé la science, et sur mes vieux jours, j'ai vu s'accomplir mes prophéties.

J'ai du regret de ne pouvoir m'arrêter que sommairement sur le fond des idées physiologiques et philosophiques de l'auteur des recherches sur la sensibilité. J'aurais dû citer. L'homme disparaît dans une analyse, et la vérité meurt sans avoir frappé personne. Ce sont les effets et les suites d'un songe : tout est resté dans le vague, et devenu inutile. Il n'est même pas jusqu'aux autorités

scientifiques dont il a été fait choix pour étayer des opinions, qu'une plume concise ne soit obligée de passer sous silence : elles devaient pourtant servir à leur donner de l'importance, et à faire ressortir la trempe d'esprit et le caractère de l'homme..... Puissé-je, cependant, en avoir assez dit pour faire concevoir que celui qui, dans l'âge de la turbulence des idées et des passions, avait pu méditer avec cette profondeur sur de graves sujets, était déjà initié à la connaissance de la vérité, et devait être dédaigneux, ou du moins peu soucieux des choses auxquelles le monde donne de la valeur !

Il nous reste quelques mots à dire de la pratique médicale de Victor Desèze. Il était trop convaincu que la science des maladies doit avoir ses bases et sa logique pour s'abandonner, avec une confiance aveugle, aux méthodes empiriques et routinières; et si, dans ses conceptions physiologiques, il était hardi, comme Van-Helmont qu'il lisait avec goût et prudence, dans sa pratique, il était réservé et circonspect, comme le veut Hippocrate qu'il savait par cœur. Plusieurs praticiens de cette ville qui suivaient alors, comme élèves, ses visites à l'Hôtel-Dieu-St.-André de Bordeaux dont il était médecin, se rappellent encore, avec reconnaissance, les leçons cliniques qu'il leur donnait. Qu'on dut regretter son éloignement lorsque, en 1805, il fut rendu nécessaire par un mal con-

tagieux qui l'atteignit cruellement au milieu de ses fonctions ! C'est de cette époque que date sa retraite médicale. Consciencieux, il agissait auprès des malades comme il pensait dans son cabinet, mais toujours avec ce doute qui rend sage, parce qu'il fait distinguer l'exception de la règle. Il s'honorait de sa profession, et il en parlait avec admiration. Une science, qui est l'aboutissant et le point de départ de toutes les connaissances humaines, ne pouvait agir autrement sur l'esprit et le cœur de Victor Desèze. Cette science était à ses yeux ce qu'elle doit et devrait toujours être pour ceux qui la cultivent, une science de désintéressement et d'ennoblissement. Un tel ministre était digne d'un sacerdoce qui initie aux secrets de famille, et aux douleurs de l'ame et du corps, et qui était devenu pour lui une source de lumières et de sagesse.

La puissance de la vérité se fait lentement sentir dans les actions; chez ceux-là même qui en font l'objet de leurs recherches, ces actions sont empreintes d'un grand caractère de circonspection. C'est là un des traits de l'esprit humain : on déclare avec assurance l'erreur, et l'on hésite long-temps à proclamer le vrai. Il faut donc que la conviction soit bien vive et bien profonde pour déterminer les actes de la volonté. Les ames qui agissent promptement et isolément, sont les ames énergiques : elles sont rares. Il en est qui sont

aussi convaincues, mais elles ne se décident que par entraînement, si elles se décident : celles-là sont moins rares ; ce sont les ames modestes ; elles ont, selon l'expression de Bacon, moins de lest que de voile.

Victor Desèze a toujours vécu sous l'influence de la vérité. Croyant à la possibilité de rendre à un meilleur sort l'espèce humaine, et sachant sans nul doute que les améliorations s'opèrent avec une lenteur séculaire, il dut mettre dans ses écrits une modération éclairée et soutenue, et dans ses actions une réserve attentive. C'est à ce titre qu'il fit partie de l'Assemblée constituante ; c'est à ce titre aussi qu'il dut vraisemblablement d'être écarté, par le chef du gouvernement impérial, de la liste des candidats désignés pour le Corps législatif. — Son existence politique fut courte : c'est dans ces circonstances qu'il publia quelques brochures sur les besoins qui se faisaient sentir dans la société française. Comme tous les hommes prévoyans, il jugeait sa patrie mûre pour son émancipation et pour la liberté constitutionnelle. La netteté de ses idées et la modération de ses opinions étaient dignes d'un esprit prudent et sage. — Ainsi donc placé dans une position favorable par son mérite personnel, bien plus que par les soins bienveillans de ceux qui le connaissaient assez pour l'estimer, il eût pu, comme médecin ou comme publiciste, préten-

dre, au sein de la capitale, à toutes les jouissances que donnent la célébrité et la fortune. Mais des goûts simples et modestes, et les douceurs des lettres et de la méditation durent prévaloir chez lui sur le faux éclat d'une vie brillante et agitée. Il préféra la retraite.

On ne pouvait laisser sans action un homme utile. L'idée avantageuse que l'on s'était faite de sa capacité le rendait propre à tout. On confia à Victor Desèze une chaire d'histoire à l'école centrale de cette ville. C'était répondre à ses goûts. Le peu de mots que nous allons dire d'un ouvrage manuscrit qu'il a laissé dans un état parfait de correction, donnera à penser s'il dut s'acquitter avec distinction du professorat.

Les études historiques exigent une attention pénétrante et suivie. Tous les esprits n'en sont pas capables. On ne sait pas l'histoire parce qu'on l'a lue : il faut des connaissances variées et réfléchies pour la lire avec fruit. Elle consiste moins dans le récit des événemens que dans la chaîne des causes de ces événemens. L'homme d'état doit étudier l'histoire sous ce point de vue ; pour lui, c'est un moyen de fonder et d'agrandir son expérience. Le philosophe doit faire davantage : il recherchera les motifs de la forme du corps social pour découvrir les conditions de sa durée. Il les trouve dans la nature des besoins que les peuples éprouvent indépendamment de leur vo-

lonté, dans la constitution et l'influence des dogmes religieux, dans les institutions de la loi civile, toujours moins compliquée, à raison de l'empire qu'exerce sur les actions la loi sacrée. C'est dans cet esprit de recherches que Victor Desèze a conçu son *Essai historique, philosophique et critique du peuple hébreu.* Nous avons dit combien il était pénétré de cette idée que la nature humaine est modifiable, que la vie animale, que la sensibilité est apte à propager à travers les générations les impressions reçues. On la retrouve à chaque page dans l'Essai historique. Ici, ce n'est pas un fait de l'organisation, ce n'est pas une démonstration physiologique, ce n'est pas un aperçu ingénieux, c'est un fait démontré historiquement. Les mœurs et l'esprit du peuple hébreu sont déduits de la forme du gouvernement qui le régissait; ses lois sont déduites de ses mœurs, de son esprit et de ses besoins. Et la loi mosaïque a agi sur la constitution physique du peuple d'Israël avec une telle puissance, que les événemens, que la dispersion, que les siècles n'ont affaibli ni sa physionomie, ni son caractère. — Voilà l'induction capitale à laquelle conduisent l'Essai historique et les réflexions qu'il suggère. S'il pouvait se former un gouvernement parfait, un pareil résultat serait nécessaire; alors la vérité absolue serait trouvée, et les hommes seraient heureux.

Cet ouvrage ne se distingue pas seulement par une grande variété de connaissances et par une haute portée philosophique, il est non moins remarquable par le style, qui est d'une clarté rare dans ce genre de composition. On pourrait même dire, pour tempérer l'apologie et la faire plus vraie, qu'il est trop soigné, et que les périodes en sont un peu étudiées. Quoique constamment noble et simple, il marche avec lenteur; peut-être faut-il l'attribuer à une grande richesse d'érudition. La pensée est élevée, mais l'expression n'arrive pas toujours à sa hauteur. C'est là, du reste, le caractère des écrivains qui ont le temps de penser et d'écrire. Victor Desèze n'est pas rapide comme Montesquieu, mais sa conception a la même vigueur, la même netteté. Si jamais on livre à l'impression son Essai historique sur le peuple hébreu, on jugera de ce que mes termes ont d'exagéré ou de réel. L'auteur ne vit plus, l'éloge n'est pas suspect.

Quand on sait étudier et juger l'histoire des nations, il est rare qu'on ignore le secret de préparer leur destinée. Une des chances les plus favorables pour les prospérités d'une nation, c'est l'éducation de la jeunesse. Victor Desèze a écrit sur cette matière un mémoire où se signalent les vues les plus saines et les plus prévoyantes. Il fait sentir fort judicieusement les graves inconvéniens d'un corps enseignant qui aurait des doctrines oppo-

sées à l'essence de la foi fondamentale de l'état. Il veut que les jeunes citoyens soient élevés dans l'esprit du Gouvernement pour que les institutions qui en forment la base, trouvent en eux un appui lorsqu'ils seront arrivés dans l'âge mûr. C'est ainsi seulement que la jeunesse peut devenir l'espoir de la patrie. L'esprit de ce mémoire devait animer la loi organisatrice que le Gouvernement français avait préparée sur l'éducation nationale. Ce travail, il l'avait sollicité des lumières et de l'expérience de Victor Desèze, qu'il avait acquises en méditant Rollin, et en dirigeant, comme recteur, les études que l'Université lui avait confiées. Le ministre du Roi, en le désignant, savait qu'il s'adressait à l'un des hommes les plus capables de fournir des renseignemens exacts et salutaires sur l'instruction publique.

Pour ne rien omettre de ses titres littéraires, je dois parler de ses discours, véritables allocutions paternelles, que cet homme sage prononçait en présence des enfans de la France dans la solennité de la distribution des prix du collége Royal. De ses attributions de recteur, c'était celle qu'il remplissait avec le plus de goût. Voyant les choses et les hommes marcher si loin de la vérité, il essayait dans ces circonstances, mémorables pour de jeunes ames, il essayait d'éveiller leur attention sur l'avenir, en leur indiquant les bonnes voies; il leur disait que la

sagesse et les lumières vont de concert, et que la vérité seule rend heureux parce qu'elle rend sage. Il abordait indifféremment tous les sujets, et sa plume docile ne trouvait jamais de difficulté pour rendre avec simplicité et lucidité les pensées morales les plus abstraites. Il possédait si bien ce qu'il concevait que, lorsque de graves sciences lui fournissaient le thème de ses discours, il avait l'art d'attacher et d'intéresser l'attention de ces tendres imaginations, quand elles auraient dû s'effrayer du seul énoncé. — Ce serait peut-être ici le lieu de dire que sa conversation était douée de la même puissance; lorsqu'il parlait, ceux qui l'écoutaient étaient étonnés de comprendre des matières qui leur avaient paru jusqu'alors inabordables. Un pareil secret ne pouvait appartenir qu'à un esprit aussi méthodique que pénétrant.

D'autres fois, ces discours avaient pour objet le goût en général. Dans une de ces solennités annuelles, il témoigna une répugnance motivée pour la réforme qu'une école moderne tente d'introduire dans la littérature; plus tard, à la même occasion, il revint de ses préventions, mais avec cette modération qui formait le fond de son caractère. Plus que personne il savait qu'il est des époques dans l'histoire du monde littéraire où l'expression a manqué pour rendre un nouvel ordre d idées et de sentimens, qui n'étaient point

dans les mœurs lorsque la langue avait été fixée, arrêtée par les productions du génie. Le bouleversement des empires; les changemens brusques et orageux qui surviennent dans l'état social; les accroissemens prodigieux et la puissance conservatrice de toutes les idées de liberté; les merveilles d'une grande gloire; les vastes conspirations des états contre les états; toutes les passions nationales et humaines mises en scène, et qui engendrent des catastrophes riches aussi de leurs merveilles, constituent une révolution, un enfantement de pensées et de sentimens qui devaient infailliblement trouver la langue dépourvue de termes qui leur fussent propres. L'esprit étourdi de l'abondance et de la grandeur des idées nouvelles, et dans la nécessité d'élever son style à cette hauteur, l'écrivain est pour ainsi dire forcé de quitter les routes communes, pour se jeter dans un langage souvent bizarre et toujours ambitieux; mais à mesure qu'il se familiarise avec ces conceptions, il finit par donner à l'expression toute la valeur de la pensée. Il est semblable à ces enfans précoces qui, assaillis par mille sensations en dehors de leur âge, éclatent par de petites colères et par des propos incohérens, parfois pleins de bonheur. Le temps rectifie les impressions senties, et les met en harmonie avec la parole. — Attentif aux progrès des sciences et des lettres, Victor Desèze devait désirer que la

vérité fût toujours rendue convenablement, afin qu'elle en devînt plus convaincante.

Mais, le discours qui a laissé la plus longue impression est celui qu'il prononça, en 1810, pour l'installation de la faculté de théologie. Non, ce n'était pas celui qui avait tant de motifs de croire aux imperfections de la nature humaine et à l'impuissance de les redresser immédiatement, qui pouvait être insensible à la nécessité des sentimens religieux, et aux consolations inépuisables et efficaces dont ils sont la source. Il n'y a que des hommes dont la pensée est incomplète, qui tentent de se soustraire à leur influence, ou la nient tous les jours par leurs actions. Mais l'homme, dont l'esprit est fait pour toutes les vérités, doit arriver infailliblement à la vérité éternelle pour terme de ses recherches; et s'il ne lui est pas donné de la démontrer, il peut la croire alors sans faiblesse; il la voit pure et dégagée de tout ce qui n'est pas elle, de tout ce qui porte l'empreinte de la main humaine; et si l'on a fait du sentiment religieux une science, c'est que cette science est celle du bien, puisqu'elle pénètre à la fois dans l'esprit et le cœur, règle nos mœurs comme nos pensées, et nous conduit autant qu'elle nous éclaire. — D'après cela, qu'est-il besoin de dire si la tolérance était conforme aux idées et au naturel du recteur de l'Académie de Bordeaux, puisque ainsi le veut la vérité.

Après avoir recherché, dans la vie et les écrits de Victor Desèze, le but qu'il se proposait, et avoir reconnu qu'il ne tendait qu'à la vérité (convaincus que nous sommes que cette vérité ou même son ombre a un caractère d'austérité à glacer d'effroi les prétentions humaines), on pourrait croire que ses paroles, que ses rapports avec les hommes étaient graves et austères. Non, ceux qui ont vécu dans son intimité, comme ceux qui l'approchaient à raison de ses fonctions, n'ont jamais eu qu'à se louer de sa bienveillance; il n'avait rien de haut, rien de fier dans les manières; il ne se prévalait jamais ni de ses lumières, ni de sa position. Il savait qu'il n'est personne qui ne trouve au fond de son cœur des motifs d'être indulgent pour autrui, et que rien n'autorise à se juger supérieur. — Avec ces idées, qu'étaient pour lui les grandeurs du monde, et même l'autorité qu'il confère? Rien: quelque chose, peut-être, qui coûte la tranquillité d'ame et les douceurs de l'étude à celui qui se laisse gagner. Aussi resta-t-il inébranlable. — Presque au terme de la vie, mais dans un âge où l'on ressent encore vivement les sollicitudes entreprenantes de l'ambition, il aurait pu recommencer sa carrière politique. Il avait de quoi séduire la confiance des hommes de bien par des facultés intellectuelles précieuses, et par des habitudes simples et modestes; et celui qui savait apprécier toutes les conditions d'une or-

ganisation sociale, aurait certainement exercé une influence salutaire dans nos débats législatifs. Les faveurs du trône, si justement accordées à son nom, devenu historique par un noble dévouement, se seraient répandues sur Victor Desèze, que la voix publique, toujours libérale lorsque elle est éclairée, n'aurait réclamées que pour en solliciter d'autres. Mais la recherche, mais l'amour de la vérité qui dirigeait ses actions, qui veillait en lui, comme un autre instinct de conservation et de bonheur, le sauva des tentatives que l'on fit sur son ambition; il continua à préférer la chaire de Rollin à la tribune parlementaire; il aima mieux répéter à des enfans qu'à des hommes ces paroles remarquables de l'un des plus grands monarques de l'orient : « Que la vertu, disait » Aureng-Zeyb, soit la base de la science; et que » la science soit l'esclave de la vertu. »

ÉLOGE HISTORIQUE

DE M. DESÈZE,

PRÉSIDENT HONORAIRE A LA COUR ROYALE DE BORDEAUX,

ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE;

PAR M. GUILHE.

MESSIEURS,

ENTRE les pertes que l'Académie a récemment faites, une des plus sensibles est celle de M. Desèze, membre de la Cour royale, doyen des conseillers, et président honoraire en la même Cour.

Je vais retracer à vos yeux les traits de sa vie qui peuvent le plus honorer sa mémoire.

Il naquit (1) l'aîné d'une famille nombreuse. Ses premières études furent brillantes et présagèrent ses succès à venir.

(1) En 1746.

Son père illustrait le barreau de cette ville par de rares talens : il mérita de suivre un si beau modèle, et de se montrer sur le même théâtre.

Il n'adopta point cette éloquence spécieuse que les tribunaux de l'Égypte et l'aréopage d'Athènes avaient peut-être sagement éloignée de leurs audiences; celle dont il fit usage était conforme à son caractère prudent, sage et plein de droiture, et par là plus propre à faire triompher la justice par la force et l'autorité victorieuse de la raison.

La jurade, dans sa dernière forme, était prise parmi les citoyens de trois classes, les nobles, les avocats et les commerçans.

Ses talens et l'aménité de ses mœurs privées, lui méritèrent l'estime et la confiance de ses concitoyens. Ceux-ci, car les villes désignaient alors elles-mêmes leurs autorités municipales, le proposèrent au Monarque pour être l'un des jurats avocats.

Investi de cette magistrature, il répondit aux espérances qu'on avait conçues de son zèle, de sa probité rigoureuse et de son affabilité.

Satisfait quand il pouvait rendre service, il s'affligeait quand son ministère l'obligeait à des mesures de rigueur. Ainsi tous les citoyens étaient assurés de trouver auprès de lui la justice, la protection et la bienveillance.

Les fonctions municipales étaient temporaires. Il fallait à M. Desèze des occupations fixes, con-

formes aux études qu'il avait faites, et qui s'accordassent avec ses goûts.

Il existait des juridictions maritimes, connues en France sous le nom d'amirautés. Leurs attributions, différentes de celles des juridictions consulaires, avaient été réglées sur l'ordonnance de la marine qui, comme l'ordonnance du commerce, était un des chefs-d'œuvre de la législation de Colbert. Un tribunal de ce genre siégeait à Bordeaux; M. Desèze y fut admis comme suppléant d'un des magistrats titulaires.

La révolution était survenue. D'autres Tribunaux avaient remplacé les Parlemens et l'ancien ordre judiciaire.

Étranger à tout esprit de parti; plus étranger encore à tous débats politiques; pénétré de la seule idée que la justice est nécessaire aux peuples dans tout système régulier de choses, il fit souvent partie des nouveaux tribunaux.

Il devint membre de la Cour royale à l'époque de la restauration; il fut long-temps doyen des conseillers; et dans les derniers temps de sa vie, admis honorablement à la retraite, il obtint le titre de président honoraire, faible et tardive récompense de son zèle infatigable et de ses longs travaux.

Je viens de vous peindre M. Desèze comme magistrat, il me reste à vous parler de lui comme homme de lettres.

Dans sa vie privée, il fut bon père, ami sûr, excellent citoyen. Il est mort (1) justement regretté de toutes les personnes qui le connurent.

Ses restes reposent dans l'asile qu'il aima toute sa vie.

Il n'a point laissé d'ouvrages : son ame simple n'aspirait point à la gloire ; mais il a laissé beaucoup mieux sans doute : je parle de l'exemple de ses vertus.

---

(1) En 1829.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 JUIN 1831.

BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N° 13.

M. DCCC. XXXI.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 JUIN 1831.

M. Blanc-Dutrouilh, président, ouvre la séance par un discours sur la nécessité de conserver et d'encourager, dans l'intérêt des sciences et des arts, les sociétés académiques.

M. Bourges, secrétaire-général, présente un rapport sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. le Président fait donner lecture des articles du programme relatifs aux prix décernés et proclame les noms des personnes qui ont obtenu des prix ou des mentions honorables. (*Voyez* le programme.)

M. Darrieux prononce l'éloge de M. Buhan, membre honoraire.

La séance est terminée par la lecture de la pièce de poésie couronnée, intitulée : *La St.-Justin*, légende du 15.me siècle.

Blanc-Dutrouilh, *président*.

Lartigue, *secrétaire*.

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 16 JUIN 1831,

PAR M. BLANC-DUTROUILH, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'esprit d'association n'est pas particulier à notre siècle; ceux qui l'ont précédé nous offrent de nombreux exemples de la tendance qu'ont les hommes à se réunir pour surmonter les obstacles inaccessibles à leurs efforts individuels; mais jamais cette tendance ne s'est démontrée d'une manière plus honorable que dans la formation

des Sociétés académiques. Ce ne sont plus des intérêts matériels qu'il s'agit de protéger ; une carrière plus noble et plus étendue est ouverte aux associés ; ils embrassent dans leurs recherches tous les moyens d'étendre le domaine des sciences et des arts ; de le cultiver pour le plus grand avantage du genre humain et d'en répandre les plus utiles productions.

Les nombreuses collections qu'on doit aux silencieux travaux des membres de ces sociétés, constatent suffisamment les services qu'elles ont rendus ; mais au point où les sciences et les arts sont parvenus par leur secours, il peut n'être pas inutile de présenter quelques réflexions sur les causes qui en ont amené la formation, et de rechercher si les mêmes causes existent pour motiver leur maintien.

Ce serait sans doute nous écarter de notre objet que de retracer ici l'histoire détaillée des progrès des connaissances humaines dans les temps modernes, et de la part qu'y réclament les Académies ; il nous suffira de remarquer que depuis l'époque de la renaissance des lettres jusqu'à celle de l'érection des corps savans et littéraires, l'esprit humain ne fit, pour ainsi dire, qu'essayer la route de la science, et souvent s'égara dans sa marche.

Le siècle de la barbarie touchait à sa fin, et l'on sentait vivement le besoin de s'instruire ; avant de

créer, il fallait connaître; mais l'admiration que l'on conçut pour les écrits des anciens, échappés aux ravages des conquêtes et au mépris des conquérans, fut trop exclusive; quelques penseurs, il est vrai, essayèrent de sortir de la route d'une lourde et stérile érudition; malheureusement l'impulsion donnée porta leur attention sur des objets métaphysiques et sans utilité réelle; leurs talens et leur vie furent consacrés à concilier péniblement les pensées les plus abstraites d'Aristote et de Platon, et nulle vérité ne ressortit de leurs travaux.

Ces efforts ne furent pas cependant sans utilité. Les disputes des écoles eurent le bon effet d'encourager les savans d'alors à penser par eux-mêmes, et lorsque le seizième siècle s'ouvrit on leur dut la révolution dans les idées religieuses dont l'influence a été si marquée sur la politique de l'Europe entière et la révolution plus paisible qui s'opéra dans les arts libéraux; alors on vit renaître la peinture et l'architecture sous les crayons de Michel-Ange, du Bramante et de Raphaël, et la poésie prit un noble essor sous la plume de Pétrarque, du Dante, de l'Arioste, du Tasse et peu après de Milton; éclats brillants mais isolés d'une imagination jeune et hardie!

Peut-être il serait vrai de dire que jusqu'alors le génie avait été sans règles; mais vinrent Bacon et après lui Descartes, qui débarrassèrent entière-

ment l'enfance des sciences, des langes dont l'avaient entourée l'ignorance et le faux savoir; l'un et l'autre firent connaître le peu de solidité des connaissances acquises jusqu'à eux, et la véritable voie pour en acquérir de nouvelles et de plus étendues; Descartes, surtout, ce génie extraordinaire, duquel on a dit qu'il était né pour égarer et pour conduire, eut, par sa méthode et les applications qu'il en fit, la gloire de donner naissance à l'esprit philosophique, c'est-à-dire, à cet esprit de recherche et d'analyse qui n'a plus permis d'admettre aucun fait sans des preuves de fait, ni d'affirmer aucune proposition sans des preuves de raisonnement, et qui enseigne que lorsque les unes et les autres manquent on doit suspendre le jugement.

Cet esprit conduisit à l'érection des Académies; on sentit en effet bientôt le besoin de former des dépôts communs des faits et des résultats acquis isolément, ainsi que l'utilité des services réciproques que leurs membres se rendraient pour ajouter à ces acquisitions. Sous ce double rapport on peut dire avec vérité que ces corps ont dignement rempli la mission qui leur était confiée; à peine est-il une découverte utile des temps modernes qui n'ait pris naissance dans leur sein, ou qui n'y ait reçu ses développemens. Mais un plus grand avantage est résulté de leur formation, et il est permis de douter que leurs fondateurs eux-mê-

mes l'eussent pressenti ; pouvaient-ils en effet prévoir quelle serait leur puissante influence sur leur siècle? Cependant cette influence ne peut être révoquée en doute ; A quelle autre cause pourrait-on attribuer cette propension générale de tous les esprits à l'investigation des choses utiles qui est le caractère marquant des cent cinquante dernières années de l'histoire morale de l'Europe? Lorsqu'on a vu des gens d'élite, parmi lesquels il n'a pas tardé de s'en trouver de très distingués par le rang et par la naissance, se dévouer à l'étude, s'absorber dans les sciences, en faire leurs délices, y chercher leur gloire, on a honoré la littérature et les arts, une noble émulation a tout vivifié, plusieurs se sont jetés dans la carrière avec des succès plus ou moins heureux il est vrai ; mais du moins les lumières se sont répandues, et il est devenu aussi rare de rencontrer, même dans les classes moyennes de la société, un homme complétement ignorant, qu'il l'était dans le douzième siècle d'y trouver un érudit.

Cependant, jusqu'à quel point les Académies doivent-elles s'applaudir de ces succès. Serait-il exact de leur appliquer ce que, dans un accès de mauvaise humeur contre des sociétés particulières qui s'érigeaient en arbitres des auteurs, le bon abbé Terrasson répondait à ceux qui lui représentaient que par le moyen de ces sociétés l'es-

prit se répand et se communique de proche en proche : « L'esprit d'une nation, disait-il, res-
» semble à ces feuilles d'or qui deviennent plus
» minces à mesure qu'elles s'étendent ; il perd
» en profondeur ce qu'il gagne en superficie. »

Mais qui ne voit que cette comparaison a plus de brillant que de solide ; elle supposerait, en effet, que pour une nation il n'y a, à toutes les époques de son existence, que la même dose d'esprit dont les effets sont d'autant plus marqués qu'un moins grand nombre d'individus sont admis à y prendre part. Sans doute le génie est un don bien rare ; ceux qui en sont doués paraissent clair-semés dans une longue suite de siècles ; mais qui oserait dire que la propagation des lumières est un obstacle à son développement ? Nous ne nous arrêterons pas davantage à discuter cette proposition qui nous paraît insoutenable, quelle que soit la branche des connaissances humaines qu'on veuille lui donner pour objet ; remarquons seulement son inexactitude relativement aux sciences morales et physiques et aux connaissances positives.

Ici, à la différence des travaux littéraires et des arts d'imitation pour lesquels les succès de nos devanciers n'ont d'autre avantage que de nous présenter quelques règles et des modèles, l'instruction des pères n'est pas perdue pour les enfans, chaque jour peut apporter de nouvelles

réflexions et de nouveaux faits à la masse de ceux déjà recueillis ; le nombre des personnes qui s'occupent à pénétrer dans le sein de la nature et à découvrir ses secrets, ne diminue en rien la valeur des matériaux qu'ils colligent ; ces matériaux peuvent bien rester quelque temps sans emploi, mais ils attendent sans perdre de leur prix le génie qui doit les mettre en œuvre.

Ainsi, la dissémination des connaissances devient un puissant moyen d'en acquérir de nouvelles ; dans ce sens il est permis de dire que le genre humain marche vers la perfectibilité. Mais suffit-il aux Académies d'avoir donné l'impulsion, et à cet égard sont-elles désormais sans utilité?

Non sans doute, et cette utilité serait surtout bien frappante s'il était vrai que l'enthousiasme pour les sciences eût perdu de son ardeur, ainsi que le prétendent quelques observateurs peut-être trop jaloux de l'éclat presque exclusif dont elles ont brillé dans le dix-huitième siècle. Dans l'effusion de leurs regrets, ils énumèrent les causes de la tendance presque générale qu'ils croient remarquer à se contenter des résultats obtenus et à vivre sur la gloire passée.

« Il n'y a guère, disent-ils, que ce qui est rare et d'une acquisition difficile qui soit recherché avec ardeur, et aujourd'hui la science est à la portée de tout le monde. D'autre côté, combien est petit le nombre de ceux qui aiment

les sciences pour elles-mêmes, en comparaison de ceux qui ne les cultivent que pour les distinctions qu'elles peuvent procurer. Or, les distinctions ne sont honorables que lorsqu'elles sont peu répandues; et puis à la hauteur où les sciences sont parvenues, combien n'est-il pas difficile d'y faire de nouvelles découvertes? Les routes tracées ont été tellement battues, qu'on désespère d'y rencontrer quelque nouvelle vérité. Pour y réussir, il faudrait y fouiller avec une persévérance et des efforts plus qu'ordinaires. Enfin, depuis quarante ans, des intérêts d'un autre ordre occupent tous les esprits, et leur importance ne permet guère de concilier les soins qu'ils exigent avec les travaux solitaires du cabinet ou du laboratoire. »

Ces réflexions amères sont-elles justes sous tous les rapports, et devons-nous nous attendre qu'au siècle glorieux des sciences et des lettres, va nécessairement succéder uniquement celui des intérêts politiques et de l'indifférence pour tout ce qui ne s'y rapportera pas directement? Écartons cette idée, Messieurs; et sans nous dissimuler que les circonstances furent peut-être, dans d'autres temps, plus favorables aux sciences et aux lettres, gardons-nous de penser que la carrière, pour être moins généralement fréquentée, deviendra déserte.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux autour de

nous pour y voir encore un nombre très considérable d'athlètes qui la parcourent d'un pas assuré. Si en littérature un genre nouveau qu'on s'efforce de faire prévaloir ; si en morale une nouvelle secte qui cherche péniblement à faire quelques prosélites, ne peuvent momentanément donner l'espérance de voir accroître le nombre de nos chefs-d'œuvre, et celui des vérités généralement utiles au genre humain, du moins ces innovations démontrent-elles une émulation louable qu'il suffit de diriger. D'un autre côté, combien d'observateurs laborieux et exacts recueillent en grand nombre des faits nouveaux dans les diverses branches d'histoire, tandis que des observateurs non moins habiles, soumettant tous les corps à l'analyse, y découvrent la liaison de propriétés que jusque ici on avait crues distinctes, et combien de savans, pour qui l'érudition n'est qu'un moyen de parvenir à de nouvelles connaissances, dissipent les ténèbres dont sont encore enveloppés plusieurs points de notre histoire.

Cependant, sans encourir le reproche d'une trop inquiète prévoyance, on peut énoncer quelques craintes sur la destinée qui attend les sciences et les beaux arts du moins chez la génération qui s'élève. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ces craintes sont plus ou moins exagérées; mais elles nous paraissent un motif puissant pour que les efforts des Académies, bien loin de se

ralentir, prennent une nouvelle énergie. Elles doivent se tenir prêtes à combattre, si le moment arrivait, un état de stagnation, si ce n'est de rétrogradation, à conserver, entretenir le feu sacré, et lui fournir des alimens jusqu'au moment où il pourrait briller d'un nouvel éclat.

Peut-être la formation récente d'un grand nombre de Sociétés savantes est-elle due particulièrement à cet instinct de prévision, à ce besoin généralement senti de l'époque actuelle, et qui fait comprendre, mieux qu'on ne l'avait fait encore, l'utilité de réunir en société les hommes qui s'occupent de sciences spéciales; car, au désir d'augmenter le cercle des connaissances humaines, se joint celui de conserver dans leur pureté celles déjà acquises.

Ces réflexions, Messieurs, ne peuvent avoir pour objet de modifier la marche qu'a toujours suivie l'Académie de Bordeaux, mais au contraire d'ajouter de nouveaux motifs à ceux qui vous ont déterminés à n'en pas dévier. Eh! de quels moyens, autres que ceux que vous avez déjà employés avec succès, pourriez-vous faire usage? Quelle autre direction pourriez-vous donner à vos travaux? Ils ont eu constamment pour but de prévoir, de soutenir, d'accueillir la marche de l'esprit humain, de combattre l'esprit de système si souvent funeste à la découverte des vérités utiles, et de dissiper les préjugés qui s'opposent à leur propagation.

Vous avez quelquefois le regret de refuser vos suffrages à des littérateurs qui, séduits par leur brillante imagination, ne se sont pas fait une loi assez sévère de respecter la raison, la langue et le goût; mais vous encouragez ceux dont les essais donnent de justes espérances, et la palme académique est le partage des auteurs qui, heureux imitateurs des beaux modèles, ont appris que les plus grands génies eux-mêmes se sont astreints à des règles dont, sans le plus grand danger, on ne saurait s'affranchir.

Par des questions sur l'histoire de notre contrée, et sur celle de la civilisation et des arts, vous dirigez vers ces objets les recherches des esprits méditatifs, dans l'espoir qu'ils y découvriront des leçons utiles pour notre avenir.

Enfin, convaincus que ce n'est pas savoir que de savoir à demi, vous encouragez de tous vos efforts les recherches spéciales dans les sciences et dans les arts, et vous les récompensez par vos éloges et par des couronnes. Leur application aux besoins que la civilisation fait naître, est un des résultats les plus frappans de leur utilité; aussi accueillez-vous, avec empressement, les communications qui vous en sont données, et en propagez-vous la connaissance en les annonçant dans vos réunions solennelles, ou en les publiant dans vos mémoires.

Ces moyens, dans l'emploi desquels vous n'a-

vez pas balancé à persister, ne seront pas sans efficacité. Malgré l'importance des intérêts qui peuvent momentanément occuper presque exclusivement l'attention, il est, n'en doutons pas, une raison publique qui attache aux choses leur véritable prix, et qui reconnaît que des sciences et de leur culture dépendent tous les perfectionnemens sociaux. Tout récemment encore, on vient de le proclamer : « Malheur aux peuples » qui n'éclairent pas leur raison par le travail » de l'esprit, qui ne s'affermissent pas dans la » voie de la morale pure par l'étude de la na- » ture de l'homme, et qui n'aperçoivent pas dans » les sciences les seuls et les véritables guides » que l'on doit prendre dans la pratique des arts » et de l'industrie. »

Soyons en certains, Messieurs, l'assentiment de tous ceux qui aiment leur patrie secondera vos généreux efforts. Il en sera la plus douce récompense.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BOURGES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me confier le soin de recueillir les travaux de l'Académie, vous avez compté sur mon zèle plutôt que sur les connaissances qu'exige un travail de ce genre. Je ne puis qu'imiter et suivre les traces de mes prédécesseurs qui, par l'exactitude et la clarté de leurs rapports, ont su mériter vos suffrages. Heu-

reux, si, en essayant de marcher dans la même voie, je puis obtenir la même approbation.

Les travaux de l'Académie ont été moins actifs depuis sa dernière séance publique. La préoccupation générale qui a été la conséquence des événemens politiques, a détourné quelque temps les esprits de cette application continue nécessaire pour les travaux scientifiques. Bien que les sciences se soutiennent par elles-mêmes, et qu'elles marchent en silence, cependant leur étude devient moins facile, moins étendue et moins féconde, lorsque les hommes qui les cultivent sont préoccupés d'autres objets matériels importans. Quand la société est ébranlée jusque dans ses bases, le mouvement et l'agitation se montrent dans tous ses élémens. Le savant et l'artiste sont entraînés loin de leurs occupations habituelles. Leur amour pour l'ordre et leur esprit de méthode ne peuvent les garantir de ces secousses qu'ils considèrent comme des conséquences des passions humaines et de l'état moral de la société.

Mais, Messieurs, la paix et la sécurité sont déjà rendues à notre patrie; déjà l'horizon politique annonce des jours plus sereins. Livrons-nous à l'espoir de voir dans peu les sciences et les arts reprendre leurs paisibles travaux, et contribuer sans entraves et avec liberté au perfectionnement progressif de la civilisation.

Je dois, Messieurs, dans l'exposition des travaux

de l'Académie, être aussi court et aussi exact que possible. Je suivrai dans cette exposition le plan adopté dans les précédens rapports. Je désignerai : 1.° les ouvrages qui ont été envoyés par les auteurs étrangers à l'Académie ; 2.° les ouvrages de vos correspondans ; 3.° les travaux des membres résidans ; 4.° les résumés des rapports des commissions, sur les mémoires envoyés au concours.

L'Académie a reçu de M. Vergnaud-Romagnesi la seconde édition *de son Histoire de la ville d'Orléans*. Cette histoire présente un intérêt tout particulier pour les habitans de cette ville.

MM. Chevalier et Robinet vous ont communiqué *la Notice historique* qui a été lue sur Louis-Nicolas Vauquelin, dans une séance publique de la Société de pharmacie de Paris. Ils ont retracé dans cette notice la vie d'un homme de bien et le profond savoir d'un grand chimiste.

M. A. Julien, de Paris, vous a fait hommage de trois brochures intitulées : la première, *Le Bon sens national ;* la seconde, *Directions sur la Conscience d'un Électeur ;* la troisième, *Les Deux Polonaises*, pièce de vers. Le peu d'étendue de ces brochures permettant à chacun de vous d'en prendre connaissance, elles ont été déposées dans vos archives.

M. Lacuée vous a adressé, du château de Lamassac, près Villeneuve sur Lot, une brochure

sur les postes aux chevaux et sur les voitures publiques. Toute la pensée de cet écrivain, dont les réflexions portent sur d'autres objets relatifs aux impôts indirects, est de favoriser l'émulation, et de ne point mettre d'entraves aux entreprises par des priviléges. Ses vues tendent à des améliorations dans le système d'économie politique.

M. J. Girardin, professeur de chimie à Rouen, vous a fait parvenir un ouvrage, intitulé : *Considérations générales sur les volcans et examen critique des diverses théories qui ont été successivement proposées pour expliquer les phénomènes volcaniques.* M. Grateloup, chargé de vous donner l'analyse de cet ouvrage, le regarde comme le traité le plus complet qui ait été publié sur les volcans. L'auteur a profondément médité son sujet et l'a entouré de tout l'intérêt dont il est susceptible. Il a puisé dans les meilleures sources, dans le but, non de tracer l'histoire générale des volcans, mais de réunir tout ce qui a été découvert d'essentiel et de positif, soit sur la nature géognostique des terrains formés par l'action des feux souterrains, soit sur les phénomènes qui leur sont particuliers. Le style de M. Girardin est correct et concis ; les faits et les citations sont exacts, on ne peut que louer la méthode d'exposition et d'analyse, et l'esprit de réserve dont il a fait usage dans les explications sur un sujet aussi difficile, et encore entouré de tant d'obscurité.

En vous envoyant son livre, M. J. Girardin vous a demandé le titre de membre correspondant que vous lui avez accordé. Il vous a adressé des remercîmens sur sa nomination, et vous a envoyé un rapport imprimé qu'il a fait à la Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, *sur le pétrisseur mécanique de MM. Cavalier frères et C.ie* M. Guyet-Laprade vous a fait connaître ce rapport, dont les conclusions sont favorables à cette machine.

M. Faure, médecin des hôpitaux militaires, professeur adjoint à l'hôpital d'instruction à Strasbourg, vous a fait hommage d'un ouvrage, intitulé : *Souvenirs du Midi ou l'Espagne telle qu'elle est sous ses pouvoirs religieux et monarchique.* M. Faure est déjà connu de vous par la communication d'un de ses premiers ouvrages sur la Russie. Habitué à observer, et dirigé par une profonde instruction, il a noté avec soin tout ce qu'il a vu lui-même dans ses nombreux voyages, en Russie, en Grèce et en Espagne. L'ouvrage qu'il vous présente traite de l'état physique de l'Espagne, de son organisation, du caractère et des mœurs de ses habitans, et des changemens à opérer dans ce pays. Il s'exprime avec énergie, et ne craint point de dire la vérité. Il vous a demandé le titre de membre correspondant, et vous le lui avez accordé comme témoignage de votre estime pour son savoir et pour le zèle qu'il apporte à ce qui intéresse l'humanité.

Vous avez reçu *des considérations sur l'usage alimentaire des végétaux cuits, pour les herbivores domestiques, par M. Grognier.* Cette brochure, peu étendue, donne des conseils hygiéniques utiles à la nourriture des animaux dont l'homme fait un fréquent usage.

L'agence de l'industrie manufacturière de Paris vous a envoyé le mémoire descriptif du moteur tournant sous l'eau, ou Moteur-Laborde, dont l'application peut être utile dans quelques circonstances.

M. Sterling, artiste mécanicien, à Bordeaux, vous avait invités, en 1829, à prendre connaissance d'une machine de son invention, propre à éprouver les chaînes de fer destinées à tenir les navires au mouillage sur leurs ancres. La commission que vous désignâtes à cette époque, ne put, à cause de la demande trop tardive de M. Sterling, vous faire un rapport détaillé sur cette machine. Cependant l'opinion favorable qu'elle présenta sur son utilité, fut suffisante pour vous déterminer à déclarer, dans votre séance publique du 16 Juin 1829, que cette machine réunissait les conditions les plus désirables de célérité, d'économie et d'exactitude. La même commission en a fait un nouvel examen ; elle désirait, pour le compléter, comparer cet appareil avec ceux employés au même usage à Bordeaux ; elle en a été empêchée par des considérations particulières, peu

encourageantes pour les ouvrages mécaniques. Mais son nouveau rapport n'est pas moins en faveur de cette machine qui n'a rien perdu de ses avantages, de sa simplicité et de son exactitude, et qui ne peut que gagner à être connue. C'est par les fréquentes occasions de l'employer que l'on pourra apprécier mieux encore toute son utilité. L'Académie désirant donner à l'inventeur un témoignage de son approbation, décerne à M. Sterling la médaille destinée aux arts industriels.

L'hiver de 1829 à 1830 fut trop remarquable par son intensité, pour qu'il ne fixât pas, dans toutes les régions, l'attention des observateurs. Dans le dernier rapport de vos travaux, M. Blanc-Dutrouilh vous a fait part des observations qui ont été recueillies à Bordeaux, soit relativement à l'intensité du froid, soit relativement à ses effets sur les différens corps de la nature. M. le baron d'Hombres-Firmas, d'Alais, vous a communiqué un mémoire *sur l'hiver de* 1829 *à* 1830, *et sur la constitution météorologique de cette dernière année.* Ce manuscrit renferme le résultat d'observations répétées exactement et régulièrement plusieurs fois par jour, pendant huit à neuf mois, et le résultat comparatif de ces observations avec celles de même genre faites d'une manière non interrompue par l'auteur depuis 28 ans. Il n'apperçoit aucun rapport entre les grands hivers et les révolutions cycliques, tout en reconnaissant

que son expérience de 28 ans est trop courte pour donner des conclusions positives sur cette question. Depuis 1789 jusqu'à 1830, il n'y a eu que deux hivers vraiment remarquables, 1819 à 1820 et 1829 à 1830. Ce sont ces deux hivers que M. d'Hombres compare entre eux. Il a représenté dans un tableau à trois colonnes les résultats des observations météorologiques faites par lui-même, et les résultats déduits de la masse entière de ses observations. Ce tableau, pour être bien compris, doit être mis sous vos yeux (1). M. d'Hombres expose ses observations quand à l'action du froid de l'hiver de 1829 à 1830 sur les végétaux, comme céréales, prairies, vignes, oliviers, arbres et arbrisseaux indigènes et exotiques,

(1) Observations de l'hiver.	De 1819 à 1820.	De 1829 à 1830.	Déduites de 28 ans.
Plus grande chaleur.....	+ 21°,25.	+ 20.	+ 22.°
Plus grand froid.....	— 12,25.	— 10,75.	— 12,25.
Température moyenne.....	+ 7.	+ 2.	+ 6,25.
Vent dominant.....	N.	N.	N.
Nombre de jours de v.ts violens.	30.	25.	40.
Nombre de jours de gelée.....	38.	66.	32.
Nombre de jours de neige.....	4.	11.	3.
Durée de la neige.....	16.	54.	0.
Il a plu de jour.....	16.	9.	16.
Nombre de fois de nuit.....	26.	10.	18.
Quantité de pluie de jour.....	83,6.	88,5.	93,4.
Quantité tombée de nuit.....	195,75.	72,25.	136,2.
Nombre de beaux jours.....	42.	57.	52.
Jours couverts ou nuageux.....	49.	34.	39.

plantés dans son jardin d'expériences à Alais. Il a observé que plusieurs arbres du pays, ou depuis long-temps acclimatés, ont perdu leurs pousses, d'autres des branches assez fortes, quelques-uns leur tronc entier, tandis qu'à côté d'eux des arbres des pays chauds ont passé les hivers de 1819 à 1820, et de 1829 à 1830, sans accident. L'auteur, pour abréger les détails de son mémoire, a formé un tableau de ses observations; la première colonne renferme les végétaux qui n'ont éprouvé aucun mal; la seconde, ceux qui ont perdu quelques menues branches; la troisième, ceux qu'il a fallu élaguer jusqu'au tronc; la quatrième, ceux qu'on a été obligé de couper entre deux terres; et la cinquième, ceux qu'on a perdus, quelques soins qu'on ait pris pour les conserver. D'après les conclusions du rapport intéressant de M. Charles Desmoulins sur ce mémoire, vous avez accordé à M. d'Hombres le titre de membre correspondant qu'il vous a demandé.

M. Duplan, maire de la commune de Castelmoron, département de la Haute-Garonne, vous a envoyé, à la même époque, un mémoire sur le même sujet, intitulé: *Considérations agronomiques sur l'action de l'hiver de* 1829 *à* 1830. M. Duplan a eu pour but d'examiner l'influence que les phénomènes météorologiques de l'hiver de 1829 à 1830, ont eue sur les produits de l'agriculture. Ayant de traiter son sujet, il présente le résultat

de ses recherches pour connaître les travaux qui ont été entrepris antérieurement sur la même matière. Il trouve que, dans l'espace de 200 ans, la France a éprouvé seize hivers rigoureux, dont les êtres organisés ont beaucoup souffert. Le premier qu'il cite est l'hiver de 1608. Il dit que la science agricole s'est peu enrichie des observations qui ont été faites dans ces temps de calamités, dont de grandes disettes et des maladies épidémiques meurtrières étaient les conséquences les plus ordinaires. Il admet, avec M. Toulouzan, membre de l'Académie de Marseille, que ces hivers remarquables partent de la mer glaciale pour suivre différentes directions; celui de 1829 à 1830 a pris trois directions, une orientale, une centrale et une occidentale. Cette irruption de la zone glaciale sur toute la zone tempérée s'est faite d'une manière presque instantanée, et on a remarqué que les contrées méridionales ont été plus maltraitées que les contrées septentrionales. M. Duplan considère l'action du froid sur le sol, sur les céréales ensemencées, sur les vignes, sur les plantes à fourrage et sur les arbres. Il a fait la remarque que les hivers les plus froids ont été moins préjudiciables aux plantes que les années où la température a éprouvé des changemens fréquens d'un froid modéré à un froid plus intense. Ses expériences lui ont prouvé que la semence la plus découverte est celle qui a le plus souffert;

et que le pied de blé qui n'était qu'à un ou deux pouces de terre, était plein de vie, tandis que celui qui était profondément enfoncé était mort. Il en conclut que les semences faites après de profonds labours, peu recouvertes et sur lesquelles la herse ou le rouleau ont passé, sont celles qui résistent le plus aux hivers rigoureux. Il a fait la même observation pour les plantes légumineuses. Il a vu, comme d'autres agriculteurs, que les vignes rouges avaient été plus maltraitées que les vignes blanches. Je ne puis vous citer toutes les observations intéressantes qui ont été recueillies par M. Duplan, et qui, toutes, tendent à l'amélioration du système agricole. On trouve dans son mémoire des questions qui, quoique étrangères à son sujet, n'en sont pas moins dignes d'attention, à cause des conseils sages qu'elles renferment pour le perfectionnement de l'agriculture. L'Académie a donné des témoignages de sa satisfaction à M. Duplan, en lui décernant la médaille d'encouragement destinée aux observations météorologiques appliquées à l'agriculture.

Par les soins d'un de vos plus zélés correspondans étrangers, M. le chevalier Rafn, de Copenhague, vous avez eu connaissance des travaux d'un savant très distingué, M. le chevalier d'Abrahamson, président de la Société des Antiquaires du Nord. Ce philantrope éclairé s'est attaché,

d'une manière particulière, à introduire et à propager dans le Danemarck la méthode de l'enseignement mutuel. *Ses trois rapports adressés au Roi sur les progrès de cet enseignement, et les trois volumes sur l'esprit et l'importance de cet enseignement, par MM. le prévôt Monster et le chevalier d'Abrahamson*, qui vous ont été envoyés par M. Rafn, montrent combien cette méthode a été favorablement accueillie dans le Danemarck, et avec quelle promptitude elle s'y est répandue. M. d'Abrahamson commença à la faire connaître à la fin de 1819; elle fut admise en 1823, époque principale de son introduction, dans deux cent quarante-quatre écoles; en 1828 dans deux mille trois cent soixante-onze; et on espérait qu'à la fin de 1829, elle serait pratiquée dans deux mille six cents à deux mille six cent cinquante écoles. Il faut noter que rien n'a été ordonné par le Roi. La méthode est permise; c'est à la volonté de chaque commission d'école de l'adopter. Mais si on l'adopte, on doit l'exécuter ponctuellement: voilà tout ce que prescrit la loi. Cette méthode, employée d'abord à la lecture, à l'écriture, au calcul et à la géographie qui font, avec l'enseignement de la religion, l'objet des écoles primaires, a été appliquée ultérieurement au dessin linéaire, au chant, à la gymnastique, aux élémens des langues étrangères, et même aux ouvrages d'aiguille pour les jeunes filles. Les avantages de

l'enseignement mutuel, exposés dans le troisième rapport fait en 1826, ont été économie dans le matériel, rapidité des progrès, contentement dans l'école (de la part des maîtres et des élèves), avancement de la moralité, préparations heureuses à d'autres connaissances d'un plus haut degré, soulagement du maître, et diminution de leur nombre en plusieurs endroits. Les trois volumes énoncés plus haut, écrits en langue danoise, sont consacrés à l'histoire de l'enseignement mutuel. Dans le premier volume, imprimé en 1821, les auteurs présentent l'histoire de cet enseignement et ses progrès, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dans toutes les régions de l'Europe, excepté le Danemarck, et même dans les autres parties du monde. Ils exposent dans le second volume, imprimé en 1822, l'histoire de cet enseignement dans le Danemarck même. On lit dans la préface de ce volume une notice sur un enseignement mutuel qui fut établi, en 1748, par un évêque danois, E. Pontoppidan. Cet ecclésiastique se servit des mêmes moyens; mais son essai, comme bien d'autres, cessa et disparut avec son inventeur. Dans le troisième volume, imprimé en 1828, les auteurs continuent l'histoire de l'enseignement mutuel, et le considèrent sous tous ses rapports. Ils annoncent, qu'à cette époque, cette méthode avait entièrement réussi dans le Danemarck, et

que leurs souhaits exprimés dans les premiers volumes avaient été réalisés.

M. Rafn vous annonce que M. le chevalier d'Abrahamson ne s'est pas borné à ce seul bienfait pour sa patrie. Il a fondé un établissement où tous les sourds-muets du royaume sont admis et entretenus, et reçoivent une instruction en rapport avec leurs facultés. L'Académie, en recevant ces communications, s'est fait un devoir de décider que M. le chevalier d'Abrahamson serait inscrit au nombre de ses membres correspondans, comme savant et comme un des bienfaiteurs de l'humanité.

M. Adrien Balbi, de Paris, vous a fait hommage de deux ouvrages en forme de tableaux. Le premier, intitulé : *Le monde comparé avec l'empire britannique*, est le résultat des recherches statistiques de l'auteur, sur l'Angleterre et les différentes contrées de la terre habitée. M. Blanc-Dutrouilh vous a dit, en rendant compte de cet utile travail, qu'il serait difficile de renfermer dans un moindre espace un plus grand nombre de faits, et de les disposer dans un ordre qui permît mieux d'en saisir l'ensemble et d'en voir plus aisément les détails. Dans la composition du second ouvrage, portant pour titre : *Essai historique, géographique et statistique sur le royaume des Pays-Bas*, M. Adrien Balbi s'est réuni avec M. de Laroquette. Ce dernier s'est chargé

du précis historique, et M. Balbi de l'aperçu géographique et de l'essai statistique. Ce tableau, comme le premier, a l'avantage de présenter, sous un même cadre, de manière à pouvoir les retrouver aisément, un nombre considérable de résultats utiles à connaître, qu'on ne parviendrait à se procurer que par de très laborieuses recherches et sans doute avec moins d'exactitude. Ce tableau offre un intérêt tout particulier à cause des circonstances politiques présentes.

M. de Lagatinerie, commissaire-général de la marine, à Bayonne, vous a envoyé une copie des notes, accompagnées de dessins, sur l'habillement du pompier, pour le préserver de l'action de la flamme, par le chevalier Jean Aldini. M. Durand vous a fait connaître ce travail qui, déjà, avait été annoncé et publié par les journaux, et d'après lequel des expériences ont été faites à Paris devant une commission spéciale, pour constater les avantages ou les inconvéniens de cet habillement. Il est incontestable, dit M. Durand, que cette armure met celui qui en est revêtu à l'abri de l'action des flammes pendant un temps assez long pour rendre, dans un incendie, des services qu'on ne pourrait attendre d'un homme revêtu des habillemens ordinaires; mais il ajoute que les cas de son emploi sont infiniment rares, parce que le pompier défendu par cette armure lourde et incommode, se trouve privé, en partie,

de la liberté de ses mouvemens, et qu'il ne peut agir avec cette prompte agilité si utile dans certains momens.

M. le docteur Guillon, nouvellement élu membre correspondant agricole à Rauzan, vous a fait part d'un mémoire ayant pour titre : *Essai sur le Coq, la Poule et le Poulet-d'Inde.* L'introduction est consacrée à faire connaître l'époque où cet oiseau fut connu, son origine et ses caractères physiques. L'auteur traite ensuite dans plusieurs chapitres successifs de la ponte des poules-d'Inde, de l'incubation, de la nourriture des élèves, et des principes d'hygiène qui leur sont applicables; il s'occupe aussi de leurs maladies, du traitement qu'elles exigent, et des méthodes d'engraisser ces animaux. Le dernier chapitre renferme des considérations d'économie rurale sur cet objet. Vous avez adressé à M. Guillon des remercîmens que méritent son zèle et ses connaissances en agriculture.

Vous aviez demandé à vos correspondans agricoles des Landes, des données positives sur les troupeaux qui parcourent cette partie du département, sur les soins qu'ils reçoivent, sur leur régime habituel, sur leurs produits en agneaux et en laine, enfin sur tout ce qui peut intéresser l'exploitation pastorale dans ce pays. Vous cherchiez des faits et non des vues spéculatives; vous demandiez l'état de ce qui existe et non des ana-

lyses plus ou moins exactes de ce qu'on a pu écrire sur les troupeaux. Afin que vos correspondans ne pussent pas se méprendre sur vos intentions, vous aviez renfermé dans une série de questions toutes les informations sur lesquelles vous appeliez leur attention. Un seul a répondu, en temps utile, à l'appel honorable que vous faisiez à leur zèle et à leurs lumières; c'est M. Cazeaux, correspondant à Béliet. Jaloux de mériter vos suffrages et d'être utile, il s'est empressé de vous transmettre des réponses simples, claires et laconiques. Il a parfaitement rempli vos vues. Vous pouvez déjà déduire de son travail un tableau statistique exact de l'état actuel des troupeaux landais, particulièrement dans le canton de Béliet. Vous pouvez même, à l'aide de ces seuls documens, rectifier les erreurs accréditées sur la quantité des bêtes à laine que nourrit le département, et substituer des données positives à de faux aperçus. Le travail de M. Cazeaux présente un tel intérêt, que vous avez décidé qu'il serait imprimé dans le précis des travaux de cette année, avec la série des questions qui servent de base à ses réponses. C'est à l'aide de tels matériaux, avec des réponses aussi précises, que vous pourrez composer une véritable statistique agricole du département.

M. Depiot-Bachan, correspondant agricole à Saucats, vous a fait remettre au commencement de Juin seulement, des réponses sur les mêmes

questions, relatives aux troupeaux des Landes. L'Académie regrette de les avoir reçues après la clôture des concours. Elle n'en est pas moins très reconnaissante envers M. Depiot, dont le travail lui fournira des données propres à confirmer celles qu'elle a déjà obtenues, et à rectifier les abus qu'il signale.

M. le docteur de Jaurias, admis au nombre de vos correspondans agricoles, vous a soumis un plan d'assurance sur le bétail. Il pense qu'une telle entreprise serait facile et avantageuse pour l'agriculture, surtout dans l'arrondissement de Libourne, fertile en excellens paturages, et où l'éducation du bétail peut acquérir un grand développement par la culture des prairies artificielles qui se propage et augmente. Mais cette industrie si importante sous le rapport des bénéfices et sous le rapport de l'amélioration des terres, est entravée par la crainte que les propriétaires ont de voir mourir les animaux, fruit de leur travail et de leurs soins. Une assurance, en les garantissant de ces pertes, les encouragerait à augmenter leurs troupeaux. Les conditions de cette assurance sont établies par M. de Jaurias, avec cette bonne foi et cette prudence qu'inspire une probité franche et loyale; cependant les bases de ces conditions ne vous ont pas paru avoir toute la solidité, tout le degré de garantie nécessaire pour satisfaire les parties contractantes

et leur éviter de nombreuses contestations. Les divers genres d'assurances ont pour base les résultats des calculs fournis par l'observation. L'assurance sur la vie de l'homme est fondée sur l'étude des tables de mortalité donnant la vie présumée. L'assuré est personnellement intéressé dans la détermination des conditions. L'assurance sur le bétail ne peut pas être établie sur les mêmes données. On n'a point de notions positives sur la longueur de la vie moyenne du bœuf soumis au travail, exposé aux injures de l'air, à de mauvais alimens, aux émanations des étables malsaines, à l'incurie et à la brutalité trop fréquentes des surveillans ou des bouviers. L'Académie ne peut en ce moment se prononcer d'une manière définitive sur ce point d'économie rurale, mais elle invite M. de Jaurias à perfectionner son plan, qui pourra, peut-être dans la suite, être exécuté lorsque l'observation aura fourni des données plus certaines sur toutes les circonstances qui doivent former les bases des conditions de cette assurance.

M. Chapuis de Montlaville, votre correspondant, auteur de l'histoire du Dauphiné, vous a adressé une brochure intitulée : *Fragmens Politiques et Administratifs.* Son but est d'examiner les améliorations que nos institutions nouvelles peuvent introduire dans notre patrie. Il traite des questions vitales; il propose des vues sur l'orga-

nisation du système électoral, des assemblées départementales, des conseils municipaux, etc. Cet ouvrage indique des connaissances étendues sur les antiquités de la France, et des sentimens patriotiques de la part de l'auteur.

M. Girard de Caudenberg, votre correspondant à Dijon, s'est proposé dans une brochure dont il vous a fait hommage, d'examiner cette question : *Quelle est l'hypothèse la plus propre à représenter les phénomènes du calorique?* Il fait observer d'abord que la théorie admise jusqu'à ce jour est imparfaite, puisqu'elle considère le calorique comme un fluide doué d'une propriété expansive dont les molécules sont sans cesse en état de répulsion et s'opposent seules à la réunion complète des molécules des corps. Cette hypothèse ne rend pas suffisamment raison de l'équilibre du *calorique au contact*. Il pense qu'il est nécessaire de reconnaître au fluide calorifique une affinité pour les molécules des corps et que l'équilibre et les mouvemens de cet agent universel sont le résultat de plusieurs forces combinées, savoir : 1.° l'affinité des molécules des corps entre elles; 2.° l'expansibilité des molécules du calorique; 3.° l'attraction qu'exercent les molécules des corps sur celles du calorique, suivant une loi de décroissement à mesure que les distances augmentent. M. Girard fait observer que cette dernière affinité est depuis long-temps dans la pensée des

physiciens, et que M. Laplace a signalé l'utilité de cette hypothèse dans sa mécanique céleste. « Les idées de l'auteur ne sont point, dit M. Billaudel dans son rapport sur cet ouvrage, de ces vues théoriques destinées seulement à satisfaire l'imagination et à donner un renom à leur inventeur, par la hardiesse ou la nouveauté de leurs suppositions. C'est une opinion solidement établie par l'autorité d'un grand nom, par les résultats du calcul, et je puis ajouter maintenant par son accord avec les observations pratiques des physiciens. Ainsi, l'auteur explique avec son hypothèse, l'équilibre de température *au contact des corps*. Il fait remarquer l'analogie des phénomènes de ce genre avec ceux du fluide lumineux, constatée par *Fresnel*. Il rend compte des belles lois observées par Gay-Lussac et Dalton, sur la formation des vapeurs, et sur la dilatation des gaz. »

M. Brard vous a communiqué un essai sur les moyens de multiplier les chemins de fer en France et de diminuer les frais d'entretien de nos grandes routes. La première partie a pour but de prouver qu'on peut simplifier la construction des chemins de fer et la rendre moins coûteuse. Notre caractère national, dit M. Brard, repousse toute entreprise qui exige trop de temps et trop d'argent. D'après le mode adopté pour la construction du chemin de fer d'Andrezeau à Roanne, chaque

mètre de chemin coûte 50 fr. 75 c. M. Brard, en adoptant une autre marche pour la construction du chemin de fer entre Alais et Mende, a obtenu le mètre de chemin à 20 fr. Ces avantages sont immenses et méritent que l'administration et les personnes intéressées à ces sortes d'entreprises, prennent connaissance des moyens d'exécution, dont M. Brard donne les détails dans son ouvrage, comparant les résultats de son procédé avec les résultats du système suivi jusqu'à ce jour. Les frais d'entretien des grandes routes sont également établis sur les principes d'une sage économie, sans nuire à la solidité du travail.

Vous avez reçu de M. Maillard de Chambures une dissertation sur une médaille de la famille *Vibia*. Cette médaille, frappée sous l'édilité d'un membre de cette famille, *C. Vibius Rufus*, était connue depuis long-temps. Morell, Vaillan, et d'autres archéologues l'ont citée, expliquée et gravée. Votre correspondant n'a rien ajouté au fait matériel. Les explications qu'il en donne ne peuvent le rendre ni plus clair, ni plus précis. Vous n'en témoignez pas moins votre gratitude à M. de Chambures, qui se fait un devoir de vous transmettre ses travaux.

M. Michelot, votre correspondant à Paris, vous a envoyé un exemplaire d'une grammaire française, par MM. Meissat, Michelot et Picart. La clarté, la précision et la brièveté font le mérite

de cet ouvrage, dans lequel on suit la méthode perfectionnée de l'abbé Gaultier pour l'enseignement de la grammaire.

M. A. Dufau, votre correspondant à Paris, vous a envoyé une brochure, intitulée : *De l'abolition graduelle de l'esclavage dans les colonies européennes, et notamment dans les colonies françaises.*

M. Espic, de Ste.-Foi, remplit fidèlement ses engagemens envers l'Académie par ses communications fréquentes. Il lui a fait hommage de cinq pièces de vers. M. Durand vous a donné lecture de deux de ces pièces : *Le parc* et *La danse sous le platane*, et vous a cité les vers les plus remarquables des trois autres, intitulées : *Les successions ; Les mœurs des Otaïtiens ; Les défauts qu'on reproche à la vieillesse sont-ils inhérens à cet âge?* L'Académie a voté des remercîmens à cet estimable versificateur.

M. Charles Molo, correspondant à Belleville, près Paris, vous a envoyé le fragment d'un poème, intitulé : *Le banquet d'Esther.*

M. Rafn, correspondant à Copenhague, vous a communiqué le rapport de la séance annuelle de la Société des Antiquaires du Nord pour l'année 1830.

M. César Moreau, correspondant à Paris, vous a fait l'envoi des règlemens de l'Académie agricole, industrielle et commerciale, fondée depuis peu à Paris, et de trois numéros du journal de cette Académie, dont le but est de propager les

connaissances relatives à l'agriculture, à l'industrie et au commerce.

Vous avez reçu le recueil de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, pour l'année 1831.

Les autres Sociétés savantes, avec lesquelles vous avez des rapports, n'ont cessé de vous envoyer le précis de leurs travaux. Ces ouvrages et les journaux scientifiques et littéraires ont donné occasion à plusieurs d'entre vous de faire connaître des inventions locales, ou de manifester leurs opinions sur plusieurs objets industriels.

M. Blanc-Dutrouilh, en vous donnant un aperçu des principaux articles du 17.me *volume de la description des brevets d'invention*, vous a montré un outil ingénieux fabriqué par un coutelier de Bordeaux, M. Bertet, rue Poitevine. C'est un échenilloir, dans lequel les lourds ciseaux de l'ancien échenilloir, sont remplacés par un simple sécateur. Une des tiges est jointe à angle droit à une douille destinée à recevoir un bâton plus ou moins long, suivant la hauteur des arbres; elle se termine par un crochet pour maintenir la branche à couper. Sur l'extrémité de l'autre tige (celle qui porte le couteau du sécateur), agit, au moyen d'une roulette, un tiran qui traverse un ressort à boudin renfermé dans un barillet. Au moyen de la corde fixée à l'anneau inférieur de ce tiran, on opère la section de la branche. Dès qu'on lâche la corde, le couteau

s'ouvre immédiatement par l'action du ressort. L'instrument est très léger et ne pèse pas demi-livre ; l'ancien échenilloir en pesait quatre ou cinq, ce qui rendait son usage très pénible. Comme les chenilles font annuellement des ravages considérables dans les vergers, et comme il est très difficile de détruire leurs nids, on doit une grande reconnaissance aux artistes mécaniciens qui inventent ou perfectionnent des instrumens commodes et faciles pour couper les branches qui servent de points d'appui aux nids de ces insectes, seul vrai moyen de les détruire, ou du moins d'en diminuer la quantité. Cet instrument montre dans son inventeur beaucoup d'intelligence. M. Bertet est un ouvrier modeste et sans prétentions, qui a des droits à vos encouragemens. L'Académie a décidé qu'une médaille d'argent serait décernée à M. Bertet, coutelier, dans la rue Poitevine, à Bordeaux.

M. Billaudel vous a fait hommage d'une brochure, portant pour titre : *Essai sur le gisement des cailloux roulés qui servent à la construction des routes dans le département de la Gironde.* Cet ouvrage, fruit de l'observation et des études minéralogiques de notre savant confrère, est connu de chacun de vous.

La fabrication du sucre de betteraves a donné lieu, depuis le perfectionnement de ses procédés, à des questions d'économie politique, qui ont

été, les unes pour, les autres contre cette fabrication. On trouve dans la quatrième livraison du premier volume de la Société académique de Nantes, un mémoire qui traite la question des avantages de la fabrication du sucre de betteraves. Ces mêmes avantages ont été signalés dans le N.° 98 du journal de l'Ami des Champs, du département de la Gironde. M. Darrieux, non convaincu de ces avantages, vous a présenté ses observations sur cette matière, comme un homme qui doute pour mieux connaître la vérité. Il fonde ses observations sur des calculs et des faits relatifs; 1.° à la quantité de sucre consommé en France et comparativement dans d'autres pays, comme l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse; 2.° aux droits de douanes dont sont frappés les sucres de nos colonies et les sucres étrangers; 3.° au prix primitif de cette substance dans les lieux de son origine; et au prix du sucre en pain en France. « Peut-on affirmer, dit M. Darrieux, que si la fabrication du sucre de betteraves n'est assujétie à aucune restriction, ni à aucune prestation fiscale, la consommation de cette denrée décuplera par l'influence de la production à un prix modéré? Une telle espérance ne peut se réaliser, puisqu'elle repose sur une erreur grave, qui est celle-ci : le sucre de betteraves ne peut soutenir la concurrence avec les sucres de nos colonies ou de l'étranger, qu'à cause des droits qui élèvent ceux-ci à un

prix au-dessus duquel le premier ne peut être vendu sans perte. » M. Darrieux conclut; 1.° que plus on multipliera les fabriques de sucre de betteraves et plus on augmentera le nombre des intéressés à ce que les droits de douanes sur les sucres de nos colonies ou étrangers, ne soient pas diminués; 2.° qu'à mesure que les produits de nos fabriques augmenteront, le chiffre des droits d'importation éprouvera une progression décroissante d'où résultera la nécessité de remplir ce vide, soit en soumettant les sucres indigènes à un droit quelconque, soit en établissant une taxe sur quelqu'autre branche d'industrie; 3.° qu'en augmentant le nombre des ouvriers employés à la fabrication du sucre, on diminuera le nombre des marins, circonstance nuisible à la marine marchande, et par suite à la marine de l'état; 4.° qu'en offrant le sucre de betteraves à un prix égal à celui du dehors, il en résulte toujours une perte, d'abord à l'égard du trésor, puisque le premier en exclut une quantité semblable, qui aurait produit 50 à 95 fr. par cent kilogrammes; en second lieu, une lésion dans les intérêts maritimes sous le rapport de la construction, des armemens, du droit de tonnage, du nombre des marins; en troisième lieu, une augmentation pour ces fabriques dans le prix du combustible auquel les forges et les usines à vapeur portent déjà une si grande atteinte, sans

diminution dans le prix du sucre, et par conséquent sans augmentation dans sa consommation; 5.° que, si cette industrie qui doit sa naissance aux malheurs des temps, au système du blocus continental, à une époque où la France comptait 45 millions d'habitans, et ne consommait néanmoins que 7 millions de kilogrammes de sucre, est spécialement encouragée, protégée et affranchie de tout droit, il en résultera que l'industrie qu'aucun peuple ne peut nous ravir, celle de la culture de la vigne, accablée d'impôts au dedans, annulée dans ses produits au dehors, par suite du système prohibitif à l'égard des sucres, des fers, des cotons, finira par être négligée et même abandonnée, après avoir été une des causes de la prospérité de notre commerce.

M. Jouannet vous communiqua, l'année dernière, un travail sur les terrains tertiaires du département de la Gironde. L'extrait en est consigné dans le précis de vos travaux de l'année 1830. Depuis cette époque, l'auteur a fait imprimer ce mémoire sous ce titre : *Considérations générales sur les terrains tertiaires du département de la Gironde; premier essai sur leurs positions respectives. Une addition à ces considérations générales*, également imprimée, est le résultat de nouvelles observations que M. Jouannet a faites pendant la continuation des sondages entrepris à Béchevelle en Médoc, et à Bordeaux sur la place

Dauphine. Ce laborieux confrère a déposé un exemplaire de ces deux brochures dans vos archives. Il vous a fait connaître en même temps, en vous rendant compte du cahier de Février 1829, des annales des sciences naturelles, un mémoire de M. Desnoyers sur *la non simultanéité des bassins tertiaires*. C'est un aperçu, et comme les prolégomènes du système ingénieux et hardi de l'auteur sur la formation des terrains supérieurs à la craie.

L'Académie doit aussi à M. Jouannet une notice sur un tiers de sol d'or, trouvé, il y a un mois, près de la Chartreuse. La pièce, mieux frappée que ne le sont communément ces monnaies, est extrêmement curieuse, comme ayant été frappée à Bordeaux, et très probablement sous la première race de nos rois. Cette pièce est la seconde connue de cette espèce, qui porte le nom de Bordeaux; mais elle diffère en tout de la première, publiée par Vénuti.

Description. D'un côté : tête jeune, à longue chevelure, sans diadème, ni couronne; et à la légende : *Burdigali*; *cit* ou *fit*.

Au revers. Dans le champ, un cercle en gros grènetis, et au milieu une figure debout, repoussant de la droite, en arrière, partie de son vêtement. Devant cette petite figure, une espèce de tige à dentelures opposées, grossière image d'une palme. La légende manque en partie; mais

l'abréviation *mo* pour *monetarius* nous avertit que c'est le nom du monétaire qui manque. On n'en voit bien que les deux premières lettres *B E* et la dernière un *S*.

M. Jouannet a soumis à votre attention un mémoire de M. Jallois sur l'exploration d'un cimetière romain, situé à Gièvres, département de Loir-et-Cher, et sur la découverte de l'emplacement de l'ancienne Gabris. Ce mémoire forme le n.° 2 du tome XI des Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; il est accompagné de cinq planches représentant la carte du pays, la vue de Gièvres et du cimetière romain de Gabris et les vases provenans des fouilles de ce cimetière.

Ce mémoire a donné occasion à M. Jouannet de vous lire une notice sur les antiques sépultures populaires dans le département de la Gironde. On peut regarder cette dissertation comme le complément des recherches de notre estimable confrère sur nos antiquités funéraires. Il y traite successivement des deux modes alors usités, de l'incinération et de la simple inhumation; de la date approximative à laquelle il paraît que les Bituriges abandonnèrent le premier de ces deux modes; de quelques usages particuliers que l'on n'avait point encore remarqués; enfin, d'une foule de petits monumens sortis des fouilles nombreuses pratiquées depuis trente ans dans

nos antiques cimetières. Les inductions que l'auteur tire de ces monumens lui permettent d'apprécier, avec quelque certitude, le degré de perfection auquel certains arts étaient déjà parvenus. L'Académie a décidé que cet intéressant travail serait imprimé dans son recueil annuel.

Vous avez souvent eu l'occasion d'apprécier les travaux gracieux de notre savant collègue, M. Lacour. Depuis son voyage en Italie, il a publié plusieurs recueils de dessins également remarquables par le choix des sujets, par l'élégance et la vérité du trait. Il vient de vous faire hommage de deux autres ouvrages qui se recommandent aussi par l'expression et la délicatesse de l'exécution. Le premier est *le dix-huitième exemplaire d'un recueil d'études et de croquis autographiés et dessinés à la plume;* le second est une collection de seize feuilles de dessins, intitulée : *Souvenirs pittoresques du Pont-Dore et de ses environs, esquisses faites d'après nature et lithographiées.*

M. Laterrade, plein de zèle pour la botanique et l'agriculture, vous a fait part de la première partie d'un ouvrage qui a pour titre : *Précis de l'Histoire de la Botanique.* Il a divisé cette histoire en époques, déterminées non par de grands événemens, mais par les travaux des hommes célèbres qui ont illustré les fastes de cette science aimable. L'auteur remonte au berceau des âges,

et part de l'époque même de la création. Il fait entrer dans la nomenclature linnéenne les plantes mentionnées dans la Bible. Il retrace rapidement les travaux des anciens sur la botanique. Il s'arrête plus particulièrement à ceux de Téophraste et de Dioscoride. M. Laterrade se propose dans la seconde partie de poursuivre l'histoire de la botanique depuis Gessner jusqu'au célèbre Linné.

Je ne puis, Messieurs, vous rappeler toutes les observations exactes, toutes les réflexions critiques qui vous ont été présentées dans les rapports sur les ouvrages imprimés qui vous ont été envoyés. Ces rapports ont toujours pour but de suivre les progrès des sciences, des arts et de la littérature, de faire connaître les découvertes nouvelles et d'en indiquer les plus utiles applications pour le département de la Gironde.

Votre commission d'agriculture a recueilli dans les ouvrages qui lui ont été confiés, les faits et les procédés dont les différentes cultures pratiquées dans le département, peuvent recevoir d'utiles améliorations. Elle dirige ses vues et ses recherches vers des objets positifs. C'est dans cette intention qu'elle a déterminé l'Académie, pour obtenir une bonne statistique agricole, à offrir à la méditation des agriculteurs, des questions en rapport aux espèces de cultures pratiquées dans leurs cantons. Leurs réponses, déga-

gées de tout système et de toute érudition, ne doivent donner que des faits et rien de plus. Cette manière simple est la plus facile pour avoir de bons résultats.

L'Académie eut le regret, dans sa dernière séance publique, de ne pouvoir remplir ses promesses envers les administrateurs dont les travaux avaient le plus contribué à l'amélioration des chemins de leurs communes. Plus heureuse, elle a reçu cette année, de M. le comte de Preissac, préfet de la Gironde, les documens nécessaires pour fixer son opinion et déterminer son jugement sur les personnes qui ont acquis le plus de droits aux récompenses accordées annuellement pour ces travaux. Ces récompenses sont d'autant plus justes et d'autant mieux méritées que les circonstances ont été peu favorables à ces améliorations, soit à cause des changemens opérés dans les administrations, soit à cause du peu de fonds qui ont pu être accordés. Le zèle et l'amour du bien public ont triomphé des obstacles. Que n'avons-nous pas à espérer pour l'avenir avec ces moyens d'émulation? Cet avenir promet des améliorations plus étendues, parce qu'il sera plus facile d'en faire apprécier les bons résultats par l'expérience même. La facilité des communications est un puissant moyen de favoriser l'agriculture et les progrès de la civilisation. Plus les hommes ont des rapports faciles et fréquens,

plus les connaissances se répandent et plus les préjugés locaux se dissipent. L'Académie, aidée par l'administration, a eu la faculté de décerner une médaille par arrondissement ; elle espère avoir les mêmes avantages l'année prochaine.

Sur le nombre des sujets de prix annoncés dans le programme de l'année dernière, quatre seulement ont fixé l'attention de quelques concurrens. Leurs mémoires ont été examinés avec soin par des commissions particulières, dont les rapports vous ont donné les moyens d'apprécier le mérite de ces travaux.

L'Académie n'a reçu qu'un seul mémoire sur la question suivante : « Quels sont les avantages et les inconvéniens respectifs des enduits, feutres et métaux, particulièrement du cuivre et du zinc, employés au doublage des navires? Quel est le degré d'utilité des armatures d'après le mode proposé par le chimiste Davy, et dans quel cas convient-il d'y avoir recours?

Ce mémoire porte pour épigraphe : *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* L'auteur a traité son sujet d'une manière très superficielle, négligeant les points essentiels de la question. Il a indiqué quelques-uns des phénomènes qu'éprouve le bois par son séjour dans l'eau. Il a parlé de la nécessité des feutres, des enduits et du doublage métallique, pour préserver les embarcations et les navires de l'action de l'eau, sans désigner les dif-

férentes substances qui sont employées ou qui peuvent être préférées. Il se contente de dire qu'on ne se sert pas, pour le doublage, du fer; parce qu'il s'altère trop tôt; du zinc, parce qu'il est peu malléable, mais qu'on se sert du cuivre à cause de sa grande malléabilité. C'est d'après les phénomènes de la pile voltaïque que Davy a conçu son procédé; des lames de zinc établies, de distance en distance, sur le doublage, s'opposent à l'oxigénation du cuivre. Des tâtonnemens ont déterminé les proportions à donner aux plaques de zinc appliquées sur le cuivre. L'auteur s'est borné à ce simple exposé, sans discuter ni les avantages, ni les inconvéniens des feutres et des enduits, et sans parler du degré d'utilité des armatures, d'après le procédé de Davy, et des cas où il convient d'y avoir recours.

D'après tous ces motifs, l'Académie n'a point adjugé le prix; mais elle remet la même question au concours, à cause de son utilité.

Vous avez demandé, depuis plusieurs années, la rédaction d'un Manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde. Un ouvrage sur cette matière vous fut envoyé en 1829. Il ne remplit point vos intentions, et vous remîtes la même question au concours. Un seul concurrent s'est présenté, c'est l'auteur du premier mémoire; il était aisé à reconnaître. La seule amélioration qui distingue son nouveau travail, c'est

d'avoir mis un peu plus de précision dans sa rédaction, et d'avoir écarté de vaines citations entièrement étrangères au but proposé. Il aurait été à souhaiter qu'il eût été encore plus large en sacrifices ; il aurait passé sous silence sa dissertation sur la fermentation putride, ses longs détails scientifiques sur les fumiers, sur les marnes, etc., toutes choses qui offrent de l'utile et du bon, mais qui sont déplacées dans un manuel. Le luxe d'érudition ne convient pas à un travail de ce genre, surtout quand ce luxe n'est pas exempt d'erreurs. L'auteur a lu des apologies sur les paragrêles, des explications sur leurs prétendus effets, et il en a conclu que les paragrêles sont d'excellens préservatifs contre ce terrible fléau des campagnes. Mais, si au lieu de lire les journaux, qui se copient les uns les autres, il eût consulté les faits, et s'il avait eu connaissance des expériences faites dans le canton de Ste.-Foi, il aurait été bien éloigné de vanter les paragrêles et de les conseiller. De même, s'il n'avait pas copié les livres, il n'aurait pas eu l'idée d'enseigner à nos agriculteurs l'art de mêler à leurs fumiers de la houille cuite ou crue, des ongles, de la craie, et autres substances qu'ils n'ont pas à leur portée. L'auteur n'a pas cherché à réparer toutes les omissions qui lui ont été reprochées dans son premier travail. Enfin, il a oublié, même en commençant, qu'il s'agissait

d'un manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde. Son épigraphe porte cette phrase de Montaigne : *Je n'enseigne point, je raconte.* Il devait, au contraire, enseigner au lieu de raconter. Ainsi, ce que son dernier ouvrage renferme de bon, n'offre pas le genre d'utilité que vous demandez. Vous avez donc été obligés de confirmer votre premier jugement, et de n'accorder à cet ouvrage qu'une mention honorable, comme dans votre programme de 1829.

Lorsque, pour le concours d'histoire, l'Académie fit choix de *la mort tragique de Moneins et ses suites déplorables*, elle eut l'intention d'offrir aux concurrens un sujet riche en événemens, susceptible d'intéresser, soit par la description attachante des faits, soit par la peinture variée des caractères et des passions, soit par l'exposition des mœurs et des préjugés de l'époque. L'Académie a été trompée dans son attente; elle a reçu deux mémoires qui sont de simples narrations. Le premier, portant pour épigraphe cette phrase de Mèzeray: « *Il leur donna une occasion de commettre un grand crime* », est une pâle amplification de la description de la mort de Moneins, et des événemens qui en furent la suite, par Dom de Vienne. Cette production n'offrant rien qui puisse la faire remarquer, ne doit pas être mentionnée plus en détail.

Le mémoire n.° 2, ayant pour épigraphe ces

mots de Montesquieu : « *L'histoire des monarchies est pleine des maux faits par les traitans* », est également une narration, dont le plan et les matériaux appartiennent à Dom de Vienne. L'auteur a mêlé à son récit quelques réflexions philosophiques, les récriminations usées et sans cesse répétées contre le despotisme, l'oppression des peuples, les impôts indirects, et autres lieux communs d'une politique vulgaire. Cette narration ne donne aucune peinture intéressante des faits et des hommes. L'auteur parle de la manière la plus sèche et la plus concise de la scène terrible et si profondément humiliante, dans laquelle les jurats et les cent vingt notables furent obligés d'exhumer, avec leurs ongles, les restes de Moneins, dans un temple où tout leur retraçait le spectacle le plus sombre et le plus propre à inspirer la terreur. Ce travail, semblable, en quelque sorte, au premier, n'a point rempli les intentions de l'Académie. Elle retire le sujet du concours.

L'Académie a proposé pendant plusieurs années une question importante qui avait pour but « de déterminer par des essais, présentant des résultats décisifs, quel est le mélange des fontes françaises et notamment de celles du Périgord et des Landes, qui produirait une fonte de seconde fusion, propre à être limée, forée et alésée ». Un seul mémoire a été envoyé. Il porte pour épigraphe : « *Quelquefois du bon or je sépare le faux.* »

(*Boil.*, *art poët.*). L'auteur commence son travail par la définition et l'analyse de la mine de fer en roche du Périgord, qu'il considère comme un hydroxide, et par celles de la mine des Landes, qu'il classe dans les hydro-phospho-péroxides. Il s'occupe ensuite de la manière de traiter ces minerais avant de les convertir en fonte, des combustibles et des fondans employés, des fourneaux, de l'application et de la direction du calorique pour obtenir les deux espèces principales de fontes blanche et grise, dont la fonte truitée tient le milieu, et de la nature de ces fontes. Il présente l'analyse chimique de la fonte grise des Landes et de la fonte grise du Périgord, pour expliquer ce qu'elles perdent et ce qu'elles acquièrent pendant leur transformation en fonte. Il en déduit que celle du Périgord est douce, tendre et propre aux ouvrages qui se travaillent avec le tour et la lime; elle est pure et se combine à plus de carbone que la fonte grise des Landes, qui doit son cassant et sa dureté à ce qu'elle contient de la manganèse, du phosphure de fer et sensiblement moins de carbone. Il se livre à de longues discussions sur la formation des fontes de fer et sur leur composition chimique, avant d'aborder la question à résoudre, qui, comme il le dit lui-même, *est purement expérimentale et consiste à rendre compte des faits.* Avant d'exposer ces faits, il établit : 1.° que la fonte grise du Périgord perd peu de son carbone par

une seconde fusion ; que devenant dure et plus compacte, on peut en couler des objets de toute dimension, susceptibles d'être tournés, limés et polis ; 2.° que la fonte grise des Landes, au contraire, loin de s'améliorer par une seconde fusion, devient plus dure, plus blanche et plus cassante. Il passe ensuite à la description des deux essais qu'il a faits pour les mélanges des fontes soumises à une seconde fusion. Ces deux essais ont été faits de la même manière, à l'aide d'un fourneau à soufflet, dans un creuset de graphite placé sur un culot d'argile réfractaire. Ce creuset, contenant les fontes, a été saupoudré, à l'intérieur, de poussière de charbon, recouvert de terre cuite, entouré et surmonté d'une couche de charbon, et soumis à l'action d'un feu violent. Le premier essai a été fait avec parties égales des fontes grises du Périgord et des Landes. La fonte de seconde fusion qui en est résultée et dont on a coulé un vase, se rapproche par sa couleur et par sa dureté des fontes blanches ; moins fragile que celle des Landes, elle a plus de corps et de ténacité. La lime ne peut pas l'attaquer, et on n'est parvenu à la tourner qu'avec beaucoup de difficulté. Le deuxième essai a été fait avec deux parties de fonte grise du Périgord et une partie de fonte grise des Landes. La fonte de seconde fusion a été coulée dans un moule sous châssis ; les pièces qui en ont été composées étaient un peu plus dures à leur surface

qu'à l'intérieur; elles ont été tournées, forées et alésées, et elles sont susceptibles de recevoir le poli. L'auteur croit que la fonte de cette dernière opération réunit toutes les conditions demandées. Son mémoire est accompagné de quelques pièces résultant de ses essais. Votre commission vous a fait remarquer, dans son rapport, que l'auteur s'est particulièrement attaché à ce que vous ne demandiez pas, et que ses analyses chimiques des mines de fer et des fontes grises du Périgord et des Landes, ne lui paraissent exactes, ni sous le rapport de leur mode d'exécution, ni par leurs résultats. Il attribue exclusivement à l'eau la diminution de poids que les mines de fer éprouvent dans leur analyse par la chaleur rouge, tandis qu'une partie de cette perte provient nécessairement du dégagement de l'acide carbonique. Il détermine par abstraction la quantité de fer contenue dans ces mines, et il indique son degré d'oxidation sans l'avoir isolé entièrement des corps étrangers. Il procède à la séparation de l'alumine et de la silice, par des opérations dont il connaît lui-même l'insuffisance. Enfin, il conseille pour séparer ces terres l'une de l'autre, un moyen mécanique très défectueux. Les analyses des fontes ne présentent, ni plus de probabilité, ni plus d'exactitude. Les essais pour obtenir les fontes de seconde fusion, n'ont été faits qu'en petit et n'ont pas été suffisamment variés pour offrir des don-

.nées et des résultats décisifs. En conséquence, vous avez déclaré que la question n'avait pas été résolue, et vous l'avez retirée du concours.

Douze concurrens se sont présentés cette année, en temps utile, pour aspirer à la feuille de laurier que vous donnez tous les ans aux amis des Muses. l'un d'eux a dû être écarté du concours, d'après vos règlemens, parce que sa pièce inscrite sous le n.° 11, ayant pour titre : *L'Avénement*, et pour épigraphe : *Soyez roi des Français et non de votre cour*, de l'aveu même de l'auteur, a déjà été lue, jugée et couronnée par une société. L'Académie n'a pas dû se placer dans l'alternative ou de confirmer une sentence dont il ne lui appartenait pas de connaître, ou de troubler la joie d'un triomphe dont le public seul aurait le droit d'appeler.

Sur le nombre des onze pièces envoyées, cinq se sont trouvées trop au-dessous de ce que l'Académie doit attendre et peut espérer du talent des jeunes littérateurs qui aspirent à ses prix. Mais quand elles auraient mérité quelque indulgence, elles n'auraient pas supporté la comparaison avec leurs rivales. Ces pièces, en les indiquant dans l'ordre de leur mérite respectif, sont : le N.° 1, intitulé : *Épître d'un Misantrope*, avec cette épigraphe de Gresset :

Heureux qui, dans la paix secrète
D'une libre et sûre retraite,
Vit ignoré, content de peu.

Le N.° 5, *La Conquête d'Alger*, dithyrambe, avec cette épigraphe : *Ils n'ont fait que passer, il n'était déjà plus.*

Le N.° 4, *Stances sur l'opinion*, ayant pour épigraphe cette phrase : *On voudrait quelquefois en politique confondre l'opinion générale et les partis. La différence est grande.*

Le N.° 12, *Traduction de quatre odes d'Horace*, portant pour épigraphe : *Labor improbus omnia vincit.*

Le N.° 2, *Douze fables*, avec l'épigraphe : *Le conte fait passer le précepte avec lui.*

Toutes ces productions sont traitées avec tant de négligence, surtout les fables N.° 2, qu'elles soutiendraient à peine les regards de la critique la moins sévère. Si, parmi les autres pièces du concours, il en est encore qui n'aient pas droit à des récompenses; du moins il est permis de mêler pour elles l'éloge à la censure, et celle-ci en devient moins pénible.

Le N.° 3 et le N.° 9, sont dans ce cas. Le premier est une ode intitulée : *La Prise d'Alger*, avec cette épigraphe : *Fuit Carthago.* L'autre est un petit poème intitulé : *Les Français sur l'Atlas.* Son épigraphe est cette phrase célèbre : *Quarante siècles vous regardent.* Il était impossible de choisir de plus dignes sujets et de plus propres à se concilier tous les suffrages; mais la gloire de nos armes veut des chants dignes d'elle, et malheu-

reusement *la Prise d'Alger* et *les Français sur l'Atlas* laissent encore trop à désirer. Cependant l'Académie se plaît à reconnaître que les auteurs de ces deux pièces ont fait preuve, dans leur ouvrage, d'un talent qui ne demande qu'à être bien dirigé pour obtenir un jour de véritables succès.

L'ode du N.° 3 ne manque ni de verve, ni de chaleur. Son style, et sa marche lyrique mériteraient quelquefois des louanges; mais l'auteur ne soutient pas son vol; trop souvent il descend du langage pindarique à l'humble prose : heureux encore s'il restait toujours pur et correct; on n'aurait pas à reprendre chez lui des vers tels que ceux-ci :

« Voici l'instant *que* l'herbe,
De tes murs écroulés doit couvrir les débris. »

ou cet autre passage :

« Que nos héros vainqueurs au temple de mémoire
Parent de leurs lauriers l'autel de la victoire;
Qu'ils y gravent leurs noms pour l'immortalité. »

L'Académie invite l'auteur du N.° 3 à châtier plus sévèrement son style; elle l'invite aussi à se défier des réminiscences. C'est avec peine qu'elle a retrouvé dans *la Prise d'Alger* des vers qu'on admire dans le beau cantique d'Isaïe, si bien traduit par Louis Racine. L'auteur aura cru sans doute ne faire qu'imiter; mais on n'imite pas le sublime.

Le poème du N.° 9 offre plus de beautés que l'ode du N.° 3, mais il offre aussi de plus grands défauts. Une citation suffira pour indiquer à l'auteur *des Français sur l'Atlas*, et ce que l'Académie approuve et ce qu'elle blâme dans son ouvrage. Le poète peint ainsi l'approche et l'attaque :

« Le jour brille et déjà l'intrépide colonne
» Sur le penchant des monts s'agite et s'échelonne :
» En tête, on voit bondir nos légers voltigeurs,
» Emprisonnant la mort dans leurs tubes vengeurs;
» Plus bas, les grenadiers, d'un regard impassible,
» Mesurent de l'Atlas la cime inaccessible;
» Les superbes lanciers, les chasseurs belliqueux,
» Arrondissent les pas de leurs coursiers fougueux,
» .....
» Tout à coup l'éclair brille, et, de son lit de poudre,
» S'élance le trépas sur l'aile de la foudre,
» Le rapide boulet, qui s'avance en sifflant,
» Dans les rangs des Français creuse un chemin sanglant;
» Un long réseau de fer les couvre et les décime,
» Et le roc bondissant roule de cime en cime. »

Ce tableau, les six derniers vers surtout, méritent des éloges; les couleurs sont vraies, les images vives et frappantes, les expressions heureusement choisies. Faut-il qu'à côté du bien se présentent le néologisme et le bizarre ?

« Nos soldats vont gravir le rapide chemin....
» Tout à coup arrêté sur le plateau voisin,
» Un *visage* sublime à leurs yeux se dessine :
» L'air pensif et *les bras croisés sur la poitrine*,

» Il contemple l'armée ; un pâle vêtement
» Sur son habit guerrier flotte négligemment.

Un visage arrêté sur un plateau ! Un visage, les bras croisés sur la poitrine. On est malheureusement forcé de l'entendre ainsi, puisqu'il n'y a aucun nom, dans ce qui précède, auquel on puisse rapporter : *il contemple l'armée.*

Le n.° 9 offre d'autres bizarreries, mais il offre aussi d'autres beautés. L'Académie ne peut que blâmer les premières et applaudir aux autres.

Restent quatre concurrens, les N.os 10, 7, 8, et 6 : ils l'emportent sur leurs rivaux, mais à des degrés différens.

Le N.° 10, dont l'auteur a choisi pour épigraphe ces deux vers de Boileau :

« .... Pour nous charmer la tragédie en pleurs,
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs, »

n'est que la traduction d'une partie de l'Œdipe-Roi, par Sophocle ; mais une traduction fidèle, écrite en général avec sagesse et pureté. Le plus grand reproche qu'on puisse lui adresser, c'est de ne pas présenter un tout ; chose que l'auteur eût évitée en traduisant aussi le dialogue dans lequel Créon rend compte de la mission dont il avait été chargé par Œdipe. Alors l'acte n'étant plus mutilé aurait conservé tout son intérêt.

La Mort d'Arthur de Bretagne ou *le Prisonnier de la Tour de Rouen*, titre que porte le N.° 7, sous

ce mot emprunté de Virgile *flos succisus aratro*, est un sujet historique, traité avec une touchante sensibilité; la correction du style, le choix judicieux des pensées et des images, rachètent de très rares négligences pareilles à ce vers :

Et *dans* mes heureux jours, si, *dans* plus d'un tournoi,
De nobles chevaliers ont combattu pour moi.....

et un petit nombre de prosaïsmes, moins frappans, pourtant, que celui-ci :

..... et l'onde qui s'enfuit
Semble prendre une voix, *afin de le maudire.*

Ajoutons qu'on peut reprocher au N.° 7 quelques longueurs, et nous aurons épuisé tout ce que la critique peut reprendre dans cette composition. Quelques vers vont justifier ce que nous avons dit du style. L'auteur débute ainsi :

« Il est nuit : voici l'heure où les preux chevaliers
» Errent, *en soupirant*, sous les hautes tourelles,
» Et *changeant* pour un luth la lance des guerriers,
» Vont *célébrant* l'amour, les tournois et leurs belles.
» Aucun bruit ne se mêle à leurs chants amoureux,
» Et seule, *carressant* une rive fleurie,
» La Seine, en *promenant* ses flots majestueux,
» Éveille les échos de l'antique Neustrie.
» Mais les pensers du crime ont attristé ses bords.
» Près de Rouen s'élève une tour solitaire,
» Colosse menaçant dont le front séculaire
» Des humains et du temps a lassé les efforts.
» La foudre a sillonné sa gothique structure;

» A peine du soleil un rayon sans chaleur
» Pénètre quelquefois dans ce séjour d'horreur.
» Là, gémit séparé de toute la nature,
» Un prince infortuné, dépouillé de ses droits,
» Le jeune et bel Arthur, issu du sang des rois.
» Sur son front brille encor la grâce de l'enfance,
» Et déjà cependant sous l'étendard de France,
» Déjà nos preux l'ont vu s'élancer aux combats.
» Heureux, si la fortune eût secondé son bras !

Le crime se consomme ; l'impitoyable Jean-Sans-Terre précipite dans la Seine le corps de sa victime. L'épouse d'Arthur est sur la rive. Le poète termine ainsi son récit :

« Et toi, fille des rois, amante infortunée,
» Qu'attends-tu sur ces bords ? Il n'est plus d'hyménée.
» Le bonheur qui te fuit ne doit plus revenir,
» Un barbare a détruit ton royal avenir.
» Vainement ton amour veut s'abuser encore,
» Fuis ; n'attends pas ici le retour de l'aurore.
» Il n'est plus qu'un espoir pour ton cœur affligé.
» Le sang de ton époux un jour sera vengé.
» Les chants du troubadour diront à la Neustrie
» Le crime de l'Anglais, les larmes de Marie ;
» Et dans les vieux castels, de touchantes beautés
» Pleureront au récit de tant de cruautés.
» Contraint d'abandonner l'orgueil du diadème,
» L'assassin, odieux à son peuple, à lui-même,
» Trahi par ses flatteurs, errant, désespéré,
» Portera dans l'exil un front déshonoré.
» Les Anglais lui rendront, riant de sa misère,
» Le surnom malheureux qu'il reçut de son père.
» Déjà dans l'avenir son jour fatal a lui,
» Et tout le sang d'Arthur est retombé sur lui. »

Le N.° 8 a pour épigraphe : *L'alte non temo* (*Alfieri*), et pour titre : *Le 4 Décembre* 1642, ou *la Mort du cardinal de Richelieu*, scène historique. Voici en peu de mots le plan de cette conception dramatique.

La scène est au palais-cardinal ; Richelieu est étendu sur une chaise longue ; auprès de lui son médecin ; à quelque distance un page, et dans l'embrasure des croisées plusieurs grands de la cour, parmi lesquels se trouve l'abbé Mazarin. Richelieu n'a plus qu'une heure à vivre ; son médecin lui-même vient de le lui déclarer. Alors il envoie supplier le Roi de lui accorder un dernier entretien ; puis, d'un signe, il invite Mazarin à s'approcher. Le cardinal qui voit dans Mazarin son successeur, lui donne pour conseil et pour leçon l'exemple de sa vie : le tableau qu'il en trace est d'une couleur énergique et sombre. Dans un cadre très resserré, il n'omet rien de ce qui peut donner une idée vraie de son ame forte, opiniâtre, inflexible ; de sa lutte contre les grands, et des obstacles dont il eut à triompher pour s'élever au-dessus même de son maître. A l'entendre, il n'a eu qu'un but, celui d'ouvrir au peuple le chemin de la liberté. Son dernier vœu, sa dernière espérance, c'est que bientôt le flot populaire engloutisse les débris du trône. Le cardinal finit par léguer l'achévement de son ouvrage à Mazarin. Celui-ci accepte. En ce moment, le

Roi entre. Richelieu veut lui donner un dernier conseil, sans doute, de confier le ministère à Mazarin ; mais en faisant sentir au Monarque qu'il a besoin d'un guide et d'un appui, il blesse l'orgueil royal, et la scène s'achève sans que Richelieu ait développé sa pensée. Le dialogue est d'ailleurs interrompu par un chant que l'auteur a exhumé de *la muse populaire*. Ce sont les clameurs d'une populace qui demande Richelieu pour le pendre. La cour est stupéfaite ; le cardinal seul sourit et lègue une partie de ses biens à ce bon peuple qui voudrait le mettre en pièces. Il meurt, et la pièce finit par des cris de *vive le Roi !*

Le Richelieu de cette scène historique ne ressemble peut-être pas entièrement au Richelieu de l'histoire. On pourra contester à l'auteur, qu'en détruisant l'anarchie féodale, le cardinal ait vraiment cru travailler au profit de la liberté de tous et non du pouvoir d'un seul.

Mais, en raisonnant dans la supposition établie, comment se fait-il que voulant la chute du despotisme, ce même Richelieu se vante à Mazarin d'avoir écrasé la réforme :

« ..... Cet hydre renaissant,
» Horrible enfantement de l'esprit politique,
» Qui, plus tard, brisera le pouvoir despotique ? »

Outre cette contradiction, nous devons reprocher à l'auteur l'usage qu'il a fait de cette dégoû-

tante chanson, empruntée à *la muse populaire*. Ce malheureux emprunt, le défaut d'unité que nous avons remarqué dans le langage de Richelieu, et quelques incorrections échappées au poète, telles que *saper les grands....* ou *se gorger des lambeaux du pouvoir*, voilà ce que le goût doit reprendre dans une pièce, d'ailleurs très estimable sous le rapport du style. Pour en juger, lisons quelques vers. Au sujet des efforts que les ennemis de Richelieu faisaient contre lui, il dit :

« Le serpent n'atteint pas l'aigle au plus haut des cieux,
» Je les ai vus souillant mon nom de leurs blasphèmes,
» Vomissant contre moi d'horribles anathèmes,
» Impuissans se dresser pour me déchirer tous :
» Et moi, je m'élevais riant de leur courroux.
» Pourtant quelques rivaux dignes de ma vengeance,
» Tombaient sur l'échafaud : condamnant au silence
» Ces voix d'audacieux prêtes à m'accuser,
» Je connaissais le peuple, on pouvait l'abuser.
» Je suivis pas à pas la révolte croissante ;
» J'arrêtai, j'éteignis cette flamme naissante.
» La mort me répondit des plus séditieux :
» Les autres, tourbe vile, obscurs ambitieux,
» Par des soumissions achetèrent leur vie ;
» Préférant à la mort une lâche infamie,
» Ils vendirent leur zèle et leur fidélité
» Au prix d'un cordon rouge et d'une dignité.
» J'en ai quelque regret, j'ai trop souvent fait grâce ;
» Ma clémence par fois enhardit leur audace.
» Oui ; le glaive est plus sûr, Mazarin : croyez-moi,
» Mieux vaut faire trembler que de trembler pour soi.

» Peut-être on vous a dit que je fus sanguinaire ;
» Mais le ciel au grand homme a soumis le vulgaire,
» Qu'importe un homme obscur ? Dans le corps des états
» Le génie est la tête et le peuple est le bras.
» Machinal instrument à nos ordres docile,
» On le pousse ; il agit. Il suit, troupeau servile ;
» Il s'élance au hasard, lutte, combat et meurt :
» Qu'importe ?... L'avenir ne voit que le vainqueur,
» Et ne distingue plus sur ce soleil de gloire
» Les nuages épars qu'a chassés la victoire.

MAZARIN.

» O grand homme ! grand homme !

RICHELIEU.

» Abbé, parlez plus bas ;
» Ceux qui m'ont méconnu ne vous comprendraient pas.
» Ils n'ont vu tous en moi qu'un tyran sanguinaire,
» Un despote, un bourreau, le fléau de la terre ;
» Insensés !.... Ils n'ont vu que le glaive en mes mains.
» Mais mon but, ma pensée et mes puissans desseins,
» Tout, jusqu'à ma grandeur, fut pour eux un problème.
» J'enveloppai l'Europe en un vaste système,
» Autour d'elle étendu comme un réseau d'acier ;
» Je courbai sous mon bras le monde tout entier ;
» Et l'Europe étonnée aujourd'hui se demande
» De quel droit, à quel titre, un seul homme commande.
» De quel droit ! ! J'en appelle à la postérité.
» Oui : J'avilis le Roi, je le sais ; j'ai porté
» Un grand coup au pouvoir; mais faut-il qu'on se plaigne?
» Si j'abaissai le Roi, j'ai relevé son règne.
» Devant les pas du peuple un chemin est ouvert ;
» Au bout, la liberté !... Ma volonté de fer
» Trente ans a poursuivi ce dessein téméraire ;
» Si le trône aujourd'hui s'élève solitaire,

» *J'ai sapé tous les grands* qui lui servaient d'appui,
» J'ai brisé les remparts bâtis autour de lui.
» Vieux monument placé sur les bords d'un abîme,
» Le trône élève encor son orgueilleuse cime;
» Mais vienne un bras terrible, un sceptre tout puissant,
» Trop pesant pour ce trône, incertain et penchant,
» Ébranlé dans sa base, on le verra, j'espère,
» Crouler rapidement; et le flot populaire
» Bouillonnant tout autour de ses restes flétris,
» Engloutira bientôt ces antiques débris.
» Voilà mon dernier vœu, ma dernière espérance;
» Vous m'avez entendu; je vous lègue la France.
» De marcher sur ma trace, ami, promettez-moi.

MAZARIN.

» Je vous le jure. »

Le N.° 6, intitulé: *La Veille de la Saint-Justin, Légende du* 15.me *siècle*, porte pour épigraphe: *In tenui labor.* Un jeune enfant, confié aux soins de dame Alice, effeuillait des roses au bord de la Loire, et s'amusait à voir flotter ces légers débris: malheureusement dame Alice le perd un instant de vue, l'enfant glisse, tombe dans le fleuve et se noie. C'était la veille de la St.-Justin. Tel est en peu de mots le fonds d'un récit que l'auteur a mis dans la bouche même de l'inconsolable dame Alice, à qui l'anniversaire du funeste jour vient rappeler son imprévoyance et la mort de l'enfant. Ce fonds est sans doute bien peu de chose, et le poète a eu raison de prendre pour épigraphe: *In tenui labor.* Mais la manière dont il a traité

M. Raimond Faure, médecin militaire, à Strasbourg, auteur d'un ouvrage sur l'Espagne.

Elle a inscrit dans le nombre de ses membres correspondans agricoles, M. Guillon, médecin à Rauzan, près Libourne, auteur de plusieurs mémoires sur l'agriculture.

La mort nous a enlevé plusieurs collègues dont le souvenir nous sera toujours cher.

M. Courtade, littérateur distingué, plein de goût et d'érudition, fut d'abord membre résidant de l'Académie. Devenu membre honoraire, il fut privé d'assister à ses séances par suite d'une surdité qui fut l'annonce d'une maladie plus grave dont il mourut dans le mois de Mars 1830.

M. de Saincric a été invité à vous présenter une notice nécrologique sur ce collègue estimable.

M. Lacour doit également vous parler des qualités et des talens de M. Augustin Roger, amateur de peinture et de musique, qui fut dans le principe membre résidant et ensuite membre honoraire. Il mourut le 2 Août 1830.

M. Buhan, membre honoraire de l'Académie, avocat d'un grand mérite, dont la vie toute entière fut consacrée aux devoirs de sa profession ou à l'exercice des fonctions qui lui furent confiées, mourut le 28 Décembre 1830. M. Darrieux doit vous rappeler dans cette séance quels furent les travaux de M. Buhan pendant sa longue carrière traversée au milieu des plus grands événemens de notre époque.

M. Ponce, littérateur, à Paris, avait été reçu membre correspondant depuis peu d'années. Ses travaux dans les arts et en littérature lui donnèrent des droits à ce titre, qu'il ambitionna étant plus qu'octogénaire. Il mourut le 21 Mars 1831.

Tout récemment, l'Académie a fait une autre perte bien sensible dans la personne de M. Hercule de Rabard, enlevé jeune encore à sa famille et à ses nombreux amis. Son amour pour les sciences naturelles qu'il cultivait sans autre ambition que celle d'être utile; ses lumières en agriculture, justifiées par les améliorations qu'il avait opérées dans son domaine à St.-Denis-de-Piles; l'heureuse influence de ses exemples dans le canton qu'il habitait; ses qualités privées et son excellent esprit avaient déterminé l'Académie à lui conférer le titre de correspondant agricole. C'était une acquisition précieuse; elle nous est ravie au moment même où nous fondions, sur nos relations avec lui, les plus douces espérances. Il mourut dans le mois d'Avril 1831.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 1831.

§. I.er

L'ACADÉMIE proposa en 1826, pour sujet d'un prix, la rédaction d'un MANUEL D'AGRICULTURE approprié au département de la Gironde. Ce prix devait être adjugé en 1829. Un seul mémoire fut adressé à l'Académie; il ne remplit point ses intentions. La nécessité et l'importance d'un tel ouvrage l'engagèrent à proposer de nouveau le même sujet pour le concours de 1831. Elle a reçu, comme la première fois, un seul mémoire,

portant pour épigraphe cette phrase de *Michel Montaigne : Je n'enseigne point, je raconte.* L'auteur qui paraît être le même que celui du mémoire de 1829, s'est encore trompé dans le plan et l'exécution de son travail. On le répète : c'est un Manuel d'Agriculture que l'Académie demandait et non un ouvrage scientifique.

L'auteur a mis, il est vrai, un peu plus de précision dans sa rédaction ; il a supprimé quelques citations ; il a été moins prolixe dans l'exposition des principes, qu'il a présentés d'une manière plus spéculative que pratique ; mais il s'est encore trop livré à un luxe d'érudition complétement inutile ; il a conservé une partie de ses erreurs et il n'a pas réparé toutes ses omissions. Ainsi, ce que cet ouvrage contient de bon est superflu et sans avantage pour le but proposé.

L'Académie n'a pu adjuger le prix ; mais elle renouvelle la mention honorale qu'elle avait décernée en 1829. Elle retire ce sujet du concours pour le reproduire dans un autre temps.

L'Académie désire faire l'essai d'un nouveau mode de concours en agriculture, dans l'espoir que l'exécution de ce plan la conduira à des résultats positifs plus avantageux. Persuadée que pour être aussi utile que possible à l'agriculture dans ce département, il est d'abord indispensable de connaître à fond et par canton toutes les cultures admises dans nos divers arrondissemens,

le mode local de chacune d'elles, ses avantages, ses désavantages, ses frais, ses produits, l'Académie a rédigé des questions dont la solution peut la conduire au but qu'elle se propose. Ces questions simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle propose un prix de 200 fr. à décerner, dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura répondu, de la manière la plus satisfaisante, à une des séries des questions proposées. Les cultivateurs qui désireront concourir, trouveront, dans le mois de Septembre, au secrétariat de l'Académie, les séries de questions imprimées, et un modèle de réponses.

§. II.

L'Académie avait proposé un prix sur la recherche des meilleurs *faluns* dans le département de la Gironde. Ce prix devait être décerné dans cette séance publique. Aucun travail n'a été envoyé sur cette matière. De semblables recherches étant utiles pour l'agriculture du département, l'Académie proroge le concours, et présente la question de la manière suivante :

» Rechercher par des fouilles, dans l'étendue
» du département de la Gironde, les gisemens
» de *faluns ;* constater par des expériences exac-
» tes, leurs propriétés fertilisantes, comparati-

» vement à celles des différentes espèces de fu-
» mier, et indiquer les proportions dans les-
» quelles il convient de les employer pour amé-
» liorer, soit les terres à blé, soit les prairies
» naturelles et artificielles. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Il sera décerné dans la séance publique de 1833.

§. III.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix qui devait être décerné dans la séance publique de 1831, la question suivante : *Indiquer un moyen nouveau pour détruire un ou plusieurs insectes les plus nuisibles aux végétaux cultivés dans le département de la Gironde.* Les concurrens devaient constater, par des expériences, l'efficacité du moyen proposé, et donner les caractères positifs et la synonymie des insectes dont ils auraient fait mention. L'Académie n'ayant reçu aucun travail sur cette question, la reproduit dans la même forme pour le concours de 1832. Le prix est de la valeur de 200 fr.

§. IV.

L'Académie ne put décerner, dans sa séance publique, de 1830, les médailles destinées à récompenser le zèle des fonctionnaires publics qui avaient le plus contribué à l'amélioration des che-

mins vicinaux dans le département de la Gironde. Elle annonça qu'elle était dans l'obligation de renvoyer cette distribution à l'année prochaine, et qu'elle espérait pouvoir décerner deux prix par arrondissement. Ses intentions n'ont pu être entièrement exécutées par l'effet des circonstances; cependant, ayant reçu de l'Administration les documens nécessaires pour établir son jugement, l'Académie est satisfaite de pouvoir suivre ses premiers usages. En conséquence, elle décerne les six médailles destinées aux améliorations des chemins vicinaux faites en 1830 :

A M. Joyeux, maire de Bouillac, arrondissement de Bordeaux;

A M. Jouhaneau-Laregnère, maire de Pineuil, arrondissement de Libourne;

A M. Chambor, maire de Gauriac, arrondissement de Blaye;

A M. Dumas (Jean), maire de Pellegrue, arrondissement de la Réole;

A M. Reboul, maire de Grignols, arrondissement de Bazas;

A M. Gréteau, maire de Queyrac, arrondissement de Lesparre.

Elle se fait un devoir de signaler comme ayant des droits à une mention honorable :

M. Courau (Laurent), commissaire de l'Administration pour les travaux qui se font sur

la route de St. André-de-Cubzac à Guîtres, arrondissement de Bordeaux;

MM. Dupuy, maire de Coutras, et Gautier, maire d'Espiet, arrondissement de Libourne;

MM. Gellibert, maire de Bourg, et Despagnet, maire de Tauriac, arrondissement de Blaye.

C'est avec peu de fonds et avec de grandes difficultés que les administrations locales sont parvenues à opérer des améliorations que les circonstances n'ont point favorisées. L'Académie, espérant que les résultats des travaux seront plus considérables l'année prochaine, se propose de décerner de semblables récompenses pour des améliorations analogues, dans sa séance publique de 1832.

§. V.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., qui sera décerné dans la séance publique de 1833, la question suivante : *Faire connaître à l'Académie une plantation de Chêne-Liége de* 3,000 *pieds au moins, provenant de semis, faite dans le département de la Gironde.*

§. VI.

L'Académie présenta au concours pour 1831, d'après les intentions d'un anonyme, la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions et

» en général quels seraient les moyens les plus
» propres à prévenir la misère et à diminuer
» pour les pauvres la nécessité de recourir à l'as-
» sistance publique. »

L'Académie n'a reçu aucun mémoire ; cependant elle désire que les intentions de l'anonyme qui a donné les fonds pour le prix, soient remplies ; en conséquence, elle met de nouveau au concours cette même question pour l'année 1833. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

§. VII.

L'Académie avait proposé pour le concours de 1831, la question suivante :

« Déterminer par des essais, présentant des
» résultats décisifs, quel est le mélange des fontes
» françaises et notamment de celles du Périgord et
» des Landes, qui produirait une fonte de seconde
» fusion, propre à être limée, forée et alésée. »

Elle a reçu un seul mémoire qui porte pour épigraphe :

« Quelquefois du bon or je sépare le faux. »
(Boil., art. poét.)

L'auteur n'a point rempli les intentions de l'Académie. Il s'est plus occupé de l'analyse des mines de fer et des fontes grises du Périgord et des Landes, que de l'objet spécial de la question. Ces analyses laissent beaucoup à désirer, quoique formant la majeure partie du mémoire

dont le reste est consacré à l'exposition de deux essais seulement de mélange de fontes, faits d'après le même procédé, avec le même appareil, et ne variant seulement que sur les deux quantités de fontes mélangées. Ces essais ont été faits en petit, et n'ont pas été assez variés pour présenter des données et des résultats décisifs. En conséquence, l'Académie ne peut adjuger le prix, et retire la question du concours.

§. VIII.

L'Académie rappelle qu'elle a demandé pour le concours de 1832 :

1.° D'avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur, et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance. Le prix est de la valeur de 200 fr.

2.° D'exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies ; d'indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police ob-

servées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; de discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système dans chaque ville;

De placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; de comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés;

Enfin, d'examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix pour la solution de toute la question sera de la valeur de 600 fr. L'Académie accordera des récompenses aux concurrens qui, sans traiter toute la question, en résoudront une ou plusieurs parties.

§. IX.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix à décerner dans cette séance, la question suivante:

« Quels sont les avantages et les inconvéniens » respectifs des enduits, feutres et métaux, par- » ticulièrement du cuivre et du zinc, employés » au doublage des navires? Quel est le degré » d'utilité des armatures d'après le mode pro- » posé par le chimiste Davy, et dans quels cas » convient-il d'y avoir recours? »

L'Académie a reçu un mémoire, portant pour épigraphe : *Sublatâ causâ, tollitur effectus.* L'auteur, après avoir exposé les changemens qu'éprouve le bois plongé dans l'eau, donne un aperçu des circonstances qui ont déterminé l'emploi des enduits, des feutres et du doublage métallique pour préserver les embarcations et les navires de l'action de l'eau. Il présente quelques-uns des motifs qui ont fait préférer le cuivre au fer et au zinc pour le doublage, et les phénomènes de la pile voltaïque qui ont donné l'idée d'avoir recours aux armatures avec le zinc pour préserver le cuivre de l'oxidation. L'auteur s'est borné à dire très succinctement ce que l'on savait, et il n'a résolu aucun des points de la question. D'après ces motifs, l'Académie n'a pu adjuger le prix. Elle remet le même sujet au concours. Le prix de la valeur de 300 fr. sera décerné dans la séance publique de 1833.

§. X.

L'Académie annonça dans ses derniers programmes qu'elle décernerait un prix de la valeur de 300 fr., dans sa séance publique de 1832 :

A celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aurait fait l'usage le plus fréquent, dans le département de la Gironde, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aurait transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ses opérations.

Elle espère pouvoir faire connaître les résultats des travaux entrepris sur l'emploi de la sonde artésienne dans le département de la Gironde.

§. XI.

M. Brard a communiqué à l'Académie une découverte sur la fabrication du papier et du carton avec du bois pouri. Un brevet d'invention lui a été accordé pour ce motif. Il en a fait hommage à l'Académie et l'a autorisée à faire connaître les résultats de son travail. L'Académie a pensé que la meilleure manière de remplir les intentions généreuses de M. Brard était de proposer un prix de la valeur de trois cents francs, qui serait décerné dans la séance publique de 1832 : « au fabricant qui aura su, profitant des données fournies par M. Brard, utiliser dans le département de la Gironde cette précieuse découverte. Les concurrens constateront la somme des frais et la valeur des produits. Des échantillons de papier et de carton obtenus seront adressés à l'Académie. Elle nommera une commission qui se transportera au lieu de fabrique et jugera des procédés (1). »

Copie de la lettre de M. Brard.

(1) J'ai cherché pendant long-temps le moyen d'utiliser la quantité énorme de sapin pouri qui encombre nos forêts alpines, dans le double but de tirer parti d'une substance de non valeur, d'introduire une nou-

§. XII.

L'Académie a reçu pour le concours de poésie douze pièces de vers. Elles ont été inscrites sous les numéros suivans :

N.° 1. *Épître d'un Misantrope*, avec cette épigraphe :

> Heureux qui, dans la paix secrète
> D'une libre et sûre retraite,
> Vit ignoré, content de peu.
>
> (Gresset).

---

velle matière première dans l'industrie, et de créer, pour l'habitant des montagnes, une branche de commerce qui ne pourrait jamais lui échapper.

Pendant mon séjour en Savoie, j'ai tenté plusieurs essais que je fus obligé d'abandonner en 1815; mais rappelé de nouveau dans les forêts de la Haute-Provence, j'en suis revenu à mes anciennes idées, et j'ai continué, sur les montagnes de l'Esterille, des essais que j'avais commencés quinze ans avant, au pied du Mont-Blanc.

Frappé de la contexture filamenteuse du Bois de pin, pourri sur pied, et de sa parfaite ressemblance avec la pâte du papier commun; encouragé par quelques résultats grossiers à travers lesquels j'avais entrevu un commencement de feutrage et de consolidation, je fus séduit par l'idée de donner une nouvelle existence et une certaine valeur à une substance qui, comme le chiffon, semble avoir terminé tous les services que nous pouvons en réclamer. Je procédai donc plus en grand et avec plus de suite que je ne l'avais fait encore : je fis apporter à Fréjus une assez grande quantité de ces bois pourris

N.° 2. *Recueil de douze Fables*, portant pour épigraphe :

Le conte fait passer le précepte avec lui. (L.).

N.° 3. *Une Ode sur la Prise d'Alger*, avec cette épigraphe :

Fuit Carthago.

---

de la montagne (*Pinus maritima*). J'en fis enlever tous les nœuds et toutes les parties qui avaient résisté à la décomposition; et cette fibre ligneuse qui se laissait déchirer en lambeaux filamenteux fut jetée sous la meule d'un moulin à huile, et arrosée de manière à la réduire en bouillie claire; je la fis égoutter dans des sacs, et je la portai dans cet état à la papeterie du sieur Ligier, à Brignolle (Var). Là, cette pâte imparfaite fut jetée sous une batterie de maillets, et après quelques minutes seulement, on la versa dans une cuve d'où l'on en tira, au moyen de formes ordinaires, environ 500 feuilles d'un papier grisâtre susceptible de se lisser, sur lequel on pouvait écrire quoiqu'il n'eût point été collé.

Je portai ce papier à Marseille dans l'intention de le faire convertir en carton de différentes épaisseurs. En faisant coller 2, 4, 6 et 10 feuilles de ce même papier les unes sur les autres, j'obtins un carton tout aussi solide et tout aussi léger que celui dont on fait habituellement usage. J'en fis relier plusieurs livres, dont la couverture ne diffère en rien de celle des autres. Enfin, le papier lui-même, dans toute son imperfection, fut essayé par les constructeurs qui le trouvèrent propre à remplacer les papiers grossiers et goudronnés que l'on place sous le doublage de cuivre ou de zinc.

Arrivé à ce premier point je voulais porter toute mon

N.° 4. *Stances sur l'Opinion*, ayant pour épigraphe :

« *L'on voudrait quelquefois, en politique, confondre l'opinion générale et les partis, la différence est extrême.* »

(Études morales, politiques et littéraires, par M. Valery).

---

attention sur la confection du carton en pâte qui m'eût offert beaucoup moins de difficultés que celle du papier, car je n'aurais pu y réussir qu'en employant les procédés et les appareils ordinaires. Or, tel n'était pas mon but, puisque je visais à la possibilité d'établir sur les montagnes, dans les forêts ou sur le bord des torrens, des ateliers ambulans analogues à ces petites distilleries nomades que l'on rencontre sur les montagnes embaumées de la Provence, et dont les produits viennent se verser dans les grandes parfumeries de Grasse. C'est quelque chose d'analogue à cela que j'aurais probablement établi, si mes fonctions ne m'eussent détourné pour la seconde fois de ces premiers essais, car j'avais acquis la certitude que l'on pouvait préparer la pâte sans maillets et par simple ébullition. Quant à la pression il n'eût pas été difficile d'en trouver le moyen au milieu des bois et des rochers. J'avais si peu de doute à cet égard, que j'ai voulu m'en assurer la priorité par un brevet de cinq ans que je possède, mais dont je ne ferai probablement jamais usage, puisqu'il faut être voisin des grandes montagnes des Alpes, des Pyrénées, de l'Auvergne ou des Vosges, pour pouvoir y donner suite. J'avais songé, il est vrai, à utiliser toute espèce de bois pouri et même la sciure des scies à eau, les étançons de mine, etc. Mais ce n'était que tout à fait secondaire, et pour

N.° 5. *La Conquête d'Alger*, Dithyrambe avec cette épigraphe :

Ils n'ont fait que passer, il n'était déjà plus.

N.° 6. *La veille de la Saint-Justin ;* légende du 15.me siècle, avec cette épigraphe :

In tenui labor ... (V.).

N.° 7. *Arthur de Bretagne, ou le Prisonnier de la tour de Rouen*, avec cette épigraphe :

Flos succisus aratro. (V.).

---

mêler à la pâte ordinaire, comme on y ajoute de l'argile, des fanes de haricots, des orties, etc., etc., pour en augmenter le volume et en diminuer la valeur.

J'ajoute, en faveur de l'emploi du bois pouri, qu'il n'a pas l'inconvénient d'enlever un corps essentiel à l'agriculture comme la paille dont on fait aussi du papier. Ici c'est une substance d'encombrement qui n'est propre à rien, puisque l'humus qu'elle produit à la longue est entraîné par les torrens dans les fleuves et de là dans la mer.

J'ai la conscience que ce que je propose est bon, j'ai la preuve matérielle d'un premier succès, car je ne m'effraie pas de l'imperfection des premiers produits, bien des arts sont partis de plus loin, et c'est pour que cette idée qui m'a coûté beaucoup de temps à réaliser ne soit pas perdue pour tous, que je la dépose au sein de l'Académie, comme dans l'un des grands sanctuaires des sciences et des arts.

Aux Mines d'Alais, le 12 *Février* 1830.

P. BRARD.

N.° 8. *Le 4 Décembre 1642, ou la Mort du cardinal de Richelieu*, scène historique, avec cette épigraphe :

L'alte non temo. (ALFIERI).

N.° 9. *Les Français sur l'Atlas*, avec cette épigraphe :

Quarante siècles vous regardent.
(Proclamation de NAPOLÉON à l'armée d'Égypte).

N.° 10. *Extrait d'une traduction de l'Œdipe-Roi de Sophocle*, avec cette épigraphe :

... Pour nous charmer, la tragédie en pleurs,
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs.
(BOIL., art. poét.).

N.° 11. *L'Avénement*, avec cette épigraphe :

Soyez Roi des Français et non de votre Cour.
(Chénier, Charles IX).

N.° 12. *Quatre Odes traduites d'Horace*, ayant pour épigraphe :

Labor omnia vincit (V.) (1).

Sur ces douze pièces, l'Académie a été obligée, d'après ses usages, de mettre hors de concours le N.° 11, intitulé : *L'Avénement*, parce que,

---

(1) L'Académie a reçu trop tard pour être admise au concours (le 3 Juin) une pièce de vers, intitulée : *L'Erreur et la Vérité*, allégorie, avec cette épigraphe : *Non licet omnibus ire Corinthum.*

d'après l'aveu même de l'auteur, il a été présenté à une société qui l'a couronné. Cinq autres pièces, les N.os 1, 5, 4, 12 et 2, sont trop au-dessous de ce qu'on a droit d'attendre des concurrens pour les comparer avec leurs rivales. Les N.os 3 et 9 sont supérieurs aux N.os précédens; mais ils ne peuvent être mis sur la même ligne que les quatre autres N.os 10, 7, 8 et 6.

Le N.° 10, intitulé : *Extrait d'une traduction de l'Œdipe-Roi de Sophocle* est une traduction écrite, en général, avec sagesse et pureté, mais qui a le défaut de ne pas présenter un ensemble, et par cela même de perdre de son intérêt.

Le N.° 7, *Arthur de Bretagne* ou *le Prisonnier de la tour de Rouen*, est un sujet historique, traité avec une touchante sensibilité. La correction du style et le choix judicieux des pensées et des images compensent un petit nombre de négligences, de prosaïsmes et de longueurs.

Le N.° 8, *la Mort du cardinal de Richelieu*, est une conception dramatique. La vie et les intentions de Richelieu de renverser la féodalité, d'abord en faveur du trône, et ensuite en faveur de la liberté du peuple, y sont décrites avec énergie dans un cadre très resserré. Le Richelieu de cette scène historique n'est peut-être pas tout à fait le Richelieu de l'histoire. On trouve dans cette pièce très estimable, sous le rapport du style, un défaut d'unité, la citation d'une misérable

chanson empruntée à *la muse populaire*, et un petit nombre d'incorrections échappées au poète.

Le N.° 6, intitulé : *La Veille de la Saint-Justin*, légende du 15.me siècle, est le récit de la mort d'un enfant qui, en s'amusant avec des fleurs sur les bords de la Loire, tombe dans le fleuve et se noie. Cet enfant était confié à la dame qui fait ce récit le jour anniversaire de l'événement, qui est la veille de la Saint-Justin. Ce fonds est sans doute peu de chose ; mais l'auteur en a tiré le plus grand parti ; il en a fait une jolie composition dramatique, dans laquelle on trouve réunis à l'expression des sentimens les plus tendres, les idées, les mœurs et les préjugés de l'époque, peints avec toute la pureté, la simplicité et la naïveté de style que comporte ce genre de composition.

D'après les conclusions de la commission nommée pour l'examen des pièces qui viennent d'être mentionnées, l'Académie décide de décerner :

1.° Le prix de poésie, consistant en une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du N.° 6, portant pour titre : *La Veille de la Saint-Justin*, légende du 15.me siècle, et pour épigraphe : *In tenui Labor.* (V). L'auteur est M. J. Marie-Maurice Bourges, rue St. Jacques, n.° 123, à Paris.

2.° Une mention honorable aux auteurs des N.os 8 & 7. Le premier intitulé : *Le 4 Décembre 1642, ou la Mort du Cardinal de Richelieu*, ayant

pour épigraphe : *L'alte non temo.* (Alf.) L'auteur est M. J. Marie-Maurice Bourges, rue St.-Jacques, n.° 123, à Paris (1).

Le second ayant pour titre : *Arthur de Bretagne ou le Prisonnier de la Tour de Rouen*, avec cette épigraphe : *Flos succisus aratro.* (V.) L'auteur est M.lle Victorine Germillan, de Périgueux.

3.° Des éloges à l'auteur du N.° 10, ayant pour titre : *Extrait d'une traduction de l'Œdipe-Roi de Sophocle*, portant pour épigraphe :

« ..... Pour nous charmer, la tragédie en pleurs,
D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs ». (B.).

L'auteur est M. Sauveroche aîné, à Bordeaux.

L'Académie décernera une Médaille d'or de la valeur de 200 fr, dans la séance publique de 1831, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui sera adressée. Le genre et le sujet sont au choix des auteurs. Les pièces ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XIII.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix d'histoire à décerner dans la séance publique de 1831 :

La mort tragique de Moneins et ses suites déplo-

---

(1) L'auteur de ces deux pièces a annoncé, dans une lettre de remercîment adressée à l'Académie depuis sa séance publique, qu'il se nommait J. Marie-Maurice Bourges.

rables. Elle avait manifesté le vœu que ce fait historique fut traité d'une manière dramatique propre à en développer les causes, les suites et la leçon la plus utile. L'Académie a reçu deux mémoires. Le N.° 1 porte pour épigraphe cette phrase de Mezeray : *Il leur donna une occasion de commettre un grand crime ;* et le N.° 2, ces mots de Montesquieu : *L'histoire des monarchies est pleine des maux faits par les traitans.* Ces deux mémoires sont de simples narrations qui n'ont point rempli les intentions de l'Académie. Elle ne peut adjuger le prix. Elle retire ce sujet du concours.

§. XIV.

L'Académie décerne à M. Cazeaux, correspondant agricole, maire de Béliet, la médaille d'encouragement destinée à l'agriculture, pour les réponses simples, claires et précises, faites sur les questions relatives aux troupeaux des Landes ;

A M. Dépiot-Bachan, correspondant agricole, à Saucats, une mention honorable pour un travail, arrivé trop tard au concours, sur les mêmes questions ;

A M. Duplan, membre correspondant à Castel-Mauron, département de la Haute-Garonne, la médaille destinée aux observations météorologiques appliquées à l'agriculture, pour ses considérations agronomiques sur l'action de l'hiver de 1829 à 1830 ;

A M. Bertet, coutelier à Bordeaux, la médaille destinée aux arts industriels, pour l'invention d'un échenilloir facile et léger;

A M. Sterling, artiste mécanicien à Bordeaux, la médaille réservée aux arts mécaniques, pour l'invention d'une machine propre à éprouver les chaînes de fer.

§. XV.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1832, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des Médailles d'encouragement, aux Agriculteurs et aux Artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs.

Elle destine également des Médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses aca-

démiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle, ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidans de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires

couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er Mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

Mr BUHAN,

PAR Mr DARRIEUX FILS.

MESSIEURS,

Il semble qu'il est donné à certains hommes de naître avec un sentiment d'équité, avec un désir de justice qui président à leurs moindres pensées, et dirigent toutes leurs actions depuis l'instant où ils commencent à réfléchir jusqu'au moment où leurs facultés s'éteignent. Si, à ce premier besoin de l'ame, ils réunissent la puissance de l'exemple et les efforts de l'éducation, on ne tarde pas à les voir se placer, moralement, en dehors du cercle étroit de la vie. Leurs habitudes, leurs goûts, leurs penchans ne sont plus le résultat de l'imitation qui nous abuse mais de

la réflexion qui nous éclaire ; et cependant, loin de se séparer de la société qui les réclame, ils s'empressent d'y exercer, non la profession la plus favorisée de la fortune, mais celle qui multiplie les occasions d'être utile.

Du nombre de ces hommes s'est rencontré M. Joseph-Michel-Marie-André Buhan, né à Bordeaux en 1755; son père, M. Laurent Buhan, avocat au parlement de la même ville, successivement revêtu d'honorables fonctions publiques, s'était fait remarquer par l'étendue et par la variété de ses connaissances.

A même de prévoir et d'analyser les dispositions d'un fils qui, soit par les premières épreuves de son caractère, soit par la facile perception de son esprit, annonçait une ame constante dans ses desseins et une imagination heureuse en pensée, il craignit d'étouffer ces précieux germes sous le niveau d'une éducation de collége, et dans le but de les développer sans contrainte comme sans limites, il ajouta au bonheur d'être père, celui d'être le premier instituteur de son enfant. Il n'ignorait point combien sont précieux, pour la patrie, les avantages de l'éducation publique et combien il est utile d'émousser les aspérités de certains caractères par le frottement, mais il savait aussi que les principes qui gouvernent l'intérêt général reçoivent des exceptions, et que c'est, sans doute, aux soins de la tendresse paternelle et à l'exacte

surveillance de l'éducation domestique que les d'Aguesseau et les Malesherbes étaient redevables, non seulement de la profondeur de leur savoir, mais encore de cette pureté de mœurs qui ajoute tant d'éclat à leur célébrité. Ainsi, comme eux, M. Buhan fut élevé loin des colléges où la culture de l'esprit est parfois exclusive, et laisse trop long-temps le cœur oisif et à l'écart. Comme eux il prouva qu'une ame généreuse, féconde en inspirations pour le bien, a besoin de se mettre en rapport avec ce qu'il y a de spéculatif dans la justice, pour mieux en saisir les principes, pour approfondir les motifs et faire une plus juste application des dispositions légales. C'est donc également à côté de son père, guidé par ses conseils, soutenu par son exemple, que M. Buhan, bien jeune, se livra à l'étude de la législation, et débuta au barreau de Bordeaux à l'âge de 20 ans. A cet âge, où la plupart des hommes semblent n'avoir encore appris qu'à étudier, M. Buhan se montra profond dans la connaissance du droit romain, de nos diverses coutumes, et prouva, par l'éclat d'un début, qui marqua sa place, pour l'avenir, qu'à l'étude de la jurisprudence et des grandes théories du droit naturel et des gens, il avait réuni celle de la philosophie et de la littérature ancienne et moderne; qu'il avait puisé chez les moralistes la connaissance du cœur humain; dans les écrits des orateurs, dans les chefs-

tice de la vie, dans la force de l'âge, à 36 ans, la révolution, dont il avait étudié les causes éloignées et prévu le funeste dénouement, se présenta à lui comme pour essayer ses passions, et voir si son naturel fléchirait devant la fortune. Cette commotion politique le trouvait en état de jouer un grand rôle dans les événemens qui allaient étonner l'Europe avant d'ajouter à sa civilisation. Il était présumable que l'un des hommes qui, dans la défense des intérêts privés, s'étaient montrés si supérieurs, s'empresserait de suivre la voie qui lui était frayée pour monter à la tribune publique, digne théâtre d'une éloquence faite pour commander aux masses, et pour concourir à la nouvelle organisation d'un état fatigué de vieillir dans l'enfance des préjugés, et sous le poids des abus inséparables d'un gouvernement absolu. Mais il n'en fut pas ainsi, et celui qui, jusqu'alors, n'avait été séduit que par la vérité vers laquelle est toujours conduit l'esprit préoccupé de l'étude des lois, crut devoir se renfermer dans le sanctuaire de la justice, objet de son culte, pour en conserver les débris, et laisser à ceux de ses collègues, dont l'ame n'était pas moins généreuse mais plus ardente, le soin de s'immortaliser par la défense des principes politiques auxquels ils n'hésitèrent pas de sacrifier leur existence pour nous léguer les fruits de leur dévouement.

Leur exemple ne put atteindre, en effet, celui qui, aussi élevé dans ses vues que constant dans ses desseins, sut résister au besoin d'innover; et si en 1789, élu à la fois membre de la municipalité et du directoire du district de Bordeaux, M. Buhan s'empressa d'accepter cette double charge, c'est parce que, dans l'une, il trouvait l'occasion d'être utile à ses concitoyens, en s'efforçant de garantir l'administration d'une grande cité des empiétemens de l'anarchie, et que dans l'autre, il trouvait encore à faire l'application de l'une des branches des connaissances acquises dans l'exercice de sa profession, ce qui ne pouvait le détourner de son unique but, qui était de ne jamais se séparer du palais, auquel il voulait appartenir, soit comme avocat, soit comme magistrat.

Si cette conduite, tenue par un homme de bien, était considérée, par quelques personnes, comme une faiblesse, comme l'expression de la timidité voisine de l'égoïsme, parce que, à leurs yeux, dans une révolution proclamée au nom de la liberté, le patriotisme doit se montrer sans crainte pour conquérir, sans retard, les fruits d'une espérance sans bornes, ne peut-on pas leur prouver que, dans les orages qu'il a fallu traverser, le danger menaçait constamment, et n'a que trop souvent atteint l'homme qui s'élevait au-dessus des autres par sa place et se faisait re-

pour conserver à la justice tout l'ascendant de l'autorité, sans y réunir le secours de la force qui n'est souvent que l'abus du pouvoir. Bien que cette tâche fût à la fois difficile et pénible, M. Buhan eut l'art de la remplir avec cette modération exempte de faiblesse qui annonce de la constance dans l'énergie, comme dans l'impartialité d'un premier magistrat justement pénétré de l'importance de ses fonctions. C'est alors, Messieurs, qu'il s'associa à vos travaux, et vous prouva qu'il considérait la culture des lettres comme la distraction la plus convenable à l'homme de palais, et surtout au magistrat chargé de la vindicte publique, et dont la sensibilité s'altère dans la poursuite du crime, si les ressources de la pensée ne viennent réveiller et entretenir en lui les douces affections de l'ame.

Peu d'années après, en 1800, et alors que M. Buhan avait cessé depuis trois ans d'être commissaire du Gouvernement, réélu par le Sénat à la place de conseiller à la Cour de cassation, il se vit contraint, à regret, de se soustraire à ce nouveau témoignage de confiance; mais des liens de famille et d'impérieux devoirs domestiques l'emportèrent sur les séductions d'un amour-propre dégagé d'ambition. Néanmoins et bien qu'il arrive souvent dans l'ordre administratif ou judiciaire que le refus d'une faveur amène l'oubli, silencieuse disgrace, il n'en fut pas ainsi pour M.

Buhan qui, aussitôt et le 7 Février 1808, fut nommé commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel de la Gironde, puis procureur impérial en la même cour où il remplit cette charge jusqu'au moment où, par suite de la nouvelle organisation de l'ordre judiciaire établie en 1810, il fut du nombre des magistrats dont les fonctions cessèrent; et loin d'en être contrarié, il se disposait à rentrer dans la vie privée, lorsque le Ministre de la justice, fixé sur l'étendue de ses connaissances, et se rappelant l'utile usage qu'il en avait fait à la Cour de cassation à l'époque de ses premiers travaux, s'empressa de lui donner la place de procureur général près la cour prévôtale des Douanes installée à Agen en 1811.

Dans l'établissement de ces cours, M. Buhan voyait un des moyens employés par le Gouvernement dans le double but d'assurer les revenus du trésor public, et de donner des encouragemens à l'industrie française, en empêchant que la fraude vînt paralyser nos fabriques par l'introduction secrète de certains produits étrangers. Et dans cette nouvelle fonction où la rigueur pouvait facilement prendre la place de la justice, M. Buhan sut encore tempérer la sévérité de son ministère par ces principes d'équité qu'il mettait au-dessus de tous les codes, et qu'il ne fit jamais fléchir devant aucune loi d'exception.

En 1814, à cette époque fertile en événemens, M. Buhan, écarté de la magistrature, se renferma dans son cabinet où il se replia sur son savoir, seule fortune à laquelle il attachait du prix, de même qu'il portait avec orgueil cette croix de la légion d'honneur, dont il fut décoré dès l'origine de cette institution, comme pour servir de modèle au mérite digne d'une telle récompense.

Après avoir long-temps contribué à conserver aux lois toute leur influence et à faire reposer l'ordre sur la justice, en ne confondant jamais le droit avec l'intérêt, M. Buhan limita son existence dans le cercle de sa famille, et ne vit d'autres étrangers que ceux qui venaient auprès de lui réclamer le secours de ses lumières comme jurisconsulte.

C'est ainsi que s'écoulèrent les quinze dernières années de la vie de cet ancien magistrat qui, loin de souffrir que sa retraite fût oisive, la livra toute entière au public pour la rendre encore plus utile. Pendant quinze ans, non seulement consulté dans toutes les affaires où il y avait un doute à éclaircir et une loi à interprêter, mais encore souvent pris pour juge, il parvenait à rapprocher et à concilier les parties lorsqu'elles n'étaient divisées que par l'intérêt, car il n'ignorait pas que l'amour-propre seul repousse toute transaction.

A ce précieux témoignage de la confiance pu-

blique, M. Buhan réunissait l'estime de tous ses confrères qui, deux fois, le nommèrent bâtonnier de l'ordre, et portèrent la déférence à son égard, jusqu'à exiger que le conseil de discipline se tînt dans son cabinet, afin de ne pas contrarier l'habitude qu'il avait contractée de ne plus sortir de chez lui.

Cette vie sédentaire qui n'avait rien de contraint n'avait aussi rien de pénible, mais en séparant M. Buhan des distractions du monde, en le laissant tout entier à ses travaux, seul avec ses souvenirs, livré à ses sérieuses méditations, à ses études réfléchies, la force de sa pensée, l'activité de son imagination et la rectitude de son jugement avaient laissé s'accumuler les années sans en éprouver la moindre altération.

Il est vrai que pénétré de cette réflexion que l'intelligence s'affaiblit, s'use ou s'arrête en se renfermant dans un même cercle d'idées, il ne cessait d'exercer toutes ses facultés pour en conserver la puissance par le mouvement. Ses lectures ajoutaient constamment à ses connaissances en absorbant ses loisirs. Tacite et Montaigne étaient ses auteurs favoris. Le premier, dont il avait pénétré le génie et senti toutes les beautés, retrempait son ame par la vigueur de ses tableaux, et avec le second il se croyait dans un cercle de savans, dans une réunion de philosophes qui causent avec abandon et échangent

leurs idées, sans prétentions comme sans amour-propre.

La fidélité et la richesse de la mémoire de M. Buhan où se pressaient avec ordre les événemens dont il avait été témoin, et qui par leur caractère et leur éclat, l'emportent sur l'histoire de tous les peuples, donnaient au récit du passé de sa vie un intérêt si grand, augmenté par l'art de bien narrer, que les jeunes gens qu'il accueillait avec bienveillance recherchaient ses entretiens avec empressement. Son existence solitaire l'invitait à saisir les occasions de raconter : tel est d'ailleurs le plaisir, si ce n'est la faiblesse, de l'homme qui semble n'avoir vécu long-temps que pour observer davantage; et comme il s'énonçait avec une élégante facilité, mais sans recherches, qu'il instruisait à son insu et ne fatiguait personne de son amour-propre, il commandait bientôt l'attention, on l'écoutait en oubliant les heures; et si l'on ne pouvait se séparer de lui sans regret, on se félicitait toujours d'avoir été associé à ses pensées pour partager le fruit de sa longue expérience.

C'était ainsi que M. Buhan, devenu étranger à tout ce qui avait trait à la politique, se dirigeait, sans nul regret, vers la fin d'une carrière si bien remplie, lorsque, tout à coup, une révolution nouvelle, grande dans ses desseins, sublime dans ses efforts, prompte dans ses effets, et se présentant comme le complément de la pre-

mière sans apporter aucun de ses désordres, vint l'arracher de son cabinet en le faisant rentrer, encore une fois, dans la magistrature. Nommé conseiller à la cour royale de Bordeaux, le 14 Octobre et installé le 8 Novembre 1830, il ne put prendre place au milieu de ses anciens collègues sans éprouver des émotions dont son ame avait perdu l'habitude, et dont sa santé ne tarda pas à recevoir des atteintes; car, peu de jours après, à la fin du mois de Novembre, il apprit qu'une ordonnance du 23 le nommait président en la même cour, et il prévit, sans le dire, qu'il n'en remplirait pas les fonctions. Il n'ajoutait, en effet, nul regret à ce pressentiment; et si depuis les événemens de Juillet, au moment de quitter ce monde, il ne cessait de répéter combien il était heureux d'avoir assez long-temps vécu, on reconnaissait, sans peine, que dans son aversion pour l'arbitraire, dans son affection pour le nouvel ordre de choses, il n'y avait nulle secrète personnalité, nulle arrière-pensée d'intérêt, mais que dans ses vœux constans pour l'amélioration du sort de l'humanité, sa bienveillante philantropie le portait à considérer la liberté comme la première condition de la vie intellectuelle, et comme le premier élément du bonheur de l'homme au sein de la civilisation. De tels principes n'avaient rien d'étonnant de la part d'un savant jurisconsulte, d'un ancien magistrat qui avait usé sa vie

à faire régner la justice par l'observation de tous les devoirs comme par le respect de tous les droits. Il n'ignorait point d'ailleurs que si tel est le but de la justice, la religion y tend également, et que ces deux moyens qui s'adressent, l'un à la conscience comme la vertu, et l'autre à la raison comme la vérité, se prêtent un mutuel secours, puisque, si la loi ne punit que ce que la religion n'a pu prévenir, la véritable force de la législation écrite est celle que la morale lui donne. Par cette analyse de la puissance religieuse sur les divers codes de la sagesse humaine, M. Buhan rattachait les conséquences à leurs vrais principes, embrassait les intérêts réels de la société ; et après en avoir calculé les besoins, sous le rapport intellectuel et moral, avait reconnu que si l'ignorance protège les préjugés nuisibles à l'indépendance des peuples, le pouvoir mal entendu s'applique à les conserver.

Or, l'amour de la liberté, né de toutes ces réflexions puisées dans la nature, appuyé sur l'expérience de presque toutes les nations, entouré de tant de lumières, et soutenu par le désir de l'ordre inséparable du besoin de la conservation, ne pouvait avoir rien d'hostile, et d'ailleurs rien d'hostile ne pouvait germer dans le cœur de M. Buhan. Doué de toutes les vertus paisibles qui avaient présidé à son éducation, dirigé sa carrière, et rendu moins pénibles toutes les épreuves

dont son existence avait été semée, il n'était plus préoccupé que du bonheur des autres dans un monde qui finissait pour lui, et où il avait eu la sagesse de ne jamais lutter contre la destinée. Aussi sa fin fut tellement exempte de trouble, que le 28 Décembre, jour de sa mort, digne de toute sa vie, au moment de recevoir les derniers embrassemens de sa famille en pleurs et des amis qui l'entouraient, il ne cessa d'opposer le calme de toutes ses pensées à l'expression de leur douleur, et de leur prouver que si, pour l'homme fatigué d'avoir inutilement vécu, la tombe n'est qu'un lieu de repos, pour le savant philosophe dont la vie fut un bienfait, c'est toujours plus qu'une espérance.

LA VEILLE

DE LA SAINT-JUSTIN,

LÉGENDE DU 15.me SIÈCLE.

Parfois un son plaintif s'échappait de ma lyre
Et ma voix à son tour cherchait à le redire.

A.

In tenui labor.....

V.

Or l'heure de minuit sonnait à la chapelle.
Auprès du grand foyer, dans la vieille tourelle,
Dame Alice, en ses mains tenant un beau missel,
Devant un crucifix, les yeux levés au ciel,
Murmurait doucement quelque sainte prière.
A son ordre fidèle, et n'osant la distraire,
Des femmes du château l'essaim silencieux,
Groupé pour la veillée, interrompait ses jeux.
Alors on n'entendait que le son monotone
Du mobile fuseau qui doucement bourdonne,
Ou le gémissement de quelque oiseau de nuit;
Et soudain pâlissant à ce funeste bruit,
La troupe se pressait près du foyer gothique,
Et murmurait tout bas une oraison mystique.

Mais enfin dame Alice en son large fauteuil
Pensive s'est assise : elle pleure..... et son œil
Suit les jets éclatans de la flamme brillante,
Qui sur les murs noircis se reflète ondoyante.
Lors, la blonde Loïse, assise à ses genoux,
Loïse au doux parler, Loïse dont l'époux
Ornera son blason des armes de Touraine,
Soulève ses yeux bleus : « ô Dame Châtelaine,
» Dit-elle en souriant, pour abréger le soir.
» Contez-nous Saint-Denis ou l'ombre du manoir.
» Moi, fille du baron que dans Tours on révère,
» J'ai reçu dans vos murs la couche hospitalière;
» Bonne nourrice, allons : me refuserez-vous ?
» Ne vous souvient-il plus de ces momens si doux,
» Où vous berciez Loïse avec des chants de fête,
» Et, plus tard, de l'Anglais me contiez la défaite ? »
Elle dit, et soudain les femmes à la fois
A sa voix suppliante ont réuni leurs voix.
Mais dame Alice : « Hélas ! gentille damoiselle,
» Ne sais plus fabliau, ni conte, ni nouvelle;
» Point ne dirai les preux vainqueurs dans les tournois,
» Et les faits si vantés de messire Dunois,
» Ni doux récits d'amour chers à la jouvencelle.....
» Triste comme toujours, à ma douleur fidèle,
» Récluse en ce castel que Monseigneur de Tours
» Me voulut octroyer (que Dieu garde ses jours !)
» Je ne sais plus ces chants et d'amour et de gloire.
» Hélas ! du temps passé j'ai perdu la mémoire !
» Mais seul, un souvenir est là..... jusqu'au tombeau
» Je le conserverai.... pauvre Albert !.... jeune et beau,
» S'éteindre, dès neuf ans, comme un léger nuage
» Qui passe et disparaît !..... Expirer à son âge !.....
» Enfant, on me l'avait donné pour le nourrir;

» Oui, je l'avais vu naître..... et je l'ai vu mourir!
» Il serait Maintenant un preux du haut parage. »
Loïse avait seize ans; la rougeur au visage,
Elle baissa les yeux, et soupira tout bas :
Pourquoi ?..... Le chroniqueur discret ne le dit pas.
Comme lui, d'un soupir respectons le mystère;
Devinons, s'il se peut : du moins sachons nous taire.
Cependant on écoute, et déjà plus d'un cœur
Tout bas de dame Alice a maudit la lenteur.
La châtelaine alors recueillant ses pensées,
Et fermant avec soin le livre où sont tracées
Des fleurs aux réseaux d'or, aux brillantes couleurs,
Commença le récit de ses vieilles douleurs.

Oui : mes enfans, c'était la veille,
La veille de la Saint-Justin :
J'avais entendu le matin
Les cris plaintifs de la corneille :
Ah ! mes enfans, c'était la veille,
La veille de la Saint-Justin.

La juive aux yeux hagards m'avait dit à l'oreille :
« As-tu préparé le linceuil ? »
La nuit, le chapelain que nul bruit ne réveille
Ouït des cris de mort, et rêva d'un cercueil.

Et pourtant le soleil dora le monastère,
Toujours brillant comme autrefois :
Le rossignol chanta sur la tour; le trouvère
S'en vint dans le castel faire entendre sa voix.

Moi, joyeuse, oubliant le sinistre présage
Je vole auprès de mon Albert :

Il dormait; le sourire errait sur son visage,
Il dormait..... ô! pourquoi son œil s'est-il ouvert?

— Bonne Alice, dit-il à son réveil, la Loire
« Doit couler bien pure aujourd'hui :
» Sortons. » Et je lui mis son beau mantel de moire,
Sa toque de velours, et l'agraffe de gui.

Avec art je peignai sa blonde chevelure;
O! que j'admirais sa beauté!
On l'eût pris pour un ange à sa douce figure.....
Et, comme un ange hélas! au ciel il est monté.

Le jour était serein; et les eaux de la Loire
Reflétaient le beau bleu des cieux:
Puis, l'heure de midi sonnait à Saint-Grégoire,
Mais le son de la cloche était sourd et douteux.

Albert, les yeux baissés, marchait mélancolique:
Et parfois, durant le chemin,
En redisant pour lui quelque pieux cantique,
Je sentis doucement sa main presser ma main.

Près de moi cependant il s'assit sur la rive:
En couronne il tressait des fleurs,
En silence écoutant d'une oreille attentive
Une antique légende..... et je voyais ses pleurs! —

— Lentement le soleil déclina: sur la plage
Entre les arbres, les bosquets,
La brise se jouait; sur le bord du rivage
Il s'avança, formant de champêtres bouquets.

Puis, confiant aux flots une fleur détachée,
Une branche, un léger rameau,
Une feuille flétrie, à sa tige arrachée,
Il la voyait s'enfuir, suivant le fil de l'eau.

Chaque fois que le vent funeste à son voyage
Repoussait le bateau de fleur,
Albert levait sur moi ses beaux yeux; un présage
Semblait à cet aspect se glisser en son cœur.

Mais plus ardent bientôt, courant sur la verdure,
Il dépouillait les arbrisseaux;
Et livrant au zéphyr leur brillante parure
Jonchait de leurs débris la surface des eaux.

— Albert, que faites-vous? que le ciel vous pardonne:
« Venez, donnez-moi votre main.
» Des fleurs, que vous perdez, l'autel de la Madone
» Aurait été paré, demain la Saint-Justin.

» Le soleil est caché; voici venir la brune,
» Sur le dôme de Montrichir
» Bientôt nous reverrons la clarté de la lune:
» Partons, Albert, partons: vois l'horizon blanchir. »

Et ma main l'attirait; mais lui, cherchait encore
Ses feuilles sur l'azur des flots.
» O! je veux être ici, cria-t-il, dès l'aurore
» Pour hasarder encor barques et matelots.

» Je te suis..... Mais encore une feuille de rose:
» Une seule; ô! vois donc un papillon s'y pose.
» Il vogue en sa nacelle; et de ses ailes d'or
» Repliant les tissus se repose et s'endort!.....
» Ah!.... le flot doucement le reporte au rivage,
» Je veux le voir... plus près! » — Il s'éloigna... soudain
Un cri part; je m'élance.... Albert!... Un noir présage,
Un sinistre penser s'éveille dans mon sein.
J'appelle en vain, j'appelle; un horrible silence
Glace mon cœur d'effroi: partout mon œil s'élance,
Je parcours le rivage, et de mes cris affreux

J'éveille en gémissant l'écho silencieux.....
Un panache aussitôt frappe mes yeux : je tremble ;
Sa toque de velours et son agraffe ensemble
Sur un roc élevé !..... Penchée au bord des eaux
Je regarde.... Un buisson, tout couvert de lambeaux,
D'une chute récente a conservé l'empreinte :
Ses rameaux sont brisés, de sang sa feuille est teinte..!
Égarée, au hasard précipitant mes pas,
Je revins au castel.... Albert n'y revint pas.

Et dame Alice émue à cette triste image
Dans ses tremblantes mains a caché son visage ;
Mais Loïse assura qu'au milieu des sanglots,
Tout bas la châtelaine avait redit ces mots :

Oui, mes enfans, voici la veille,
La veille de la Saint-Justin ;
J'ai trop entendu ce matin
Les cris plaintifs de la corneille.
Enfans, c'est aujourd'hui la veille,
La veille de la Saint-Justin !

Or, au lever du jour le glas de la tourelle
Tinta l'adieu dernier d'une ame qui s'enfuit.
Aux lueurs des flambeaux, le soir, quand vint la nuit,
Sous les arceaux en deuil de la vieille chapelle
Les vassaux éplorés suivirent un cercueil :
Loïse en gémissant s'arrêta sur le seuil....
Mais dame Alice, hélas ! n'était plus avec elle.

NOTICE

SUR

LES ANTIQUES SÉPULTURES POPULAIRES

DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (1);

PAR M. F. JOUANNET.

Incedo per cineres.

MESSIEURS,

Les monumens dont j'ai à vous entretenir aujourd'hui semblent d'abord peu dignes d'attention; ce sont de simples poteries, quelques vases de verre, des débris de figurines, divers ustensiles, et des ornemens populaires qui accompagnèrent jadis le pauvre dans la tombe: mais leur incontestable antiquité, la dernière destination

(1) Lue à l'Académie de Bordeaux, le 20 Mai 1831.

qu'ils reçurent, leur fabrique surtout, ne seront pas sans intérêt pour vous, si je puis en déduire quelques documens utiles, et s'ils m'aident à vous faire mieux connaître le degré d'avancement auquel certains arts étaient déjà parvenus dans votre patrie.

On a beaucoup étudié les mausolées de l'antiquité; mais soit indifférence pour des cendres sans nom, soit ce dédain trop général qu'inspire ordinairement tout monument qui ne réveille en nous aucune idée de luxe et de richesse, on s'est fort peu occupé de l'humble sépulture du pauvre; elle ne mérite pas cependant un pareil oubli. En effet, pour ne parler que de ce qui concerne le Département, j'ai dû à ces tombes si dédaignées une foule de renseignemens au moins curieux, que j'aurais vainement demandés aux grands tombeaux et aux cippes bituriges, dans l'état où leurs débris nous sont parvenus.

Vous savez déjà, Messieurs, qu'à Bordeaux, du temps des Romains, les tombeaux de la classe riche ou seulement aisée bordaient la voie publique en dehors des remparts, et que le peuple avait son cimetière commun encore plus loin de l'enceinte murale, à l'ouest, dans le voisinage de *Terre-Nègre* (*a*). Quant à la population des Landes, fidelle à ses usages héréditaires, elle consacrait encore à ses sépultures ces vieux *tumulus* qui depuis ont reçu le nom de *pujolets*.

Vous savez aussi que les deux modes de sépulture, l'*incinération* et la simple *inhumation*, admis chez les Gaulois et chez les Romains, l'étaient pareillement chez les Bituriges; mais lequel de ces deux modes fut le plus généralement suivi par vos ancêtres? A quelle époque cessèrent-ils de brûler les morts? Voilà de ces questions auxquelles les cippes bituriges ne sauraient répondre d'une manière satisfaisante.

A la vérité, en considérant que la plupart des inscriptions tumulaires sorties des ruines de l'antique Bordeaux, sont gravées sur de petits cippes quadrangulaires, qui eurent pour base des dés de pierre destinés à recevoir des urnes; tandis que, sur tant d'épitaphes, on en compte à peine trois ou quatre d'inscrites sur de véritables pierres tombales, sur ces longues tables sépulcrales auxquelles leur forme et leur pose avaient fait donner le nom de *Mensa*, on est déjà conduit à présumer que l'usage de brûler les morts était alors le plus généralement admis; mais ce ne serait encore qu'une simple conjecture. Le résultat des fouilles pratiquées dans les cimetières publics de l'époque va nous offrir des données plus positives.

Les *tumulus* explorés jusqu'à ce jour dans les communes de Biganos, Lamothe, et autres, ne renfermaient que des vases cinéraires; à *Terre-Nègre*, dont j'ai constamment suivi les fouilles

Si je devais en ce moment approfondir la question, je me verrais engagé dans de longs détails; mais elle mérite d'occuper à elle seule toute votre attention, Messieurs, et vous ne me la refuserez pas, lorsque un jour, comme je me le propose, je discuterai devant vous toutes les données de cet intéressant problème historique. En attendant, permettez-moi de me renfermer dans le cercle des faits dont j'ai promis de vous entretenir. Seulement je vous dirai, pour justifier mon opinion relativement à l'époque de l'extinction des bûchers bituriges, que, sur plusieurs centaines de médailles recueillies, soit dans nos *tumulus* où elles sont assez rares, soit dans le cimetière de *Terre-Nègre* où elles étaient communes, je n'en ai point vu de postérieures à Antonin. Toute monnaie, il est vrai, circule encore long-temps après le prince qui la fit frapper; mais dans ce cas, on la trouve mêlée aux monnaies des règnes suivans. Or, je vous l'ai dit, rien ici ne se présente au-dessous d'Antonin (*b*).

Je dois à mes recherches d'autres documens que je ne crois pas indignes de vous être communiqués.

Le soin religieux avec lequel les anciens désignaient tout endroit occupé par quelque sépulture, ce soin d'abord uniquement destiné à prévenir la violation du dernier asile, mais d'où vinrent, dans la suite, les épitaphes, les autels, les tombeaux fastueux, enfin le luxe et les vanités du

cercueil, nous l'avons retrouvé à *Terre-Nègre* dans sa primitive simplicité. Là, j'ai reconnu qu'un ou deux petits blocs de craie, gros comme le poing, déposés à quelques pouces de la surface, au-dessus de l'urne ou du cercueil, tenaient lieu au pauvre biturige d'un monument indicateur plus dispendieux. Toutes les tombes ne nous ont pas offert cette particularité ; mais nous l'avons assez souvent rencontrée pour qu'elle attirât notre attention, et devînt à nos yeux un indice qui ne nous a presque jamais trompés. En l'apercevant, nous étions à peu près sûrs d'arriver bientôt à quelque sépulture qui n'avait pas encore été troublée.

Les Bituriges attachaient-ils des idées symboliques et mystérieuses à la craie, ou cette substance, qui servait à colorer les bornes du cirque, servit-elle aussi, par analogie, à marquer la borne fatale vers laquelle nous courons tous sans espoir de la doubler ? Je l'ignore ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette pierre étrangère au pays, déposée dans une terre profondément noircie par les bûchers, était éminemment propre, par sa blancheur, à indiquer une place déjà occupée, et à détourner d'une fouille sacrilége.

Je ne crois pas que l'usage dont je viens de parler ait encore été remarqué. F. Paullinus, dans son traité *de Candore* (1), n'en a rien dit ; mais

(1) D. Christ. Fr. Paullinus : *de* CANDORE *liber singularis.*

peut-être était-ce un usage purement local; peut-être aussi, par suite de trop d'indifférence pour la cendre du pauvre, sera-t-il resté inaperçu. Dans tous les cas, je n'ai pas dû le passer sous silence.

Ce n'est pas le seul témoignage que j'ai recueilli à *Terre-Nègre* du respect des Bituriges pour les tombeaux. Lorsque, par quelque événement fortuit, ou seulement parce que tout souvenir s'efface, et qu'il n'est rien de si sacré qui ne cesse enfin de l'être, lorsque des ossemens, des débris d'urnes, de vases, de trépieds, se trouvaient avoir été ramenés à la surface, la piété les rassemblait et les rendait ensemble à la terre dans une fosse commune. Ensuite un vase, une urne plus récente, déposée sur ces restes, les consacrait, pour ainsi dire, de nouveau. J'ai reconnu à *Terre-Nègre* deux dépôts de ce genre. J'attribue à la même cause la réunion que j'y ai souvent observée de plusieurs têtes dans la même sépulture. Il est plus simple et plus consolant de voir ici un acte de piété que de rêver, à ce sujet, des supplices et des victimes. La tombe de l'homme obscur n'a jamais reçu pour offrande le sang des misérables.

D'un autre côté, j'ai vainement cherché à *Terre-Nègre* quelque exemple de ces *ustrinum* communs, observés ailleurs, où plusieurs corps brûlés, soit ensemble, soit successivement, auraient été confusément abandonnés et oubliés sur le sol même du bûcher, sans qu'aucune main pieuse daignât

leur offrir l'urne de la pitié. Tous les *ustrinum* de notre antique cimetière m'ont paru avoir été établis au moment même de la cérémonie funèbre, et pour une seule fois. J'y ai recueilli des charbons ; mais à peine y ai-je aperçu quelques vestiges de cendre et d'ossemens.

Imaginez une fosse circulaire, en cône renversé, ayant environ deux pieds de profondeur, sur trois de diamètre à l'affleurement du sol; placez au fond un disque en lave, porté sur trois pieds, légèrement concave en dessus et convexe en dessous, ayant sa face supérieure demi-polie et munie d'un petit épanchoir carré, profond d'une ligne sur six lignes de côté: telle est l'espèce de foyer ou d'*ustrinum* sur lequel les Bituriges, édifiaient leurs bûchers. Le disque ou trépied a d'épaisseur totale environ douze ou quinze lignes, son diamètre est de six à huit pouces; l'orle et les pieds sont décorés d'une simple rainure. Cet ustensile pouvait recevoir des substances inflammables propres à entretenir et augmenter l'activité du brasier.

Les traces ineffaçables qu'un feu ardent imprima sur la terre et les graviers environnans, m'ont permis d'apprécier la forme et les dimensions de ces *ustrinum*; mais je m'empresse de dire que je n'ai vu qu'un seul exemple du trépied fixé à la place indiquée. Loin de vouloir mettre mes conjectures à la place des faits, j'a-

vouerai, si l'on veut, que le hasard peut ici tout revendiquer, et que ces ustensiles ont eu peut-être une autre destination. Cependant il est à remarquer que les débris de ce genre, assez communs à *Terre-Nègre*, se sont trouvés principalement dans la partie la plus éloignée de l'antique cité, et la plus noircie par les bûchers. C'est aussi dans cette partie que les urnes étaient en plus grand nombre, ordinairement très rapprochées, enfouies seulement à un ou deux pieds, quelquefois même beaucoup plus près de la surface.

Je passe à l'autre mode de sépulture, aux simples inhumations. Les Bituriges employèrent à la fabrication du cercueil le bois et la pierre; mais très rarement celle-ci, du moins pendant les deux premiers siècles de notre ère. En effet, *Terre-Nègre*, qui reçut tant de sépultures, n'a fourni que deux ou trois cercueils de pierre, et il ne s'en est trouvé qu'un seul parmi tous les monumens funéraires sortis de l'antique enceinte de Bordeaux; encore celui-ci était-il un grand sarcophage destiné à être exhaussé sur des gradins, et exposé aux regards. Ses grandes dimensions, son énorme couverture en toit avec ses mascarons angulaires, et surtout l'inscription gravée sur la face antérieure du monument lui assignent une place particulière (*c*).

Quant aux cercueils en bois, si la matière

employée à leur fabrique a été dévorée par le temps, leur antique existence n'en est pas moins constatée par la présence des clous qui en liaient les différentes parties, par le grand nombre de ces attaches, et par l'ordre dans lequel nous les avons retrouvées autour des squelettes.

Les fortes dimensions de ces clous nous ont même appris que la planche du cercueil dut être alors d'un plus grand échantillon qu'elle ne l'est de nos jours. Un fait, Messieurs, va vous disposer à accueillir favorablement, ce que je viens d'avancer par induction.

Soit économie, soit espoir d'assurer une plus longue durée a la dernière enveloppe de l'homme, les Bituriges, au lieu d'employer le bois à la fabrication du cercueil, le construisaient quelquefois sur place, au moment même de l'inhumation, se servant pour cet objet de débris de briques, de tuiles, de moellons et autres matériaux sans valeur. Un monument de ce genre, conservé intact jusqu'au jour de sa découverte, nous a révélé la manière dont il fût procédé à cette singulière inhumation. Après avoir creusé une fosse carrée de six pieds sur deux et demi, profonde de trois; après l'avoir garnie intérieurement de quatre petits murs d'un pied et demi de haut, sur deux pouces d'épaisseur, on étendit sur tout le fond un lit de mortier épais de deux à trois pouces, et l'on y coucha

le cadavre. Ensuite, après avoir placé deux vases à la tête, un autre près de la hanche droite, et une grande coupe aux pieds, le tout fut recouvert d'un toit composé de débris, comme les murs intérieurs. Parmi ces débris, s'était rencontrée une petite tête d'enfant assez bien sculptée, on l'avait placée extérieurement à un des angles. En ouvrant cette espèce de tombeau nous trouvâmes les vases encore fortement engagés dans le mortier, et après avoir enlevé les ossemens, nous reconnûmes à l'empreinte que le corps, avant de passer à l'état de squelette, avait laissée sur la couche inférieure, qu'il y avait été déposé nu, sur le dos, quand le mortier était encore dans son état de molesse.

Ce fait servit à nous indiquer à quelle place, lorsque nous rencontrerions des squelettes, nous pouvions espérer de trouver des vases; indication à laquelle nous devons la conservation des plus jolies figurines de *Terre-Nègre*. Le même fait, en nous apprenant que le cercueil recevait, avec le corps, des objets souvent assez volumineux, explique les fortes proportions des clous trouvés dans notre antique cimetière, et ce que nous avons dit de la grandeur présumée des cercueils. Mais les individus inhumés à *Terre-Nègre* ne furent pas tous honorés d'un cercueil, deux squelettes dont la tête reposait sur une large tuile à double parement, un autre dont, par un étrange

caprice, les bras et les jambes avaient été engagés dans de longues et fortes tuiles creuses; celui près de la hanche duquel nous rencontrâmes un grand carreau qui portait deux coupes et une lampe, cet autre que vingt livres de chaînes avaient suivi au delà du tombeau, n'avaient probablement pas été déposés dans un cercueil; autrement il faudrait s'exagérer au delà de toute vraisemblance la grandeur de la caisse.

Les communes de Camarsac, de Camiran, arrondissement de Bordeaux; et celle de Saint-Aignan, arrondissement de la Réole, renferment aussi des sépultures et des cercueils antiques, mais d'une construction dont *Terre-Nègre* ne nous a point offert d'exemples. Ces autres cercueils sont entièrement composés de tuiles à doubles parement, quatre pour le fonds, huit pour la couverture faite en toit, et une à chaque extrémité. Malheureusement il ne s'y est trouvé aucune médaille, rien qui pût indiquer la date de ces monumens. Un cercueil en plomb, décoré de palmettes, renfermant des cendres; un petit vase carré de verre blanc, et une petite boule de même matière, ont été découverts, il y a quelques années, dans la commune de Saint-Hilaire, canton de Sauveterre; mais ces restes que n'accompagnait aucune médaille, tout en faisant présumer une assez haute antiquité, n'en laissent pas moins aussi cet autre monument dans la

classe des monumens douteux, sans date et sans véritable intérêt.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les différens objets que nous avons retirés des tombes bituriges. Nous les diviserons en deux classes; la première comprendra les objets en métal; la seconde, les vases, les lampes, etc.

PREMIÈRE CLASSE.

Dans la première classe nous remarquerons les médailles, les styles, les clefs, les fibules, les amulettes et les miroirs.

Médailles. — J'ai déjà dit à quel règne s'arrêtent les médailles trouvées dans les cimetières bituriges explorés jusqu'à ce jour; j'ajouterai maintenant que toutes sont de fabrique romaine, de moyen bronze, ordinairement frustes, mais presque toujours reconnaissables à la tête ou à la lettre. Excepté Othon et Vitellius, il s'en est trouvé de tous les règnes, depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle; celles d'Auguste et de Tibère étaient rares, les autres répondaient par leur nombre à la durée des règnes. Sabine et Faustine la mère sont les seules impératrices dont nous ayons rencontré les médailles. J'ai vu quelques Agrippa avec le Neptune au revers, et cinq ou six médailles de la fondation de Nîmes, le crocodile au revers. Toutes les autres pièces ont aussi des revers communs; on peut à peine en citer deux ou trois de distingués.

La plupart des urnes trouvées dans les *tumulus*, et elles y étaient en grand nombre, ne renfermaient que des cendres ou des ossemens, sans médailles. Les vases cinéraires de *Terre-Nègre* nous ont aussi présenté quelquefois cette particularité. Je n'ai point remarqué que la pièce déposée dans l'urne y occupât plutôt telle place que telle autre; on la trouvait tantôt au fond, tantôt au milieu, d'autres fois sur les ossemens mêmes: mais j'ai eu occasion de vérifier ce que les anciens nous ont appris au sujet du dépôt de la médaille dans la bouche du mort. C'est le squelette de la tombe en moellon qui m'a fourni cette observation. Le même usage était-il pareillement suivi, quand le corps devait être brûlé? Serait-ce surtout à cela qu'il faudrait attribuer l'absence des médailles dans un grand nombre d'urnes? Je serais tenté de le croire; mais laissons les conjectures et revenons aux faits.

En examinant attentivement le squelette en question, nous trouvâmes près de l'atlas deux médailles liées ensemble par l'oxide de cuivre, et nous ne pûmes pas douter qu'elles n'eussent été primitivement déposées dans la bouche. Mais cette rencontre est intéressante sous plus d'un rapport.

Il est généralement admis que les anciens ne déposaient qu'une seule pièce de monnaie dans la bouche du mort, et que Caron, pour tout

droit de passage, se contentait de cette modique offrande ; aussi l'auteur du traité *de jure manium* a-t-il repris assez vertement je ne sais quel antiquaire qui, sur la foi d'une phrase d'Apulée, s'était imaginé que l'on plaçait ainsi quelquefois jusqu'à deux pièces. Comme, dans la phrase invoquée, il s'agissait de Psyché destinée à revoir le jour, rien d'étonnant, disait le critique, qu'Apulée lui ait donné deux pièces de monnaie, l'une pour le passage, l'autre pour le retour. L'explication est ingénieuse; mais elle ne saurait s'appliquer au fait dont il s'agit, à moins qu'on ne veuille voir ici l'expression figurée d'un vœu formé par des survivans pour la résurrection d'un ami regretté : il fallait bien, au cas où les Dieux les eussent exaucés, que l'ami ne fût pas, faute d'une pièce de retour, exposé à ne pouvoir profiter du bienfait. Ce que nous en disons, n'est que pour prouver combien la voie des explications est large et facile. Il est plus sage d'admettre que, quelque général que fût l'usage, il avait pourtant ses exceptions.

Les deux médailles en question, déjà dignes de remarque par le fait seul de leur réunion, le sont aussi par une autre singularité. Enveloppées jadis l'une après l'autre dans le même morceau de toile, non seulement l'oxide qui les recouvre a conservé l'empreinte de la toile, mais une partie du tissu lui-même s'est conservée entre les deux

pièces ; on la voit encore adhérente à l'une d'elles. A combien de riches mausolées, ce dernier lambeau de la misère a survécu ! Ce jeu du hasard m'a paru intéressant ; j'ai déposé les deux médailles à la bibliothéque publique de Bordeaux. Je possède un *Adrien* provenant aussi de *Terre-Nègre*, et qui a conservé pareille empreinte ; mais le tissu est détruit. Ces deux faits nous fournissent un témoignage de plus du respect des Bituriges pour les morts.

Styles. — Si les médailles suffisent pour nous donner la date approximative des deux extrêmes de la période pendant laquelle nos antiques cimetières reçurent des sépultures, les autres objets que renfermaient ces tombes, doivent suffire aussi pour nous faire juger approximativement du degré auquel certains arts étaient déjà parvenus chez les Bituriges. Ainsi, d'après le nombre des *styles* trouvés dans leurs dépôts funéraires, nous sommes naturellement portés à croire que l'art de l'écriture, qui en suppose beaucoup d'autres, était à cette époque plus répandu parmi le peuple, qu'il ne le fut depuis aux douzième et treizième siècles. A la vérité, les *tumulus* landais ne nous ont fourni aucun de ces instrumens, bien qu'on y ait trouvé des outils en fer, des lames de couteau, des pointes de javelot et de lance : qu'en conclure ? rien, sinon que la population des Landes était, comme de nos jours, tout à fait

d'autres, les petites surtout, appartenaient aux coffrets dans lesquels on renfermait quelquefois les objets qui accompagnaient l'urne ou le cercueil. D'un autre côté, quand on se rappelle qu'au premier jour du mariage, la femme recevait les clefs, et que ce gage de l'administration intérieure de la maison ne lui était retiré qu'en cas de répudiation, il est peut-être permis de voir, dans plusieurs de ces clefs, un témoignage honorable rendu à la mémoire d'une bonne mère de famille.

Fibules. — Toutes sont en cuivre. Les plus communes consistent en un simple fil de ce métal, d'un diamètre et d'une longueur proportionnés à la force que l'on voulait donner à la fibule. Un tiers du fil devait fournir la partie antérieure ou l'ornement; un tiers, la charnière; le troisième, la pointe ou l'épingle. A l'endroit où commençait l'ornement, le fil, soumis au marteau, recevait une légère courbure en arc, et pour forme celle d'un cœur ou d'une feuille lancéolée, la pointe tournée en bas. A la naissance de cet ornement, le fil était coudé en arrière, puis roulé de droite à gauche sur lui-même, de manière à former deux petits tours de spirale contigus; il venait ensuite s'appliquer sous le coude, et allait au-delà former une autre spirale semblable à la première; le restant du fil descendant entre les deux spirales, était ramené vers la partie antérieure,

au pied de laquelle il trouvait une petite échancrure qui lui servait de point d'appui. Quelquefois l'ornement était ménagé au bas même de la fibule. Dans l'un et l'autre cas, ce petit meuble, vu de côté, est comparable, pour la forme, au cadre d'une harpe très-étroite, dont la table serait représentée par l'épingle proprement dite. Ces fibules ont conservé leur élasticité. Elles diffèrent peu de celles qui sont encore en usage parmi les habitans des campagnes du midi de la France et du nord de l'Espagne. (*Voy.* Pl. I.re, n.° 20, et Pl. II, n.° 5).

Un autre genre de fibules, commun dans les ruines gauloises d'Écorne-bœuf près Périgueux, mais dont nos cimetières antiques ne m'ont offert que deux exemples, est figuré (Planche II, N.os 2 et 4).

Ces fibules sont aussi fabriquées d'une seule pièce. Elles consistent en une petite baguette mince, étroite, percée au milieu, et terminée à chaque extrémité par une pointe recourbée en hameçon : les deux pointes se regardent. Des moulures symétriques, ou un cable roulé, décorent la tige. Nous avons trouvé, soit dans les *tumulus* de Lamothe, soit dans les tombes de *Terre-Nègre*, une assez grande variété de fibules représentant, les unes des roues pleines ou à rayons, d'autres des fleurs, d'autres divers ornemens ; quelques-unes furent émaillées en bleu, en blanc,

en rouge ; mais ces émaux ont presque entièrement disparu. (Voyez, pour les détails, l'explication des planches). Nous remarquerons seulement ici, que ces différentes fibules sont toutes composées de trois pièces : l'ornement, portant au revers la charnière ; l'épingle proprement dite ; enfin, le fil de cuivre destiné à unir les deux autres pièces. Tout ce que ces fibules offrent de remarquable sous le rapport de l'art, se réduit à l'application d'émaux ou de verres colorés.

Amulettes. — Nous avons nos amulettes. Après les sachets d'Arnoud sont venus les colliers d'ambre ou de corail, puis les anneaux contre la migraine, puis d'autres folies. N'accusons donc point de barbarie les pauvres Bituriges, parce qu'ils eurent aussi leurs talismans et leurs amulettes. On l'a dit : les hommes passent, mais l'homme reste. Je range dans la classe des monumens dont il s'agit cette petite géode (Pl. II, n.° 22), composée de grains de quartz blancs, demi-transparents et confusément agglutinés : elle renferme intérieurement quelques grains mobiles, dont le bruit se fait entendre quand on agite la pierre. Souvent encore la mer rejette sur nos rivages de ces géodes quartzeuses et globulaires, dont l'intérieur est quelquefois cristallisé. La petite plaque de cuivre qui embrasse la base de celle-ci, des fils de même métal qui l'emprisonnent et lui forment une boucle, ne laissent

aucun doute sur son antique destination. Mais quelles vertus lui prêtaient les Bituriges ? Je l'ignore. Un autre quartz roulé, parfaitement rond, dont ils firent aussi un amulette, pourrait seulement nous porter à croire qu'ils attachaient quelque propriété à cette espèce de pierre. Il en était de même de certaines parties d'animaux. Une pointe d'andouillet, une racine de bois de cerf, deux dents de cheval, trouées à dessein pour être suspendues et portées, témoignent encore l'usage qu'on en fit. Ces objets proviennent des sépultures de *Terre-Nègre*.

Il est une autre espèce d'amulettes que je passerais volontiers sous silence, si le secours de la gravure ne me délivrait de l'embarras de la description. Nous possédons trois de ces amulettes, et nous en donnons les figures (Pl. II, N.os 17, 18, 19). Elles proviennent de *Terre-Nègre*. Le n.° 18, par sa singularité dont je n'ai point vu d'autre exemple, prêterait à une foule de conjectures et d'explications; mais outre que la science n'y gagnerait rien, je les abandonne sans regret, autant par décence que par mon éloignement pour les interprétations hasardées. Le N.° 19, désigné par les auteurs sous le nom de *Bras phallique*, a été très-rarement trouvé en France. Ces trois amulettes de bronze furent coulés, on y reconnaît les traces du moulage.

Je ne range point dans la classe des amulettes

un *Titus* et deux *Antonins*, médailles trouvées à *Terre-Nègre*, percées toutes trois d'un petit trou au-dessus de la tête de l'empereur : elles ont dû sans doute être ou portées, ou suspendues à quelque meuble, mais comme ornemens et non comme talismans. En voyant l'image de ces deux princes, on se demande involontairement lequel, du hasard ou du respect, fit préférer leurs monnaies à tant d'autres ; il serait téméraire d'affirmer, mais il est doux de conjecturer que ce fut un hommage rendu à la vertu.

Miroirs. — Le cimetière qui nous a procuré tant d'antiquités, nous a fourni aussi deux miroirs métalliques entiers ; ils sont carrés, différant en cela des miroirs ronds et à pied que nous avons vus sculptés sur plusieurs cippes bituriges : je crois cette dernière forme plus moderne.

De nos deux miroirs, l'un très-petit n'a que 18 lignes sur 15 ; il fut trouvé dans une coupe : l'autre a 5 pouces sur 4 ; nous le rencontrâmes appliqué sur la face d'une tête appartenant à un squelette de femme : il y avait été déposé tourné vers elle, du côté même devant lequel, la veille peut-être, l'infortunée ajusta sa parure.

Ces miroirs sont d'une composition dont le cuivre paraît former la base. Ils n'ont reçu le poli que d'un seul côté, poli assez vif pour que les parties respectées par l'oxide réfléchissent encore l'image. Le côté poli participe, quant à la

couleur, du blanc d'étain et du gris d'acier; a face opposée est d'un brun violâtre-cuivreux, qui, considéré à la loupe, paraît comme sablé d'une infinité de petits points blanchâtres. Cette différence de couleur entre les deux faces est-elle le résultat du poli, ou doit-on l'attribuer à une application particulière? Je n'oserais prononcer; mais la manière dont le métal s'est oxidé, et un fait que je vais citer me porteraient à préférer la seconde alternative. L'oxide, qui me paraît avoir agi de l'intérieur à la surface, a produit sur le côté poli plusieurs petites soufflures finement granulées, sans altérer la couleur et l'éclat; on dirait une pellicule soulevée sans rupture.

Quant au fait annoncé, le voici: Il y a quinze ans que, dans une campagne voisine de Bordeaux, on découvrit un vase qui contenait une grande quantité de médailles saucées des règnes de Gallien, de Posthume et de Tétricus; il renfermait aussi un miroir rond, très-légèrement concave, oxidé seulement par endroits, du reste ayant conservé un poli et une couleur qui le rendent comparable aux miroirs de *Terre-Nègre*. Je remarquerai seulement que, de ses deux faces autrefois blanches, une a perdu presque entièrement sa couleur, pour prendre l'aspect du cuivre. Or, un coup de lime donné sur la tranche de ce petit meuble permet de reconnaître que le métal blanc forme sur la partie cuivreuse une pellicule

très-distincte, paraissant comme appliquée par un procédé analogue à celui qui donna aux médailles saucées leur couleur argentine.

Je dois dire que si j'ai donné le nom de miroir au meuble dont je viens de parler, et que je possède, j'y ai été conduit par la propriété qu'il a de réfléchir l'image : du reste, quelques cercles et une espèce d'étoile que présente une de ses faces, peuvent faire naître des doutes. J'ajouterai que la partie cuivreuse semble annoncer une composition différente de celle des deux miroirs décrits.

Objets divers. — Avec les objets dont il va être question, les sépultures bituriges renfermaient encore des agraffes, des anneaux, des espèces de bracelets, des clous de cuivre, dont la tête façonnée sur un mandrin est ornée, tantôt d'une petite feuille en relief, tantôt d'un petit bouton de verre coloré. Nous reviendrons sur ces objets à l'explication des planches.

SECONDE CLASSE.

VASES. — FIGURINES.

Parmi les vases trouvés dans les tombes bituriges, les uns ont servi plus particulièrement aux cérémonies religieuses alors pratiquées dans les funérailles, les autres rappellent seulement un usage commun à presque tous les anciens peuples, celui d'inhumer avec le mort divers objets

qu'il avait affectionnés, ou que peut-être on croyait pouvoir lui être utiles dans une autre vie.

Nous parlerons d'abord des premiers.

Urnes. — Les urnes bituriges sont toutes de la plus grande simplicité, de véritables urnes pythagoriciennes; elles ne se recommandent que par leurs formes en général pures et gracieuses. Les plus ornées le sont de filets entre lesquels l'ébauchoir traça des hachures tantôt irrégulières, tantôt symétriquement disposées. Quelques-unes sont cannelées transversalement sur toute leur hauteur; d'autres ont seulement un bandeau cannelé. La plupart portaient un couvercle sans gorge, un peu bombé, et muni au centre d'un grand bouton plat; mais avant de confier le vase à la terre, on retournait ce couvercle, le bouton vers l'intérieur, comme pour opposer un obstacle à la main qui aurait voulu ouvrir l'urne. On remarque sur un petit nombre de ces vases, deux ou trois lettres tracées grossièrement à la pointe, probablement les initiales des noms du mort. Avec les cendres et les ossemens nous avons quelquefois trouvé une médaille, ordinairement très-bien conservée; d'autres fois, ou une fibule, ou un de ces petits vases de verre auxquels on a donné le nom de *lacrymatoires*. Nous avons pu reconnaître que ces objets, tantôt avaient suivi le corps au bûcher, tantôt avaient été déposés après l'incinération. Dans le premier cas, les métaux

et le verre ont été en partie fondus, et sont devenus presque méconnaissables. Certaines urnes étaient accompagnées de quelques vases placés en dehors, mais près d'elles.

Ce que nous venons de dire est surtout applicable aux urnes de *Terre-Nègre;* celles qui proviennent des *tumulus* de nos Landes sont plus petites, moins bien fabriquées, plus mal cuites, sans couvercle; il est rare qu'elles renferment une médaille ou une fibule; rarement aussi sont-elles ornées d'un ou deux filets. Il en est cependant quelques-unes, à goulot étroit, qui sont façonnées avec goût; mais on en voit presque autant qui annoncent l'enfance de l'art, et qui ont été travaillées entre les doigts, sans passer au tour.

Ces urnes, comme celles de *Terre-Nègre*, sont en argile du pays. On reconnaît dans les premières les terres onctueuses, sans mica, ferrugineuses, qu'exploite encore le potier landais. Les autres ont été fabriquées avec ces argiles fines, sableuses, quelquefois micacées, que de nos jours exploitent les fabricans bordelais.

Terre-Nègre nous a fourni beaucoup de débris de ces hautes amphores à long col, à deux anses, et dont le corps en fuseau se termine par une pointe mousse, genre d'urnes si souvent figuré sur les tombeaux antiques; mais nous n'en avons trouvé aucune qui fût entière (1). Il n'en est pas

(1) Mon honorable ami, M. Durand, en possède une que l'on dit avoir été trouvée à *Terre-Nègre*.

ainsi d'un vase moyen, dont la forme semble imitée de celle-là : nous en avons rencontré beaucoup à *Terre-Nègre*, et presque toujours au nombre de deux dans la même sépulture. (*Voy.* pour les détails l'explication des planches).

Nous ne passerons pas sous silence un grand vase cinéraire, découvert dans le même cimetière à trois pieds et demi de profondeur, et près d'un de ces *ustrinum* que j'ai décrits. C'est une urne de famille ; elle a 2 pieds de hauteur, 20 pouces de grand diamètre, 8 pouces au goulot, 6 pouces à la base. Son couvercle est un carreau de terre cuite, muni de deux boutons, et portant pour marque de fabrique C. OCT. CA. Sur le ventre de l'urne, sont tracées à la pointe les initiales P.L.V. Ce vase, armé de trois grosses anses, renfermait une quantité considérable de cendres, d'ossemens et deux lacrymatoires de verre. En dehors et contre l'urne, était appliqué un cordon perpendiculaire composé de sept petits vases pareils, emboités les uns dans les autres.

Lampes. — Elles sont d'une argile grise, brune ou rougeâtre, pareille à celle des urnes. Toutes ont été moulées à deux coquilles, dont l'une a donné la coupe, moitié de l'anse et la partie intérieure du bec ; l'autre, le disque, moitié de l'anse et l'ornement du bec : les deux parties s'ajustent parfaitement. Nous aurions pu multiplier nos dessins de lampe, car ce petit meuble n'était

pas rare à *Terre-Nègre;* mais nous sommes obligés de nous borner, et nous nous contenterons d'indiquer ici les principaux sujets qui décorent nos autres disques : une tête radiée d'Apollon, une rosace, un lapin en repos, un aigle sur un foudre, un coq, une urne à long col, enfin un groupe de deux personnages représentant, je crois, deux gladiateurs : l'un, le genou droit à terre, paraît attendre la mort; l'autre regarde à droite, comme s'il épiait le signal ou d'épargner ou de frapper. Le premier a la ceinture drapée; il est coiffé d'une espèce de *petase;* devant lui, on voit à terre un long bouclier retourné, et sur ce bouclier un long glaive. Le second, armé d'une courte épée, et tenant de la gauche un bouclier pareil à l'autre, est nu et coiffé d'un casque rond; tous deux ont un lien autour du bras droit, près du coude.

La plupart de nos lampes, surtout celles dont nous donnons la figure (Pl. IV), sont évidemment imitées des lampes romaines. Le N.° 4 pourrait passer pour une copie du N.° 3 de la première planche du recueil de Passerius (1); il ne lui manque qu'une petite anse latérale. De même le masque de notre N.° 3, semble calqué sur le N.° 1.er du même recueil. Quelques-unes des lampes de *Terre-Nègre*, portent une marque de fa-

(1) *Lucernæ fictiles musei* Passerii, *in*-f.°, *Pisauri*, 1739.

brique, tantôt estampée après la sortie du moule, tantôt imprimée par le moule lui-même, dans lequel la lettre se trouvait en creux. La marque C. DESSI, au revers du n.° 4, et celle de PI sur le disque du n.° 5, sont dans ce dernier cas : leurs lettres en relief sont mal alignées. Nous avons des doubles du n.° 5, tous présentent la même irrégularité.

Les *tumulus* ne nous ont point offert de lampes. A *Terre-Nègre*, quand elles n'avaient point été déplacées, on les rencontrait solitaires, près du squelette, le disque tourné vers le fond de la fosse, par allusion peut-être au flambeau de la vie pour jamais éteint (*c*).

PATÈRES. — Si nous donnons ce nom aux petites coupes évasées, peu profondes, et d'une forme élégante, figurées planche V, n.os 3, 5, 6, et planche VI, n.os 7 et 9, c'est que nous présumons qu'elles servirent jadis, dans les cérémonies funèbres, soit aux libations, soit à d'autres offrandes. Leurs parois intérieures et leur fond présentent, par endroits, un résidu ou dépôt d'une matière gris-jaunâtre, grumeleuse, tenace et comme résineuse; particularité qu'aucun autre vase ne nous a présentée, et que l'on ne saurait attribuer à des infiltrations venues des terres environnantes. Ces coupes, rarement solitaires, se trouvaient ordinairement au nombre de deux dans les sépultures qui jusqu'à nous avaient été

respectées. Leur argile est rouge-sanguin, fine, bien manipulée, et recouverte d'un léger vernis qui a conservé son éclat; quelques-unes portent une marque de fabrique estampée en relief sur un fond creux, précaution que l'on croirait avoir été prise par le fabricant pour assurer plus de durée à son nom. Tous ces noms sont latins ou latinisés, ordinairement au génitif et sans abréviations; quelquefois cependant ce sont des initiales. Un petit nombre de nos patères ont l'évasement de leur bord supérieur orné de quatre longues feuilles lancéolées, jetées symétriquement et avec grâce. Il en est beaucoup de remarquables sous un rapport moins favorable; leur forme est la même, mais leur terre commune et grossière n'a de rouge qu'un vernis trompeur, si mal appliqué qu'il disparaît au lavage.

Lacrymatoires. — Je conserve le nom sans admettre la destination du vase : elle ne me paraît pas assez bien établie par le bas-relief des charitains de Clermont (1). Quoi qu'il en soit, le n.° 11 de la planche V nous paraît, vu sa petitesse et sa forme, appartenir à cette classe de monumens.

---

(1) Je crois, sur la foi de M. Le Noir, bien capable de juger en pareille matière, que le monument est Romain; mais puisqu'il est du bas-empire, du 5.me ou 6.me siècle, on peut, je pense, n'être pas de l'opinion de M. Le Noir au sujet des lacrymatoires et des pleureuses.

Les *tumulus* de *Lamothe* nous en ont fourni deux, et *Terre-Nègre* plusieurs.

Vases divers. — Nous ne parlerons en ce moment que des vases ornés, figurés, planche VII, du n.° 1 au n.° 8, les autres trouveront leur place dans l'explication des planches. Tous ceux dont il s'agit se distinguent par l'élégante distribution de leur décor; mais tous ne sont pas de cette pâte rouge, fine et brillante, qui servit aussi à la fabrication de nos plus jolies patères. Les N.os 5 et 8 sont falsifiés; le n.° 7 est d'une argile grise qui fut couverte d'un vernis noir. Les palmes, les guirlandes, les fleurs et les feuillages de toutes ces figurines pèchent peu par le dessin, encore moins par le goût de l'ajustage; les animaux eux-mêmes laissent peu de chose à désirer. Le sanglier poursuivi par un chien et les oiseaux des N.os 2 et 4, ainsi que le cerf du N.° 5, ont du mouvement et de la vie; mais les personnages des N.os 3 et 6, manquent de proportions; leurs formes lourdes, carrées et trop courtes, la roideur de leur pose et leurs mouvemens anguleux, appartiennent à l'enfance de l'art, ou nous prouvent que l'artiste avait plus étudié les animaux et les plantes que la figure humaine. Malgré leurs défauts, ces vases plaisent à tous les yeux, surtout par la grâce de l'ensemble, et par l'heureuse simplicité des détails. C'est le même système de composition dans tous. Un sujet principal ré-

pété trois ou quatre fois, et, entre chaque répétition, un simple cordon ou un petit sujet secondaire, forment autour du vase, sur à peu près la moitié de sa hauteur un élégant bandeau que couronnent un ou plusieurs filets de très-bon goût.

Les N.os 2 et 4 présentent pour sujet un sanglier fuyant devant un chien acharné à sa poursuite; les répétitions de ce groupe sont séparées par un petit pégase inscrit dans un cercle, entre deux oiseaux et deux palmes. Ces deux vases diffèrent seulement par le pied, par l'encadrement, par les anses et par la gueule demi-circulaire dans l'un, anguleuse dans l'autre.

Le principal sujet du N.° 1.er est divisé en deux cadres, dont l'un est occupé par des feuillages, et l'autre représente un lièvre prenant la fuite. Les répétitions sont séparées par un petit groupe de deux personnages entre lesquels danse un lapin.

Sur le N.° 3, deux personnages debout, portant la main gauche à leur tête, et séparés l'un de l'autre par un cordon, sont répétés quatre fois entre deux petites arabesques.

Le N.° 7 n'offre que des fleurs, des guirlandes et quelques ornemens symétriquement disposés.

Dans le N.° 5, dont le sujet n'est répété que trois fois, le dessinateur n'a pu figurer trois chiens courant à toutes jambes l'un au-dessus de l'autre, et séparant les répétitions du sujet principal. Ce-

lui-ci représente un cerf fuyant entre deux arbustes. Au-dessus du cerf, on voit voler un lacet, circonstance qui rappelle la manière dont les chasseurs s'emparaient de l'animal (1).

Sur le N.° 8, dernier vase sorti de *Terre-Nègre*, une guirlande développée avec beaucoup de grâce embrasse toute la coupe, au-dessous règne un petit cordon d'étoiles à quatre branches. Le dessinateur en a fait des perles.

Si le sujet du N.° 6 n'est pas purement fantastique, on pourrait y voir une espèce de trophée champêtre, décoré de feuillages; à droite un personnage nu tient une longue palme formant la voute au-dessus de sa tête, et tombant derrière lui jusqu'aux talons; à gauche, un militaire tient d'une main un bouclier rond, de l'autre qu'il élève il témoigne son admiration; tous deux, tournés de profil, regardent le trophée. Ajouter ici tout ce que l'on pourrait dire en faveur de notre interprétation, ce serait lui donner trop d'importance.

Parmi les antiquaires qui ont examiné les vases que je viens de décrire, plusieurs les ont crus du moyen âge; mais l'endroit où ils ont été découverts, les circonstances qui ont accompagné leur

---

(1) Sur quelques épreuves on retrouve l'erreur du dessinateur qui, prenant ce lacet pour une queue, a fait du cerf un animal fantastique.

rencontre, et les dates que nous ont fournies les médailles trouvées dans les mêmes sépultures, démontrent l'erreur. D'autres y ont vu des poteries gauloises. Pour nous, nous croyons seulement que ces figurines ne sont pas imitées des figurines romaines : leurs formes sont plus massives ; leur pied, ajusté avec moins de grâce et de légèreté ; la gueule et les anses sont d'un faire tout différent ; les costumes ne sont pas romains ; enfin, quoique d'une terre très-belle et d'un travail recherché, on n'y voit ordinairement aucune marque de fabrique ; tandis que les potiers romains étaient soigneux d'attacher ainsi leur nom aux pièces dont ils croyaient pouvoir tirer quelque vanité. Tout nous porte donc à reconnaître, dans ces jolies poteries, des produits de fabriques nationales, bituriges ou gauloises. Nous avouons cependant qu'elles participent déjà un peu du goût que l'industrie romaine venait d'importer dans nos contrées. Je dois remarquer que la terre employée à leur fabrication ne se trouve point dans le pays ; mais le commerce aurait pu la tirer facilement de l'Angoumois et du Périgord où elle est commune.

Vases de verre. — Nous les avons réunis au nombre de treize dans la planche VII : ce sont pour la plupart des lacrymatoires ; mais le N.° 21 est une bouteille ; le N.° 17 une urne qui, au moment de la découverte, renfermait encore des

cendres, des ossemens, une médaille de Domitien et un petit amulette de succin opaque (1); le N.° 14 est une urnule, et le N.° 15 un verre à boire privé de son pied. Ces deux derniers vases se distinguent par la pureté du verre, le peu d'épaisseur des parois, et l'extrême délicatesse des petits filets saillans dont ils sont décorés. Parmi les nombreux fragmens de verre coloré que renfermait *Terre-Nègre*, nous avons remarqué les couleurs suivantes: le jaune clair, le vert porreau, le vert marin, le bleu indigo, l'azur. Plusieurs des vases auxquels appartinrent ces débris, avaient de grosses anses cannelées, et durent être d'une assez grande dimension. Tous nous ont paru le produit d'un travail différent de nos procédés ordinaires; on n'y voit point de ponty. Le N.° 20 est le seul qui porte extérieurement sur son fond une marque de fabrique. Il s'en trouva quatre d'entièrement pareils dans la même sépulture, et tous quatre avaient été

(1) Cet amulette elliptique est brisé, long d'environ 8 lignes, et d'un succin en tout pareil à des grains sphéroïdaux, percés au centre, trouvés au nombre de plus de deux cents dans un vase enfoui à trois pieds, près de Gensac, département de la Gironde. Ces grains variaient pour la grosseur. Les plus volumineux avaient un pouce de diamètre, d'autres n'avaient pas plus de 4 lignes; leur surface jaune est devenue terreuse; l'intérieur est encore brillant et vitreux, mais opaque.

soigneusement renfermés dans un coffret dont le bois n'existait plus, mais dont nous trouvâmes les attaches angulaires en fer. Cette particularité semble indiquer l'emploi le plus ordinaire des petits coffres que nous voyons si souvent représentés sur les cippes gaulois et bituriges : on y renfermait les objets les plus précieux inhumés avec la mort.

Figurines. — Toutes ces figurines (Pl. VIII), sont d'une argile blanche, presque réfractaire, semblable à une des argiles exploitées à Blanquefort. Plusieurs débris de statuettes pareilles, trouvés avec des moules près de la porte Médoc quand on la détruisit, prouvent qu'il exista, dans l'antique Bordeaux, une fabrique de produits de ce genre; probablement nos figurines de *Terre-Nègre* en provenaient (1).

Nous aurions pu nous dispenser de donner au trait les deux premières figures de notre planche VIII, Montfaucon et Dom Martin en ayant publié plusieurs entièrement semblables, trouvées comme celles-ci dans quelques tombeaux (2); mais nous avons cru qu'il ne serait pas inutile de

---

(1) On a trouvé aussi de ces figurines, sur la place du Grand-Théâtre, dans les fondations de la maison de M. Blanc-Dutrouilh.

(2) Voyez Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, tome V, pag. 192, et Dom Martin, *Religion des Gaulois*, tom. 2, pag. 264.

mettre sous les yeux ce nouvel exemple d'identité. Joint aux premiers, il achèvera de démontrer que ces deux figures représentent réellement deux divinités de la théogonie gauloise. Montfaucon voulut d'abord expliquer ces deux images et leur présence dans les sépultures; mais il renonça ensuite à son interprétation. Dom Martin s'est tu sur la première (N.° 1); il a vu dans l'autre (N.° 2), une *Vénus libitine*. Nous ne partageons pas son opinion. Conjecture pour conjecture, il nous semblerait plus naturel de voir, dans le N.° 1, *Proserpine* ou *Vénus libitine*, personnages mythologiques souvent confondus; et, dans le N.° 2, *Cérès* elle-même, la mère de *Proserpine*. Les enfans qu'elle allaite feraient allusion à son titre de mère. Les tresses de paille dont se compose le dossier de son fauteuil, tresses en tout pareilles à celles qui lient les gerbes après la récolte, pourraient paraître un symbole convenable à la déesse des moissons.

Nous avons retiré des sépultures de *Terre-Nègre* les débris de six figurines du N.° 1, provenant toutes de moules différens, et deux exemplaires du N.° 2. Dans l'un, la déité représentée n'allaite qu'un enfant; dans l'autre, elle en allaite deux. Nous avons déposé le premier de ces exemplaires à la bibliothéque de Bordeaux; nous possédons l'autre. Nous avons remis aussi à la bibliothéque plusieurs débris reconnaissables du N.° 1.er

Le N.° 3, sans tête et sans pied, est une figure de femme tenant un mouton entre ses bras; elle est vêtue d'une mante ouverte sur la poitrine. Cette figurine n'a probablement pas un rapport direct avec la théogonie gauloise; mais elle doit peut-être nous rappeler un antique usage funéraire, dont les monumens du temps de la chevalerie nous offrent encore des traces. Les premiers habitans de la Gaule brûlaient avec le mort, tantôt son cheval de bataille, tantôt le chien compagnon de ses chasses, ou quelque autre animal qu'il avait affectionné; plus tard, on se contenta de l'image de ces animaux sculptée sur les mausolées et les cippes : c'est ainsi que nos derniers chevaliers et leurs nobles dames, figurés en pied sur la pierre tombale qui couvre leur dépouille, reposent leurs pieds sur un lévrier, sur un lion, ou sur quelque autre animal.

Le N.° 3, comme le N.° 1, ont été moulés à deux coquilles, ainsi que les lampes; mais les deux parties moins bien jointes, se sont trouvées séparées; il ne reste que la partie antérieure du N.° 3.

Le N.° 4 est-il un portrait? Tout semble l'indiquer : à notre avis il représente un magistrat, peut-être un consul du sénat de Bordeaux, dont l'image devenue populaire, aurait été multipliée ou par la reconnaissance, ou par la flatterie. Nous hasardons cette conjecture sans y attacher

aucune importance. Ces petites images (*imagunculæ*) se moulaient plus communément en cire. Quoi qu'il en soit, celle-ci représente un homme jeune, sans barbe, à chevelure courte et bouclée, debout, tranquille, vêtu d'une courte tunique, et pardessus d'un épais manteau, ouvert de manière à laisser libre le mouvement du bras droit; ce manteau qui paraît avoir été peint, est bordé d'une bande, et au dos il est surmonté d'un petit capuchon, ce qui lui donne quelque ressemblance avec l'épais manteau de nos pasteurs.

Marques de fabrique. — *Voyez* ci-après (Pl. IX) la copie de celles que nous avons recueillies dans nos fouilles.

CONCLUSIONS.

Nous croyons pouvoir déduire des faits exposés, que plusieurs des arts aujourd'hui populaires parmi nous, l'étaient aussi déjà chez les Bituriges, dès le temps du haut-empire. Comme nous ce peuple connaissait la fonte des métaux, il savait les soumettre à la forge, au marteau, à la lime, au moule; les combiner, les polir, varier leurs produits, et appliquer ces produits aux différens usages de la vie. L'écriture, le dessin, la gravure, n'étaient point étrangers aux Bituriges. L'art du mouleur et du potier était même parvenu chez eux à un plus haut degré de perfection, que nous ne le voyons aujourd'hui chez nos fabricans ordi-

naires, et leurs produits en ce genre l'emportent sous tous les rapports sur nos poteries communes. Les marques de fabrique imprimées sur leurs vases, et les noms latins que nous y lisons ne doivent pas nous en imposer ; seulement ils nous confirment ce que Pline nous apprend, lorsque après avoir loué les figulines de Samos, d'Arretium, de Trahles, de Pergame, de Sagonte ; il ajoute que les potiers romains avaient porté leurs noms et la gloire de leur art dans toutes les parties du monde. Ainsi, les artistes romains purent être nos maîtres, comme ils l'avaient été des Sagontins ; mais les produits de leurs arts nationalisés parmi nous furent des produits bituriges ; et cela est vrai des poteries dont nous avons parlé, comme des sculptures qui décoraient nos monumens antiques ; les unes et les autres nous montrent chez ces peuples, que j'ai entendu traiter de barbares, un degré de civilisation supérieur à celui qu'ordinairement on leur accorde.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.re

Nota. Toutes les figures des planches I, II, IV et VIII sont de grandeur naturelle : les autres sont sur une échelle de huit millimètres par pouce métrique. Quand la localité n'est pas indiquée, l'objet a été trouvé à *Terre-Nègre :* les autres localités sont désignées.

N.° 1. Clef en fer.

N.os 2 et 3. Clefs en cuivre et en fer : *a* partie en cuivre, *b* partie en fer.

N.° 4. Clef en bronze, trouvée dans le *Campaure :* les objets de cette localité sont romains; mais la date en est douteuse.

N.° 5. Petite clef en bronze : l'anneau forme un angle droit avec la tige. Dans le N.° 1.er, c'est le panneton. (*Voy.* le texte).

N.° 6. Petite clef en bronze : je crois qu'elle appartint à un de ces coffrets dans lesquels on renfermait quelquefois les objets les plus précieux enterrés avec le mort.

N.os 7, 8, 9, 10. Styles : le N.° 9 est en bronze.

N.° 11. Couteau tout en fer : la tête du manche est traitée avec soin. Le manche dut être incrusté. En quoi? Il est impossible de répondre.

N.° 12. *Secespita*, couteau avec douille. Les *tumulus* en ont fourni deux pareils.

N.os 14, 15, 17, 18. Têtes de clous en cuivre : la pointe est en fer. Le N.° 18 a sa tête terminée par un petit bouton de verre bleu indigo.

N.° 13. Fibule : l'ornement est une roue à rayons ; le moyeu est occupé par un petit bouton d'émail rouge-violâtre.

N.° 16. Fibule : les parties blanches de la roue ont été émaillées.

N.os 19 et 23. Partie antérieure, ou ornemens de fibules en bronze.

N.° 20. Fibule commune : elle diffère de celles que j'ai décrites, le fil est ramené pardessus l'ornement, et cet ornement n'a pas la pointe de la feuille tournée en bas.

N.° 21. Fibule : l'ornement est une lyre. Le centre du disque est orné d'un petit bouton d'émail : le reste du disque est comme bronzé.

N.° 22. Fibule ornée d'une fleur à quatre pétales : au centre, un petit bouton d'émail. Les pétales me paraissent avoir été dorées.

PLANCHE II.

N.° 1. Fibule : l'ornement est un poisson ; un petit silex noir en marque les yeux.

N.os 2 et 4. Fibules gauloises.

N.° 3. Ornement d'une petite fibule.

N.° 5. Fibule : elle montre l'ajustement de l'ornement dans les fibules communes, quand cet ornement était au pied de la partie antérieure. *Tumulus.*

N.° 6. Bracelet : c'est une lame élastique, percée d'un trou à une extrémité, et munie d'une pointe à l'autre extrémité.

N.° 7. Bracelet : c'est un simple fil de cuivre. On voit comment au moyen d'une petite spirale à chaque extrémité, le fil pouvait jusqu'à un certain point se prêter au mouvement du très-petit poignet qui le portait. Peut-être était-il uniquement destiné à suspendre des jouets d'en-

fant, tels que les grains du N.° 24, ou les clochettes des N.os 13 et 14.

N.° 8. Cuiller en bronze doré, trouvée dans le *Campaure*.

N.° 9. Grande épingle de tête, en bronze.

N.os 10 et 11. Cure-oreilles en bronze.

N.° 12. Petite figure sur son piédestal, en bronze : méconnaissable.

N.os 13 et 14. Clochettes de cuivre.

N.os 15 et 15 *a*. Fibule en cuivre, vue de face et de profil.

N.° 16. Portion d'agraffe.

N.os 17, 18, 19. Phallus avec anneau. Le dernier est un bras phallique.

N.os 20 et 21. Petites cuillers de cuivre.

N.° 22. Amulette décrit. C'est un quartz géodique.

N.° 23. Petite ascia en fer.

N.° 24. Grains de collier, d'une substance gris-bleuâtre, légère, poreuse, un peu vitreuse ; ils étaient communs à *Terre-Nègre* et isolés : j'ai représenté ceux-ci enfilés dans un fil de cuivre élastique, muni d'une pointe saillante à une extrémité, et d'un petit trou à l'autre ; mais ils ont été trouvés isolés.

PLANCHE III.

N.° 1. Urne grise, des *tumulus*.

— 2. *Idem* grise, micacée, ornée, à son renflement, d'un petit bandeau.

— 3. Urnule noire.

— 4. Urne grise micacée.

— 5. *Idem* noire.

— 6. *Idem* grise, micacée, ayant son couvercle. A son renflement, elle est ornée d'un bandeau.

N.° 7. Grande urne de terre commune, rouge, micacée, cannelée transversalement, et munie de deux anses.

— 8. Urne remarquable par son beau vernis noir, ses cannelures et sa forme élégante, qui n'est qu'imparfaitement rendue dans le dessin.

— 9. Urne en terre rouge, décorée de quelques feuilles jetées sur trois filets.

— 10. Urnule de terre grise; c'est la plus élégante de celles que nous ont fournis les *tumulus*.

— 11. *Idem*, gris-bleuâtre: il y en a de blanches et de rougeâtres, semblables à celle-ci.

— 12. *Idem*, terre noirâtre et commune; des *tumulus*.

PLANCHE IV.

N.os 1, 2, 3, 4, 5. Lampes diverses.

N.° 1. Le disque représente un cheval au galop; sujet répété sur plusieurs lampes d'une terre grise très-fine.

N.° 2. Sur le disque du N.° 2, un petit personnage mutilé; terre rougeâtre.

N.° 3. Sur le disque, un masque scénique; au revers une marque de fabrique mal venue, illisible; en dehors du disque, trois anses feintes : terre jaunâtre et commune.

N.° 4. Rien sur le disque; en dehors du disque, trois anses pour suspendre ce petit meuble; au revers, marque de fabrique en beaux caractères mal alignés, C. DESSI; terre brun-ferrugineux.

N.° 5. Sur le disque un Lion courant; pour marque, au-dessus de l'animal PI; le P d'une forme des plus antiques a la panse ouverte; terre grise, assez fine.

Le même cimetière nous a fourni plusieurs autres lam-

pes moins distinguées, qui portent aussi des marques de fabrique : on lit au revers de l'une COMMVNE sous-entendu *opus;* sur un autre, dont le disque représente une main portant une palme, SECVNDVS ; sur un autre, dont le disque porte une âne galopant, T. S. V. P. (1).

PLANCHE V.

N.° 1. Coupe élégante dont les anses ont une forme particulière, étrangère au goût des anses romaines. C'est dans cette coupe, d'une très-belle terre rouge, que s'est trouvé le petit miroir.

N.° 2. Autre coupe, forme de jatte, même terre.

N.os 3, 5, 6. Petites et grandes patères.

N.° 4. Coupe très-petite, et, comme les patères, d'une belle terre rouge.

N.° 7. Vase ayant la forme d'urne sans anse; terre grise, micacée.

N.° 8. Vase d'une terre gris-bleuâtre, micacée.

N.° 9. Vase à deux anses, en forme d'urne : il s'en est trouvé un nombre considérable à *Terre-Nègre*, de tailles diverses, depuis 5 pouces jusqu'à 15 de hauteur. Le bourrelet de l'orifice est tantôt plat et large en dessus, tantôt brusquement terminé.

N.° 10. Aiguière, en terre rouge et fine.

N.° 11. Lacrymatoire : il est exagéré de moitié; terre commune rougeâtre.

N.° 12. Coupe en forme de jatte.

N.° 13. Vase exagéré de moitié, représentant un des sept vases trouvés emboités les uns dans les autres, et formant un cordon perpendiculaire près de la grande urne décrite.

(1) Ce dernier modèle était commun à *Terre-Nègre.*

N.° 14. Urnule d'une terre rouge très-fine, sans vernis, ornée d'un bandeau strié à l'ébauchoir.

N.° 15. Vase commun, en forme de vase à boire; terre noirâtre mal cuite; des *tumulus*.

N.° 16. Coupe, d'une terre rouge fine; ses anses rappellent la partie supérieure de celles du N.° 1.

PLANCHE VI.

N.° 1. Vase en terre grise, orné de deux petits bandeaux.

N.° 2. Petite aiguière de terre blanche, ornée de lignes transverses peintes en rouge, genre de décor peut-être plus dans le goût biturige que dans le goût romain.

N.° 3. Petit vase servant à l'allaitement : il est de terre blanc-jaunâtre. Sur toutes ses parois extérieures, l'œil suit la trace d'un pinceau ou brosse fine que l'ouvrier promena de haut en bas pour achever d'unir son ouvrage, si toutefois l'empreinte ne vient pas du moule, qui alors aurait subi cette petite opération.

N.° 4. Aiguière, en terre rouge assez fine.

N.° 5. Urnule en forme de barrique: cette forme que le dessinateur a mal rendue, est beaucoup mieux marquée dans le vase.

N.° 6. Cruche, dont la forme se retrouve encore dans nos vases domestiques.

N.os 7 et 9. Patères en terre rouge très-fine.

N.° 8. Lagène, en terre assez fine : le vase a quelque analogie avec les gargoulettes indiennes ; on retrouve aussi cette forme dans quelques vases espagnols.

N.° 10. Cruche dont l'orifice en trèfle ressemble à celui de quelques préféricules : ce vase était commun à *Terre-Nègre*. Il y en a de terre grise, rougeâtre, brune, blanchâtre, etc. ; les formes varient pour le corps du vase

plus ou moins haut, plus ou moins ventru ; mais l'orifice a toujours le caractère que je viens de remarquer.

Du N.° 11 au N.° 15. Coupes de formes diverses, d'une terre rouge et fine.

PLANCHE VII.

Les huit vases ornés de cette planche ont été décrits.

Le N.° 1 fut trouvé près d'un squelette avec deux patères.

Le N.° 2 a été trouvé avec les urnes N.os 5 et 6 de la Pl. III. Les urnes et le vase lui-même contenaient une médaille d'Hadrien.

Le N.° 5 était accompagné de plusieurs autres vases de terre rouge.

N.° 18. Vase à deux anses, d'une terre fine, couleur ardoisé-pâle ; il est orné de quelques traits faits avec l'ébauchoir.

N.° 19. Petite coupe charmante et pour la forme et pour la finesse de sa terre rouge.

Vases de verre; ils sont au nombre de 13.

Le N.° 14 est une petite urnule distinguée par la pureté du verre, par ses petits filets saillans, et par le peu d'épaisseur des parois.

Le N.° 15, espèce de gobelet sans pied, cette partie s'étant trouvée brisée. Le vase présente la même délicatesse de faire, de forme, et d'ornement que nous venons de remarquer au N.° 14.

Les N.os 9, 10, 11, 12, 13, 16, 22, 28, sont des lacrymatoires de formes variées. Celui du N.° 12 provient d'une sépulture antique de *Bourg*, mais d'une date incertaine. Le N.° 16 a été trouvé, dit-on, dans le *Campaure*. La chose est possible ; cependant, je doute beaucoup de son antiquité.

Le N.° 17 est une urne; j'en ai déposé une autre à la bibliothéque publique de Bordeaux, un peu plus petite, mais du reste semblable. Toutes deux proviennent de *Terre-Nègre.*

Le N.° 21 est une bouteille.

Le N.° 20 porte une marque de fabrique.

PLANCHE VIII.

Figurines. (*Voyez* le texte).

PLANCHE IX.

N.° 1. Racine d'une corne de cerf, ornée de quelques moulures tournées; elle a été portée en amulette. Elle est représentée de grandeur naturelle.

N.° 2. Urne noire, d'un vernis brillant.

N.° 3. Patte de lion en bronze; elle a servi de support à une lampe. Elle est représentée de grandeur naturelle, ainsi que le N.° 1.

N.° 4. Vase en terre blanche.

N.° 5. Grande coupe en terre rouge.

N.° 6. Ce vase bizarre est en terre noire; il y en a de pareille forme en terre rouge.

N.° 7. Vase à trois pieds, d'une terre grise et commune. J'en possède un autre de même forme qui a plus d'un pied de diamètre.

N.° 8. Vase à deux anses, délicatement orné; il est de terre rouge.

MARQUES DE FABRIQUE (1).

Les N.os 1, 2, 3 et 16 appartiennent probablement à la même famille de potiers. Les coupes et les patères d'Eppius, d'Eppia, de L. Eppius et de I. Eppius, sont très-communes dans notre collection de *Terre-Nègre;* elles

(1) *Voyez* la planche IX.

sont toutes en terre rouge, et bien fabriquées. Les P du premier nom, avec leur panse anguleuse placée au milieu du pied, sont d'une haute antiquité.

La marque du potier Nepos, N.os 19 et 23, était presque aussi répandue que celles des Eppius. Le N.° 19 offre la même forme de P que le N.° 1.er, et l's finale, figurée en *sigma* retourné, est aussi d'une forme très-antique.

Le I. Albus et le M. Albus des N.os 10 et 40 nous indiquent une autre famille de potiers bituriges, dont l'industrie s'exerça particulièrement sur de très-petites coupes, du faire le plus gracieux, et d'une terre rouge, au vernis brillant, bien manipulée.

Un nom plus répandu sur nos patères est celui d'un Felix ou Felicius, ou même Felicus, car il y a du doute, le nom pouvant être ou au datif ou au génitif. (*Voyez* les N.os 18, 32 et 33). Nous remarquerons que les produits de cette fabrique se distinguent par leur élégance. Nous avons même vu la marque Felicio empreinte sur un vase pareil à celui du N.° 4, Pl. III; c'est l'unique exemple que nous puissions citer parmi nos vases ornés.

La marque du N.° 4, porta le nom de Cresimus au génitif; mais sur plusieurs autres vases l'I final est supprimé. Ces vases sont de très-grandes patères d'une forme comparable à celle de nos jolies assiettes.

Au N.° 9 nous lisons le nom de Micre, génitif de Micra, et nous le retrouvons encore, mais singulièrement ajusté, au N.° 21. Dans la marque Micre, le trait qui ferme la tête de l'A entre dans le C qui la précède, et cela plus profondément que ne l'indique le dessin. Plusieurs inscriptions du premier siècle présentent pareillement ces deux lettres ainsi agencées. Peut-être doit-on lire Micre, comme on devrait lire au N.° 4 Gresimi. Les produits de la fabrique Micra n'étaient pas tous en terre rouge, il y en avait aussi en terre grise, mais très-belle.

Le potier SECUNDUS (N.° 17) fabriquait des patères rouges et des lampes de terre commune.

Les N.os 14, 15, 22, 25, 29, 35 et 42 nous donnent au génitif le nom des potiers ACUTUS, ANSUS, ATTILLUS, SIFUS, FLAVINUS, BELLINICCUS, PAIRUS et OPATTUS. Parmi ces noms, ceux des N.os 15, 25, 29 et 35 semblent des noms gaulois ou bituriges latinisés : ANS, SIF, PAIR, BELINIX. Nous en dirons autant du N.° 30, et nous sommes tentés de voir un DOVIX dans le potier DOVIICCUS.

Au N.° 27, la marque REPENTIN nous donne-t-elle le nom d'un potier de l'époque? Indique-t-elle un genre de fabrication particulier, *Repentinum opus?* Nous ne pouvons prononcer. Les produits de cette fabrique sont d'une terre rouge, très-jolie; mais rien n'annonce qu'ils aient été obtenus par des procédés particuliers, plus expéditifs.

Le N.° 6, CCO est très-commun sur nos grandes patères, les N.os 7, 8, 11, 12, 20, 24, 26, 37, 38 et 39, ne présentent que des initiales, en général d'un beau caractère, mais que l'on ne peut interpréter avec quelque certitude.

Le N.° 31 fidellement copié paraît être en caractères étrangers.

Le N.° 43 est la marque de fabrique du vase de verre N.° 20, Pl. VII. Quatre vases pareils trouvés dans la même sépulture portaient la même empreinte en relief; ainsi elle était en creux à l'estampille.

Nota. En voyant le nom de nos potiers accompagné, tantôt de l'initiale d'*Officina*, tantôt de celle de *Fabrica*, nous nous sommes demandé si la première n'indiquerait pas le marchand et l'autre le véritable fabricant; nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante.

NOTES.

(*a*) En 1626, dans une notice sur les Sablières de *Terre-Nègre*, j'eus l'occasion de parler du cimetière antique de cette localité ; j'évaluai à 3,250 toises carrées l'étendue du terrain qu'il me paraissait avoir occupé ; puis cherchant à reconnaître à quelle date remontaient les premières sépultures qu'il avait reçues, je crus pouvoir établir, sur la foi des médailles, que les plus anciennes tombes de *Terre-Nègre* ne remontaient pas au-delà de Néron. Rien n'est venu changer mon opinion sur le toisé estimatif de l'endroit ; mais de nouvelles fouilles, opérées en 1827 et 1828, dans la partie N. O. de ce dépôt funéraire, ont rectifié mes idées sur les dates. Toutes les médailles recueillies dans ces dernières explorations sont à l'effigie de Claude ou de Caligula.

(*b*) En rappelant souvent ce fait, je ne prétends pas fixer la date à laquelle le Christianisme vint en Aquitaine remplacer l'ancien culte, ce serait donner comme preuve une trop faible induction.

(*c*) Nous voulons parler ici du sarcophage dont nous avons donné les dimensions en 1829, dans notre Dissertation sur quelques antiquités trouvées à Bordeaux l'année précédente. (*Voyez*, pour les mesures, la page 28 du texte; et, pour l'inscription, la planche IV, au N.° 51).

(*d*) L'antique cimetière de *Terre-Nègre*, à l'exception de partie du sol occupé par trois ou quatre maisonnettes, a été entièrement exploité ; les fouilles dont on pouvait espérer de nouvelles découvertes ont cessé dès l'an dernier, l'endroit ne fournit plus que du sable. Cependant on y rencontre encore parfois, et l'on rencontrera longtemps encore, dans les terres remuées, des médailles, peut-être même des objets plus volumineux, échappés à nos investigations et à l'œil des ouvriers. C'est ainsi que le directeur du dépôt de Mendicité, l'honorable M. Auguste, est devenu propriétaire du petit vase orné que nous publions, planche VII, n.° 8 ; de cinq ou six médailles d'Hadrien et d'Antonin, et de deux lampes bien conservées. Nous aurions donné le dessin de ces lampes si leur découverte eût été moins tardive. J'essaierai du moins de les décrire.

La plus jolie, d'une terre grise, qui paraît avoir reçu un vernis métallique, de couleur orangée, est étampée à sa base, et marquée d'un signe qui ressemble à l'E de quelques marques de nos Eppius. Son bec semble copié sur celui d'une lampe que nous trouvons dans le recueil de Passerius, planche 36. Son disque représente un griffon, appuyant sa patte droite antérieure sur un objet difficile à reconnaître. L'animal est assez bien traité; mais au lieu d'une tête d'aigle, il a celle d'un belier, comme certains griffons sculptés sur un sarcophage du capitole. Ses dimensions sont à peu près les mêmes que celles du N.° 3 de notre planche IV.

L'autre lampe est de la même terre, de la même forme et de la même couleur que la précédente; mais elle est moins bien conservée. Son disque offre l'image d'un militaire ou d'un gladiateur casqué, debout, tenant de la droite une courte épée, et de la gauche un bouclier carré. Cette lampe n'est pas assez bien conservée pour permettre de juger du costume.

Je ne terminerai point cette note sans témoigner à M. Auguste toute ma gratitude pour les communications intéressantes que je dois à son goût éclairé pour les arts.

QUESTIONS ET RÉPONSES,

AU SUJET

DES TROUPEAUX DE BREBIS LANDAISES,

DU

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

BERGERS.

QUESTIONS.

1.° Quelles sont en général leurs mœurs, leur nourriture, leurs occupations dans les momens de loisir ?

Sont-ils sujets à des maladies particulières, en raison de leur état et des localités ? Vieillissent-ils dans leur état ?

2.° Qu'exige-t-on d'un bon berger ? Quels sont ses devoirs ? Comment les remplissent-ils en général ? Quel est le traitement pécuniaire

RÉPONSES.

1.° Leurs mœurs sont douces & simples, ils se nourrissent de pain de seigle, de *cruchade* faite avec du millet, et de cochon : chacun élève un cochon pendant l'année.

Dans les momens qu'ils ne donnent pas à leur troupeau, ils tricotent ou s'occupent de la culture de leur bien.

Leurs maladies sont ordinaires, et leur état ne leur en donne point de particulières. Leur vie est de même durée que celle des autres habitans.

2.° Le principal devoir d'un berger, et ce que le maître peut exiger de lui, c'est d'être assidu à la garde du troupeau qu'on lui a confié. Ce devoir est pénible lorsqu'il veut bien le remplir, ce qu'en général ils ne font pas.

4.° A-t-on essayé dans vos cantons l'introduction de mérinos ou de métis de mérinos ? Si cette introduction a eu lieu, quel a été le résultat du croisement avec la race indigène ? Y a-t-il eu d'autres races que celles des mérinos introduites dans vos cantons, quel en a été le résultat ? Sur cette partie qui intéresse l'amélioration de nos troupeaux, les correspondans de l'Académie ne sauraient lui fournir trop de détails justifiés surtout par le calcul.

4.° Plusieurs propriétaires ont essayé d'introduire la race de Mérinos pour croiser avec l'indigène ; mais peu ont réussi. On peut cependant citer, dans nos cantons, de 1,500 à 2,000 têtes provenant de ces croisemens, dont la réussite dépend de la nature du sol, des grandes quantités de pacages réservés, et de beaucoup de soins, surtout dans la saison rigoureuse. On n'a point introduit dans le canton d'autre race que celle des Mérinos.

5.° Quels sont le régime et la vie d'un troupeau pendant l'été ? A quelle heure est-il conduit au pacage ? Rentre-t-il pendant la chaleur du jour, où le conduit-on sous l'abri des forêts ? Rentre-t-il tous les soirs ? A quelle heure ?

5.° Pendant tout l'été, on conduit le troupeau au pacage dès le jour, et on le rentre vers les neuf à dix heures. Le soir, on le fait sortir de quatre à cinq heures, et on le rentre de neuf à dix. Dans quelques cantons du département des Landes, on le fait pacager toute la nuit. On le rentre toujours dans le parc, l'abri des forêts leur serait contraire, surtout pour le pacage.

6.° Quels sont le régime et la nourriture d'un troupeau pendant la saison rigoureuse ? Quelles sont les heures de rentrée et de sortie pendant cette saison ?

6.° Dans les temps rigoureux, on donne du regain, le soir, aux brebis qui sont pleines et à celles qui ont des agneaux ; jamais aux moutons, excepté quand il y a de la neige. On les fait sortir de huit à neuf heures, on les rentre de quatre à cinq.

7.° Quelles sont les maladies auxquelles les brebis, beliers et moutons sont le plus sujets, suivant les saisons, sous le climat des Landes ?

7.° La maladie qui détruit le plus les troupeaux est la *picotte* et la *galle*. On cite encore deux maladies que les pasteurs appellent le *mal tort* et l'*amoure*. Dans la première, la brebis enfle considérablement et meurt aussitôt ; la seconde consiste dans un tournement de tête, qu'on guérit quel-

quefois en leur faisant une incision à la tête, d'où l'on retire une petite vessie qui contient des eaux claires.

8.° Quelles sont parmi ces maladies, celles que l'on doit attribuer surtout au sol, à la nourriture, au défaut de soin, à la négligence des bergers? le berger landais est-il le médecin de son troupeau? Sait-il appliquer les remèdes simples et généraux, tels que le tabac, le soufre, le sel, la saignée?

8.° On pratique la saignée, pour la première, aux oreilles et aux jarrets; mais il est difficile de la guérir. On ne fait point usage du tabac, ni du soufre, mais parfois du sel. Le berger est le médecin de son troupeau.

9.° Quelle est la rareté ou la fréquence des épizooties, leur cause la plus ordinaire? Quelles mesures, quels moyens emploie-t-on en cas d'épizootie? Quelles années depuis trente ans ont été les plus remarquables par l'invasion de quelque épizootie? Quelle fut la cause du mal? Quelle en fut l'intensité?

9.° Nous ne connaissons d'autre épizootie que la *picotte* qui fait de très-grands ravages. On ne peut en déterminer la véritable cause: on remarque seulement que lorsqu'il y a dans un troupeau des brebis ou moutons boiteux, en grand nombre, c'est une marque ordinaire de l'approche de la *picotte*. Depuis plus de trente ans on n'avait point reconnu cette maladie dans nos cantons; mais depuis trois ans, elle a causé de grandes pertes de brebis et moutons. C'est par le moyen de la vaccine qu'on parvient à en arrêter les progrès; mais il faut avoir soin de vacciner à temps, c'est-à-dire, lorsque la première brebis du troupeau en est atteinte.

10.° Quel est, terme moyen, sur un nombre de têtes donné, de 300 par exemple, la somme de celles qui meurent annuellement,

D'accident,

De maladie,

Sous la dent du loup?

10.° On ne peut déterminer, d'une manière précise, le nombre de bêtes qui meurent annuellement de la picotte. Très-souvent les trois-quarts du troupeau sont emportés; les autres maladies sont peu de chose. Sur trois cents têtes, on peut évaluer à quinze celles qui tombent sous la dent du loup; cela varie suivant les localités, selon qu'elles sont boisées ou non; car, il est rare que le loup habite les landes rases.

11.° Le troupeau se repeuple-t-il de lui-même, ou achète-t-on d'autres têtes dans les marchés voisins?

11.° Suivant les localités, le troupeau se repeuple de lui-même; mais dans notre canton, on est obligé d'en acheter très-souvent.

12.° Apporte-t-on les soins nécessaires dans le choix des brebis à saillir? Combien compte-t-on de brebis pour un belier?

12.° L'on fait toujours choix des plus fortes brebis pour la saillie; on les prend de l'âge de 3 à 5 ans, et on compte ordinairement 50 brebis pour un belier.

13.° A quel âge un belier des Landes est-il propre à la saillie? Dans les Landes a-t-on égard à cet âge? Dans quel mois se fait la saillie? Ne hâte-t-on pas cette époque pour avoir des agneaux de primeur?

13.° Un belier est propre à la saillie à l'âge de 3 ans. Dans ces cantons et dans le département des Landes, la saillie se fait aux premiers jours d'Octobre. On ne hâte la saillie que dans les environs de Bordeaux pour la vente des agneaux.

14.° A quel âge une brebis des Landes peut-elle porter? Pleine, a-t-on pour elle les ménagemens nécessaires? A quelle époque met-elle bas?

14.° Une brebis peut porter à l'âge de 3 ans. On la ménage autant que possible, et on lui réserve les meilleurs pacages dans la saison rigoureuse. Si elle est saillie au 1.er Octobre, elle met bas le 1.er Mars.

15.° Combien 100 brebis des Landes, servies par un nombre suffisant de beliers, donnent-elles d'agneaux dans l'année? Sur ce nombre d'agneaux, combien sont portés au marché? Combien de conservés? Combien de châtrés?

15.° Cent brebis peuvent donner de 70 à 80 agneaux. Cependant, on ne peut en conserver pour repeupler le troupeau, que de 50 à 60. Sur cette quantité, on ne garde que très-peu de mâles qu'on châtre à 3 mois dans les environs de Bordeaux. La moitié des produits s'envoie au marché.

LAINE.

1.° Combien, terme moyen, pèse la toison d'une brebis des Landes?

Idem d'un mouton?

1.° La toison d'une brebis qui nourrit ne pèse qu'une livre; celle d'une brebis qui ne nourrit pas pèse deux livres, ainsi que celle d'un mouton.

Quelles sont les qualités des laines landaises ?

2.° Le lavage à dos est-il usité dans quelques cantons des Landes? Le lavage après la tonte n'est-il pas général ?

2.° Le lavage à dos n'est point usité dans les Landes ; chaque propriétaire est dans l'usage de vendre la quantité de laine qu'il retire de ses troupeaux aux marchands qui la font laver.

3.° N'existe-t-il pas à Saucats, à Béliet et sur d'autres points des Landes, des lavages en grand? Combien compte-t-on dans les Landes d'établissemens de ce genre ?

3.° Il existe des lavages de laine à Saucats, Béliet, Belin et St.-Médard-en-Jalles. D'autres lavages existent dans le département des Landes. Le nombre des marchands qui font laver est de quatorze dans les landes de la Gironde ; et de douze dans les Grandes Landes.

4.° Combien en somme occupent-ils de bras dans la saison du lavage ?

4.° On occupe dans tous ces ateliers huit cents personnes.

5.° A quelle époque la tonte ?

5.° La tonte se fait dans les mois de Juin et Juillet.

6.° A quelle époque le lavage ?

6.° Le lavage se fait aux mois d'Août et Septembre.

7.° Se contente-t-on d'un premier lavage, consistant seulement à agiter la laine dans l'eau courante, pour la dégraisser plus tard à fond, ou dégraisse-t-on sur le champ dans l'eau chaude, lavant ensuite la laine encore chaude dans l'eau courante ? L'Académie invite ses correspondans à lui donner sur cette manipulation tous les détails utiles.

7.° Le lavage de la laine ne se fait point à froid. L'on met, premièrement la laine dans un *bugeoir*, qu'on échaude avec l'eau, à un degré de chaleur tel que l'on puisse y supporter la main. Aussitôt après on met la laine dans des corbeilles, toison par toison, qu'on lave à l'eau courante ; le suin qui sort du premier bugeoir sert à dégraisser toute la laine qu'on peut laver dans la journée. On observe qu'elle blanchit davantage, en mêlant du suin avec l'eau chaude.

8.° Le commerce des laines du pays ne se fait-il pas par des marchands qui a-

8.° Le commerce des laines du pays se fait par des marchands qui achètent directement aux cultivateurs. Ces marchands font dé-

chètent des cultivateurs mêmes ? Ces marchands font-ils filer ou revendent-ils en nature, soit aux fabricans, soit aux fileurs qui portent ensuite aux marchés pour revendre aux fabricans ?

graisser, et revendent à d'autres marchands des villes de Nantes, Tours, Limoges, Saintes, et autres petites villes de Saintonge ; ces derniers revendent aux fabricans de leurs contrées. Cependant plusieurs fabricans des villes, citées plus haut, viennent acheter aux foires de Bordeaux.

9.° Quel est le principal emploi des laines récoltées dans le département ? Quels sont les principaux marchés où s'exerce ce commerce ?

9.° Les laines des Landes s'emploient à la fabrication des tapis de pieds d'Aubusson et Felletin ; pour des droguets et flanelles de Limoges ; pour des lisières et de grosses étoffes que fabriquent les paysans de la Bretagne.

10.° Combien les laines landaises perdent-elles du poids en suin, au poids après le premier lavage ? Combien perdent-elles du poids en suin, au poids après le dégraissement complet ?

10.° Les laines perdent du poids en suin, au lavage que nous faisons dans le pays, 45 pour cent. Je ne puis fixer, d'une manière positive, ce qu'elles perdent au second lavage que le fabricant fait avant de les employer ; mais je crois qu'elles perdent 5 pour cent.

11.° Combien valent actuellement, terme moyen, l'une dans l'autre, les toisons landaises ?
Chaque toison,
Combien l'agneau.
Nota. Le chiffre donnera le produit d'une brebis.
A combien évalue-t-on sa dépense ?

11.° Chaque toison en suin a valu cette année 1 franc ; celle d'agneau 35 centimes.

On ne calcule point la dépense d'une brebis.

PARC.

1.° Quelles sont ordinairement la forme, les dimensions et la toiture d'un parc des Landes ? Quels matériaux y emploie-t-on ?

1.° La forme d'un parc est un carré long à trois eaux, construit en bois, couvert en tuiles creuses ; plusieurs le sont en brande et en paille ; les dimensions sont de 30 pieds sur 40.

2.° Quel terrain, quelle exposition choisit-on de préférence ?

2.° Un terrain très-élevé et l'exposition à l'est.

3.° Comment un parc est-il aéré ?

3.° Le parc est aéré par sa fermeture en bois, et par une ouverture qu'on lui laisse sur le devant au-dessus de la porte.

4.° Quel est, terme moyen, le nombre de têtes réunies dans un même parc ?

4.° Il y a des propriétaires qui en réunissent jusqu'à six cents dans un même parc ; mais ordinairement on en réunit trois cents.

5.° Ce genre de construction rurale s'est-il amélioré depuis une trentaine d'années ?

5.° Il n'y a pas eu d'amélioration dans la construction des parcs ; on a toujours observé la même forme et la même construction.

6.° Ou couche le berger ?

6.° Lorsque, dans l'eté, on conduit le troupeau dans la grande lande, c'est-à-dire, à une ou deux lieues du village ou métairie, le propriétaire fait ordinairement construire, à côté du parc, une petite chambre (qu'on appelle *Oustallet*), couverte en tuiles, et construite en torchis ou pierre ; c'est là que loge le berger, près de son troupeau.

7.° Les parcs sont-ils toujours voisins des villages, des hameaux ?

7.° Il y a des parcs voisins des villages et des hameaux ; mais il y en a de construits au milieu des grandes landes où l'on conduit les troupeaux pendant tout l'été.

8.° Dans quelques localités, les brebis ne rentrent-elles pas tous les soirs à l'étable, près du métayer ? Dans quelle proportion les brebis soumises à ce régime sont-elles au brebis parquées ?

8.° Les brebis ne rentrent à l'étable près du métayer que pendant l'hiver et une partie du printemps.

9.° La litière du parc ne se compose-t-elle pas d'a-

9.° La litière du parc se compose de *bruc* (1) et bruyère qu'on

(1) Ajonc.

jonc (*bruc*) et de bruyère ? Combien de charretées de litière consomme un parc dans un an, pour un nombre donné (300 par exemple), de têtes ? Combien le même parc rend-il de charretées de fumier dans l'année ? Quel est, terme moyen, le prix de la charretée de litière rendue au parc ? Quel est, terme moyen, la valeur d'une charretée de fumier de parc ?

couvre avec un peu de paille, chaque fois qu'on a besoin de faire la litière.

Le nombre donné de 300 têtes consomme de 60 à 80 charretées de *bruc*, et rend de 80 à 100 charretées de fumier.

Le prix d'une charretée de *bruc* rendue au parc est de 50 sous à 3 francs, suivant l'éloignement, et la charretée de fumier vaut 6 francs.

PARCOURS.

1.° Quelles sont les clauses, prix et conditions du parcours entre les propriétaires de troupeaux et les propriétaires de la lande ?

1.° On ne peut rien préciser sur cet article. Dans nos cantons, chaque propriétaire se donne le parcours mutuellement dans leurs propriétés. Cependant, chacun a des réserves pour leurs troupeaux. Il y a des propriétaires de landes qui exigent un sol par tête, d'autres moins, et d'autres se contentent du fumier seulement.

2.° Quelle étendue de lande exige le parcours de 500 têtes, par exemple ?

2.° De 3 à 400 journaux ; on ne peut également bien préciser l'étendue de landes nécessaire, attendu que les troupeaux ne sont pas toujours dans la lande.

3.° Quels inconvéniens résultent du parcours pour les propriétés ? Comment les lois conservatrices des intérêts de tous sont-elles en général observées ?

3.° Il ne résulte point d'inconvéniens du parcours pour les propriétes, attendu qu'on détourne les troupeaux de celles qui ne sont point livrées au parcours, et qu'elles sont en général respectées.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1831.)

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

BRYAS (Marquis de), maire de la ville de Bordeaux.
CAILA (Le Baron de).
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le Vicomte), ancien maire de Bordeaux.
LAINÉ (Le Comte), pair de France.
LYNCH (Le Comte de), pair de France.
MONBADON (Le Comte de), pair de France.

MONBALON, médecin, ancien conservateur de la bibliothéque de la ville.

PREISSAC (Le Comte de), préfet de la Gironde.

RATEAU (Le Baron de), ancien procureur général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.

BLANC-DUTROUILH, propriétaire.

BONFIN, architecte du Roi.

BOURGES, médecin.

CAMBON, ancien armateur.

CAPELLE, médecin.

DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.

DARRIEUX fils, notaire licencié.

DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.

DESMOULINS, naturaliste.

DUCASTAING, médecin.

DURAND, architecte.

DUTROUILH, médecin.

GINTRAC, médecin.

GRATELOUP, médecin.

GUÉRIN fils, médecin.

GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.

GUITARD, médecin.

GUYET de LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.

IZARD, conseiller en la cour royale de Bordeaux.

JOUANNET, membre de la Commission préposée à la conservation des antiquités du département.

LACOUR, directeur de l'académie de dessin et de peinture.

LAMARQUE, négociant.

LARTIGUE, pharmacien chimiste.

LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (Léon), médecin.
SAINCRIC (de), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médecin, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET de LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BOUCHEREAU jeune, propriétaire, à Carbonieux.
BRARD, minéralogiste, à Alais.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPTAL (Le Comte de), pair de France, chimiste, à Paris.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.
CHEVALLIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.

DÉPIOT-BACHAN, propriétaire, à Saucats.

DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.

DUFAU FILS, littérateur, à Paris.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

ENSWORTH (G.), antiquaire, à Édimbourg.

ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.

EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

FAURE, docteur médecin militaire, à Strasbourg.

FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.

GARY, (LE BARON), membre de la Cour de Cassation, à Paris.

GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.

GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon.

GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.

GOETALS, antiquaire.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

GUILLON, médecin, propriétaire, à Rozan.

HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.

JAURIAS, médecin, propriétaire, à Libourne.

LADOUCETTE (BARON DE), homme de lettres, à Paris.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.

LARROUY, recteur de l'Académie de Bordeaux.

LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.

LATREILLE, naturaliste, à Paris.

LEGRIX-LASSALLE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Angoulême.

LESSON, naturaliste, à Paris.

LEVY, mathématicien, à Rouen.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Dijon.

MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.

MALO (CHARLES), littérateur, à Belleville, près Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREAU (CÉSAR), vice-consul français, à Londres, économiste.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.

PERNET, directeur du collége, à Lectoure.

PRONY, membre de l'institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-AMAND, naturaliste, à Agen.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (ANTOINE DE), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

SOYER-VILLEMET, homme de lettres, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURNON (Le Comte de), pair de France, à Paris.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (Le Vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.
VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.
VIVENS (Le Vicomte de), propriétaire, à Clairac.

ERRATA.

Page 151, ligne 26 : *intérieure*, lisez : *inférieure*.
Page 158, lignes 5 et 6 : *figurines*, lisez : *figulines*.
Page 168, ligne 11 : *fournis*, lisez : *fournies*.
Page 173, ligne 19 : *Pl.* III, lisez : *Pl.* VII.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE (1830).

PROCÈS-VERBAL de la Séance publique du 22 Juillet 1830..... *pag.* 3.
DISCOURS de M. JOUANNET, président..... 5.
RAPPORT sur les travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique; par M. BLANC-DUTROUILH, secrétaire-général..... 21.
— Notice de M. BOSREDON, sur des sépultures de l'antique cimetière de St.-Seurin..... 23.
— Notice de M. SAINTOURENS, sur des sépultures romaines..... 24.
— Machine à teiller le chanvre, par MM. MOTHES... 25.
— Mémoire de M. LATERRADE, sur l'effet du froid sur quelques plantes hiémales..... 28.
— Mémoire de M. BOUCHEREAU jeune, sur l'action du froid sur la vigne..... 28.
— Observations météorologiques de M. MARCHANDON. 28.
— Recueil de pièces de prose et de poésie en caractères sténographiques; par M. CLOUZET..... 29.
— Médaille d'encouragement accordée à M. MERLE, pour des avantages obtenus par une culture bien entendue..... 30.
— Lettre de M. VALLOT, sur les insectes qui attaquent les osiers et les saules..... 31.

— Dissertation sur le culte d'Apis à Alexia ; par M. Maillard de Chambures.....*pag.* 32.
— Mémoire de M. Cottereau, sur l'usage de quelques médicamens à l'extérieur..... 32.
— Observations sur quelques plantes de France ; par M. Soyer-Villermet..... 33.
— Titres de divers ouvrages imprimés, envoyés à l'Académie..... 34.
— Titres des ouvrages envoyés par les membres correspondans..... 35.
— Deux pièces de vers; par M. Fournier-Désormes.. 36.
— Mémoire de M. Lermier sur le cours d'eau de la jale de St.-Médard..... 36.
— Ouvrages envoyés par M. Rafn..... 37.
— Ouvrages de M. d'Abrahamson, sur l'enseignement mutuel..... 38.
— Deux pièces de poésie ; par M. Espic..... 39.
— Expériences de M. Brard, sur la fabrication du papier et du carton avec du bois décomposé... 41.
— Prix pour les améliorations de cette fabrication de papier..... 44.
— Mémoires de la Société des antiquaires d'Écosse.. 45.
— Société asiatique de Londres. Traduction des voyages de *Jbn Batutta;* par M. Samuel Lee.... 46.
— Réflexions de M. Billaudel, sur le froid de l'hiver de 1830..... 47.
— Considérations générales sur les terrains tertiaires du département de la Gironde; par M. Jouannet. 55.
— Notice sur quelques antiquités découvertes dans le département de la Gironde ; par M. Jouannet... 58.
— Lettres de Madame S. à sa fille, sur le Périgord; par M. Jouannet..... 60.

— Considérations historiques sur les eaux minérales, par M. Léon Marchant.....pag. 60.
— Observations sur l'application de la grande culture perfectionnée; par M. R. Vignes..... 61.
— Questions sur la culture du mûrier et sur les semis de chêne-liége..... 64.
— Concours de poésie..... 65.
— Concours sur le sujet d'histoire relatif à l'influence du divorce de Louis VII, sur la destinée de la France..... 70.
— Nouveaux membres de l'Académie..... 74.
— Membres décédés depuis la dernière séance publique..... 75.
SUITE DU RAPPORT sur les travaux de l'Académie, (partie agricole); par M. Laterrade, secrétaire du Comité d'agriculture..... 77.
ESSAI sur la vie et les écrits de Victor Desèze; par le docteur Léon Marchant..... 89.
ÉLOGE historique de M. Desèze, président honoraire à la Cour Royale de Bordeaux; par M. Guilhe..... 113.
EXPLICATION des deux planches relatives à la météorologie..... 121.
— Planches.....

SECONDE PARTIE (1831).

PROCÈS-VERBAL de la séance publique du 16 juin 1831.....pag. 3.
DISCOURS de M. Blanc-Dutrouilh, président..... 5.

RAPPORT sur les travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique; par M. Bourges, secrétaire-général.....pag. 17.
— Histoire de la ville d'Orléans; par M. Romagnesi.. 19.
— Notice historique sur N. Vauquelin par MM. Chevalier et Robinet..... 19.
— Mémoire sur les postes aux chevaux; par M. Lacuée..... 20.
— Considérations générales sur les volcans; par M. J. Girardin..... 20.
— Souvenirs du midi; par M. Faure..... 21.
— Machine pour éprouver les chaînes de fer destinées à tenir les navires au mouillage sur leurs ancres; par M. Sterling..... 22.
— Mémoire de M. d'Hombres-Firmas sur l'hiver de 1829 à 1830..... 23.
— Considérations agronomiques sur l'action de cet hiver; par M. Duplan..... 25.
— Travaux de M. d'Abrahamson sur l'enseignement mutuel..... 27.
— Tableaux statistiques de M. A. Balbi..... 30.
— Notes sur l'habillement du pompier; par M. J. Aldini..... 31.
— Essai sur le coq, la poule et le poulet d'Inde; par M. Guillon..... 32.
— Mémoires sur les troupeaux des Landes; par MM. Cazeaux et Depiot-Bachan..... 33.
— Plan d'assurance sur le bétail; par M. Jaurias..... 34.
— Fragmens politiques et administratifs; par M. de Montlaville..... 35.
— Hypothèse la plus propre à représenter les phénomènes du calorique; par M. Girard de Caudenberg..... 36.

— Essai sur les chemins de fer ; par M. Brard...*pag.* 37.
— Dissertation sur une médaille de la famille *Vibia;* par M. Maillard de Chambures..... 38.
— Grammaire française ; par M. Michelot. ..... 38.
— Poésies de M. Espic. Ouvrages imprimés des Correspondans..... 39.
— Description de l'échenilloir de M. Bratet ; par M. Blanc-Dutrouilh..... 40.
— Essai sur le gisement des cailloux roulés qui servent à la construction des routes dans le département de la Gironde ; par M. Billaudel..... 41.
— Réflexions de M. Darrieux sur la fabrication du sucre de betteraves..... 42.
— Travaux de M. Jouannet sur les terrains tertiaires. 44.
— Notice sur un tiers de sol d'or ; par M. Jouannet.. 45.
— Mémoire de M. Jallois sur l'exploration du cimetière romain, situé à Gièvres, etc..... 46.
— Notice sur les antiques sépultures populaires dans le département de la Gironde ; par M. Jouannet. 46.
— Recueil d'études et de croquis autographiés et dessinés à la plume. Souvenirs du Pont-Dore ; par M. Lacour..... 47.
— Précis de l'Histoire de la Botanique ; par M. Laterrade..... 47.
— Prix pour les améliorations de chemins vicinaux. 49.
— Concours sur le doublage des navires..... 50.
— Concours relatif à un manuel d'agriculture..... 51.
— Concours sur le sujet d'histoire relatif à la mort tragique de Moneins..... 53.
— Concours sur le mélange des fontes françaises.... 54.
— Concours de poésie..... 58.
— Nouveaux membres de l'Académie..... 71.

— Membres décédés depuis la dernière séance publique.....*pag.* 72.
PROGRAMME DE L'ACADÉMIE pour l'année 1831 75.
ÉLOGE historique de M. Buhan; par M. Darrieux fils 99.
LA VEILLE DE LA St.-JUSTIN, légende du 15.me siècle..... 117.
NOTICE sur les antiques Sépultures populaires du département de la Gironde; par M. Jouannet... 123.
— Explication des planches de cette notice..... 165.
— Notes qui s'y rapportent..... 175.
QUESTIONS ET RÉPONSES au sujet des troupeaux de brebis landaises du département de la Gironde; par M. Cazeaux..... 177.
TABLEAU des Membres de l'Académie..... 187.

EXPLICATION DES DEUX PLANCHES

RELATIVES A LA MÉTÉOROLOGIE.

PLANCHE I.re

Figures 1.re, 2.me, 3.me *et* 4.me

Dans ces figures les lignes accompagnées d'un liseré brun se rapportent à l'hiver de 1829 à 1830.

Le liseré rouge de la figure 2.me exprime les observations faites en Janvier 1820.

Dans ces trois figures, les chiffres qui correspondent aux différentes hauteurs au-dessus ou au-dessous de la ligne marquée o *glace*, marquent les degrés de l'échelle thermométrique de Réaumur, au-dessus et au-dessous du terme de la congélation.

Les chiffres placés sur la ligne horizontale de la figure 1.re, depuis 1 jusqu'à 31, indiquent les jours du mois.

L'intervalle qui sépare deux chiffres consécutifs est divisé en deux carreaux, parce qu'on a fait chaque jour deux observations du thermomètre.

La 1.re de ces observations, qui est ordinairement la plus basse, a eu lieu au lever du soleil, et la seconde à 2 h. après-midi.

La figure 4.me représente la température des trois mois d'hiver à Bordeaux, pendant 22 années, depuis 1778 jusqu'en 1830. On voit qu'il y a une lacune de 1790 à 1822.

Il ne nous est parvenu aucun tableau authentique propre à faire disparaître cette lacune.

Dans cette figure les chiffres qui s'élèvent au-dessus de la ligne o *glace*, marquent encore les degrés de l'échelle thermométrique de Réaumur.

Chaque intervalle de la ligne horizontale exprime la durée d'une année.

On voit, par la chute de la courbe en 1830, combien cet hiver a été rigoureux, relativement à tous ceux qui l'ont précédé, et qui sont exprimés sur cette planche.

PLANCHE II.me

Figures 5.me, 6.me *et* 7.me

Ces trois figures ont pour objet de faire connaître combien la température de l'eau d'une grande rivière, telle que la Garonne, conserve d'uniformité, eu égard aux variations de la chaleur atmosphérique : les lignes noires sont l'expression de la température atmosphérique, et les lignes rouges la représentation de la température de l'eau.

Dans ces figures, les chiffres placés au-dessus et au-dessous de la ligne *glace*, marquent les degrés de l'échelle thermométrique *centigrade*, au-dessus et au-dessous du point de la congélation.

Chaque journée est représentée par quatre cases ou divisions horizontales, parce qu'il a été fait tous les jours quatre observations :

La première à basse-mer, la deuxième à mi-marée, la troisième à la pleine mer, la quatrième à mi-descendant.

Au moyen de ces observations on a voulu s'assurer de l'action que peuvent produire sur la température de l'eau le flux et le reflux qui élèvent souvent le niveau de la rivière devant Bordeaux, jusqu'à 5m 50c au-dessus de son niveau ordinaire.

Ainsi, la moyenne de chaque jour dans l'eau pourrait se déduire de la moyenne des quatre hauteurs consécutives, prises sur les figures 5.me, 6.me et 7.me

---

Nota. *Le Relieur aura soin d'assembler cette feuille d'explication, immédiatement à côté des deux planches auxquelles elle se rapporte.*

Plan

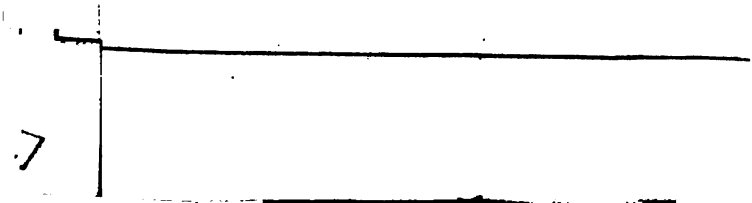

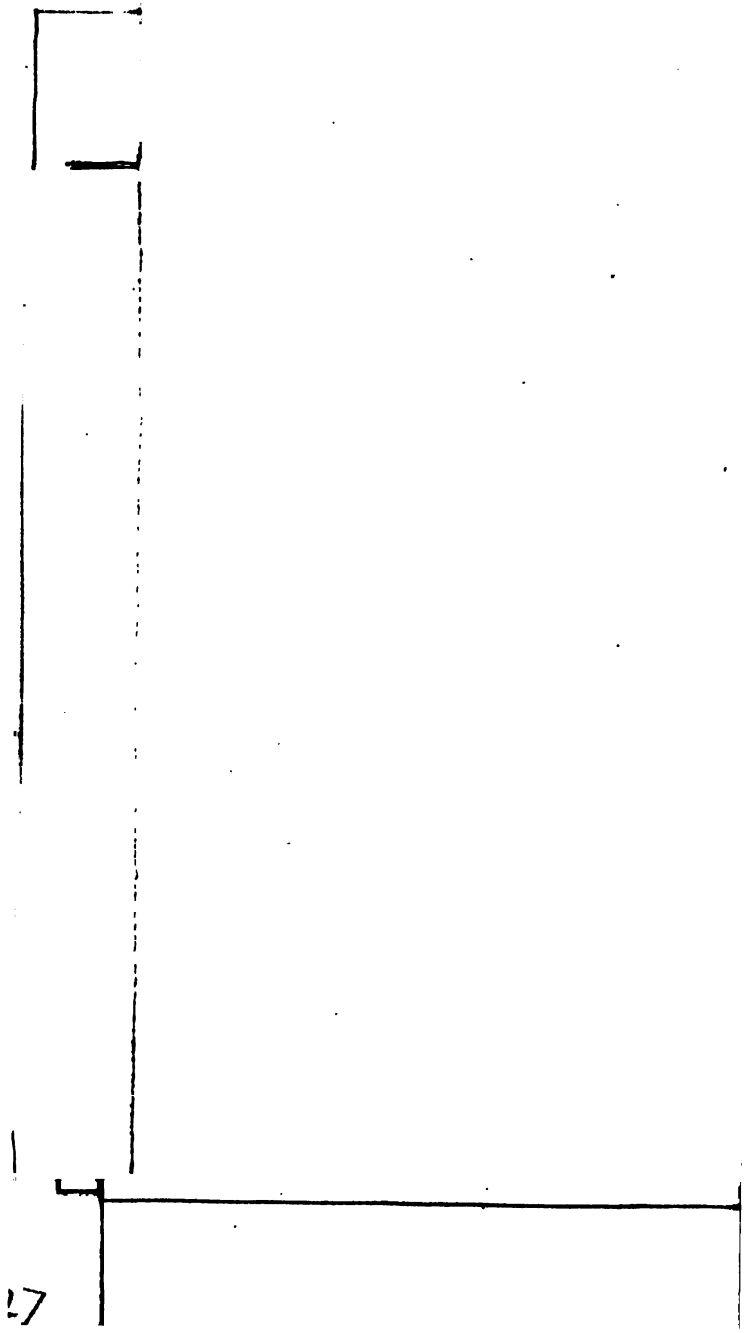

Pla

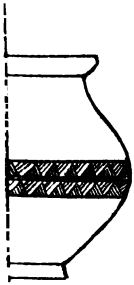

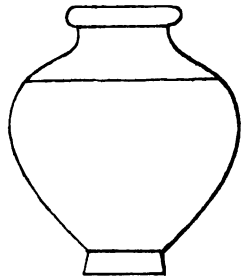

1.

6.

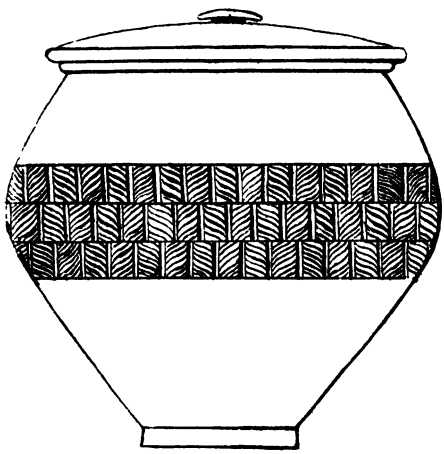

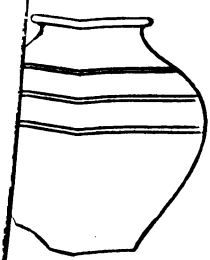

9.

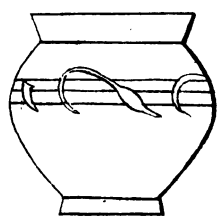

27

Plan

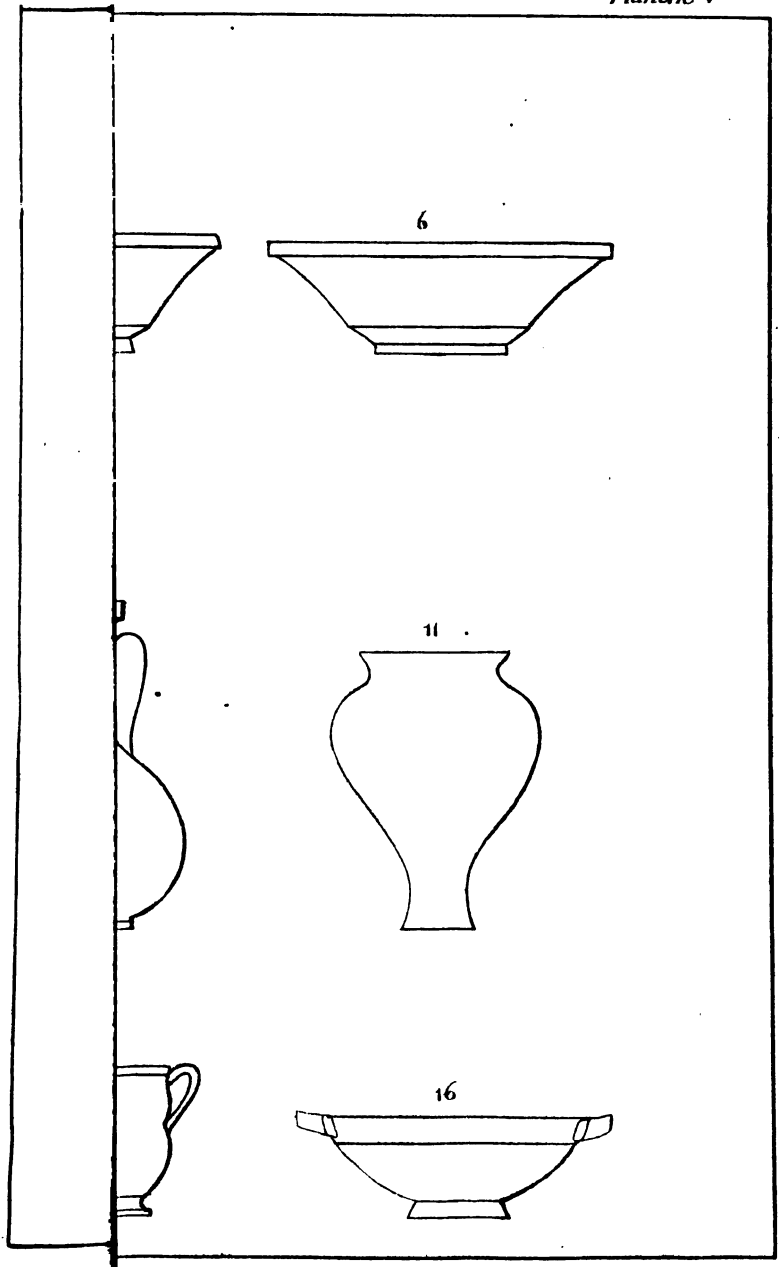
6
11
16

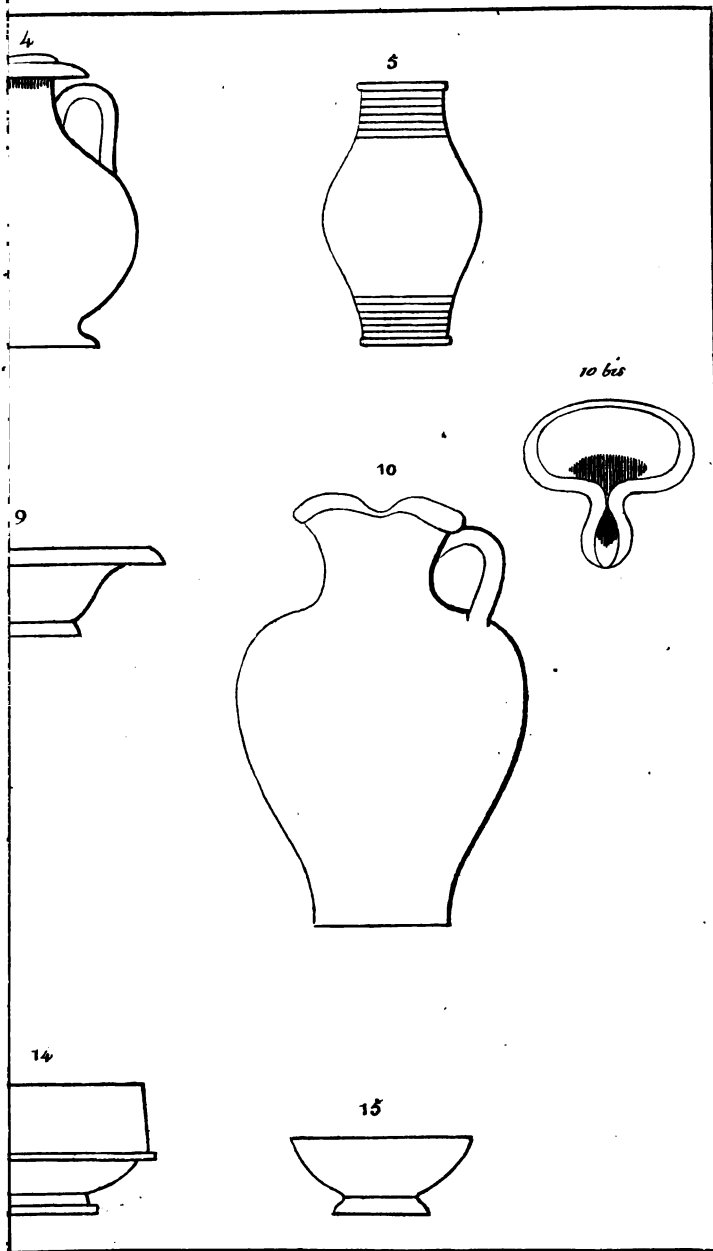
4
5
10 bis
10
9
14
15

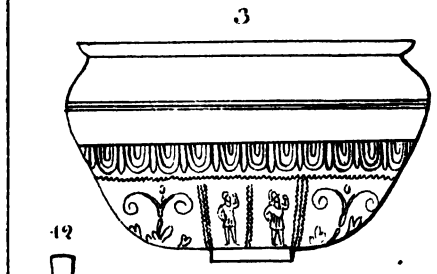
3

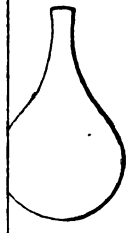
12

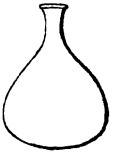
13

14

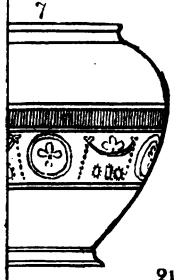
7

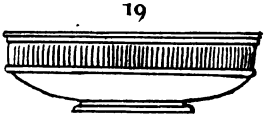
19

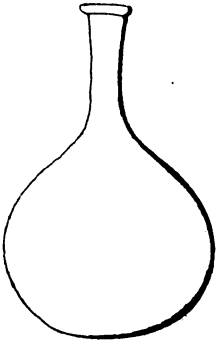
21

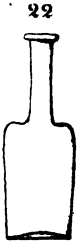
22

23

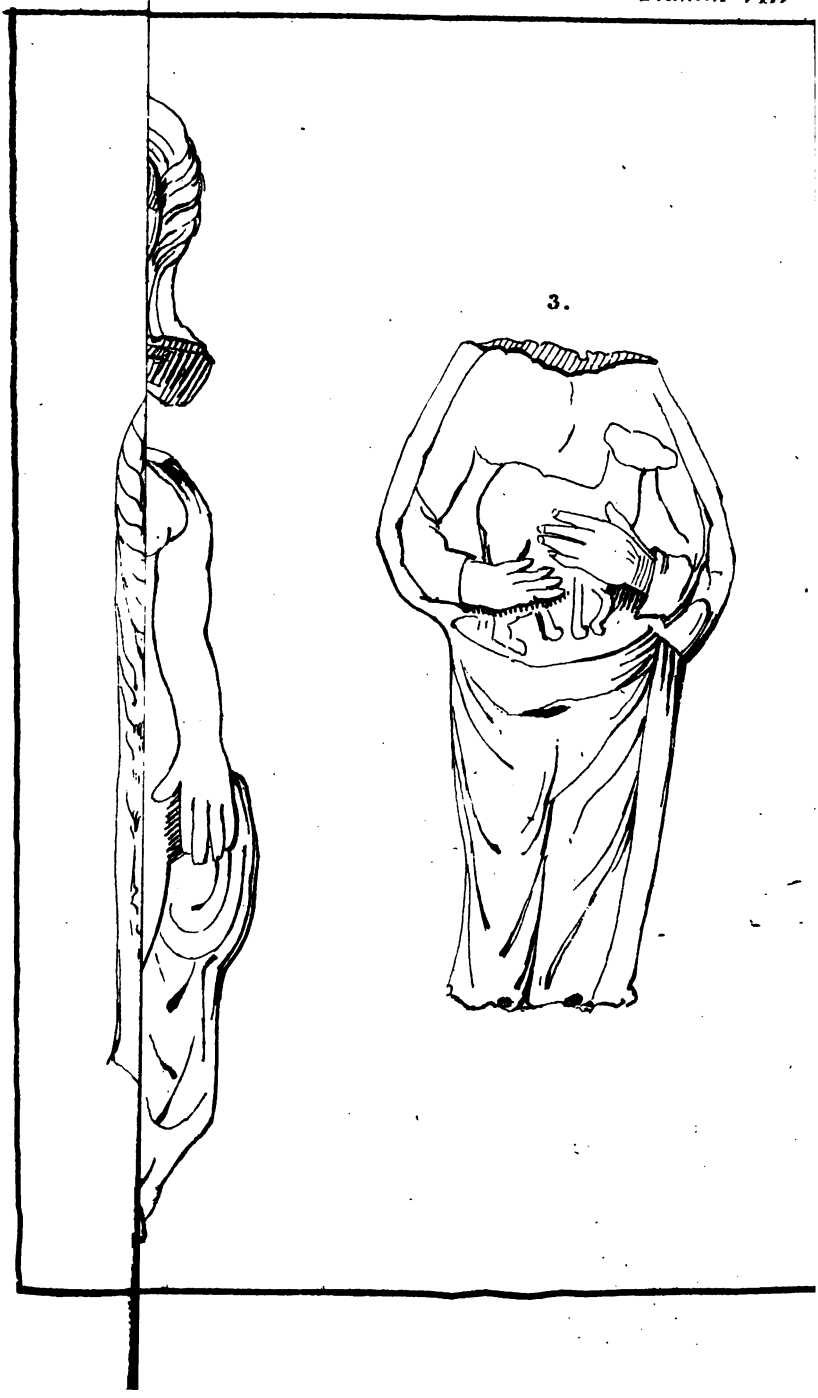
3.